



VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ MUSEE DU JEU

**CONCOURS D'ARCHITECTURE
EN PROCEDURE OUVERTE
COMPRENANT CONJOINTEMENT :**

**UN CONCOURS D'IDEES
RESTAURATION ET REAMENAGEMENT
DU SITE DU CHATEAU**

**CONCOURS DE PROJETS
RESTAURATION ET REAMENAGEMENT
DU CHÂTEAU
REAFFECTION DES LOCAUX DU MUSEE
SUISSE DU JEU**



RAPPORT DU JURY

LE 17 MARS 2016

0 TABLE DES MATIERES

1 Concours

1.1	Déroulement du concours	p	3
1.2	Objectifs du concours	p	4
1.3	Jury	p	5
1.4	Dossiers remis	p	7

2 Jugement

2.1	Examen préalable	p	8
2.2	Admission des projets	p	8
2.3	Jugement des propositions	p	9
2.4	Conclusions	p	12

3 Signature du rapport

3.1	Signature des membres du jury	p	13
-----	-------------------------------	---	----

4 Levée de l'anonymat

4.1	Identification des auteurs des propositions classées	p	14
4.2	Identification des auteurs des propositions non classés	p	16

5 Annexes

5.1	Illustration des idées classées		
5.1.1	proposition 02 « la chasse aux trésors »	p	20
5.1.2	proposition 35 EAU-TOUR	p	21
5.1.3	proposition 05 « DES ESPACES AUTRES »	p	22
5.2	critique et illustration des projets classés		
5.2.1	projet 29 NICK CAVE	p	23
5.2.2	projet 21 Messire	p	30
5.2.3	projet 12 <i>petit roque</i>	p	34
5.2.4	projet 36 XV-XVIII-XIX	p	41
5.2.5	projet 10 ENFILADE	p	47
5.2.6	projet 35 EAU-TOUR	p	55
5.2.7	projet 06 AULA MAGNA	p	61
5.2.8	projet 13 Carcassonne	p	68

1 CONCOURS

1.1 Déroulement du concours

La Ville de la Tour-de-Peilz, commune du canton de Vaud, a lancé en octobre 2015, en procédure ouverte, un concours d'architecture à un degré comprenant conjointement un concours d'idées portant sur la restauration et le réaménagement du site du Château, à savoir la parcelle 153, et un concours de projets portant sur la restauration et le réaménagement du château et sa réaffectation au Musée suisse du jeu.

Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

L'avis de concours a été publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO VD) et dans la Feuille suisse du commerce (FOSC) le 16 octobre 2015.

Le concours était ouvert aux architectes établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15 avril 1994 qui octroient un droit réciproque. Les candidats devaient être titulaires d'un diplôme d'architecte EPF, IAUG, AM, HES, ETS ou être inscrits au registre suisse REG en tant qu'architecte au niveau A ou B ou être porteurs d'un titre étranger équivalent.

Cinquante-huit architectes ou ateliers d'architecture ou groupements temporaires d'architectes se sont inscrits. Les documents du concours leur ont été envoyés ou remis après que la conformité de leur candidature aux conditions de participation ait été contrôlée. Les candidats ont pu visiter le château et le musée en octobre, novembre et décembre 2015. Ils ont posé anonymement, dans le délai imparti du 23 novembre 2015, cinquante-neuf questions auxquelles le jury a répondu le 03 décembre 2015.

Trente-sept propositions de concours ont été remises au maître de l'ouvrage, dans les formes et les délais prescrits, à savoir en mains propres de Me Ludovic Chabod, notaire à Vevey, jusqu'au 19 février 2016 à 16h00. Un trente-huitième dossier, portant la devise Carreau Atout, est parvenu à destination le 22 février 2016. De ce fait et suivant l'article 19.1 a) du règlement SIA 142 édition 2009, ce dossier a été exclu du jugement.

L'examen préalable des propositions a été effectué du 22 au 29 février 2016 par IEC SA à Lausanne. Il a porté sur la conformité des propositions aux conditions imposées par le programme du concours relatives aux documents demandés et au projet. L'examen préalable a été présenté sous forme du « Rapport sur le contrôle conformité du 29.02.2016 » comportant en annexe deux tableaux récapitulatifs de l'ensemble des dossiers, l'un portant sur leur conformité aux exigences du programme, l'autre sur la récapitulation des surfaces utiles.

Le jury s'est réuni les 01 et 02 mars 2015 pour examiner et juger les propositions exposés dans les salles au rez-de-chaussée du château. Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen préalable, le jury n'a exclu du jugement aucun des trente-sept dossiers. Il a décidé de n'exclure de l'attribution des prix a priori aucune proposition et de reporter sa décision en la restreignant aux projets sélectionnés. Lors de cette session, le jury a examiné les trente-sept propositions avec beaucoup d'attention. Puis, en procédant par élimination, il a sélectionné huit projets destinés aux expertises portant sur le respect du patrimoine, sur la fonctionnalité du musée, sur la physique du bâtiment, sur la conformité aux prescriptions AEA1 2015 et sur l'économie de la construction.

L'expertise relative à la conservation du patrimoine a été effectuée par Monsieur Nicolas Meier, architecte de la Division des Monuments et sites du SIPAL VD, qui a présenté et remis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'expertise fonctionnelle a été effectuée par Monsieur Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du jeu, qui a présenté et remis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'expertise en physique du bâtiment a été effectuée par Monsieur Pascal Simonin, ingénieur de BIFF SA, qui a présenté et remis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'examen de la conformité des projets aux prescriptions AEAI 2015 a été effectué par Monsieur Bernard Lopez, spécialiste en sécurité incendie de D.E.S. SA, qui a transmis son rapport au jury le 16 mars 2016.

L'expertise économique a été effectuée par IEC SA. Portant sur le calcul du volume, de la surface bâtie, de la surface des planchers, des toitures, des façades, des aménagements extérieurs et sur l'estimation du coût de construction, l'expertise a été présentée et remise au jury par Madame Simone Dumas sous forme d'un rapport le 16 mars 2016.

Le jury s'est réuni les 16 et 17 mars 2016 pour prendre connaissance des expertises, élaborer les critiques et conclure son jugement. Avant de procéder au classement définitif, le jury a passé en revue, encore une fois, les vingt-neuf projets éliminés, mais n'en n'a cependant repêché aucun. Puis, sur la base du résultat de l'expertise relative à la conservation du patrimoine, le jury a décidé d'exclure de l'attribution des prix deux des huit projets sélectionnés, au motif qu'ils ne respectaient pas une clause essentielle du programme. Puis il a établi le classement des huit projets, attribué 6 prix et 2 mentions. A une très large majorité, il recommande au maître de l'ouvrage la poursuite de l'étude et la réalisation du projet ayant obtenu le 1^{er} rang et le 1^{er} prix, en tenant compte de certaines remarques.

Le résultat du concours sera publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO VD) et de la Feuille suisse du commerce (FOSC) du vendredi 1^{er} avril 2016. L'ensemble des projets admis au jugement sera exposé publiquement au Château de la Tour-de-Peilz, du 30 mars au 10 avril 2016, de mardi à dimanche, de 11h00 à 17h30.

1.2 Objectifs du concours

Le Château de La Tour-de-Peilz, propriété de la Ville de la Tour-de-Peilz, est un monument historique composé de constructions datant des 12^e, 13^e, 19^e et 20^e siècles. Il a été classé monument historique par arrêté du Conseil d'Etat. Le recensement architectural du canton de Vaud lui a attribué la note *1*, lui conférant une importance nationale. Le Musée suisse du Jeu y est installé depuis bientôt trente ans.

L'objectif mutuel de la Municipalité et de la Fondation du Musée Suisse du Jeu, est d'assurer la pérennité du monument et de l'institution. Cet objectif se décompose en deux vecteurs :

- d'une part, la mise en valeur du château en tant que tel, à savoir les bâtiments, tours, murs d'enceinte et cour qui le composent, mise en valeur fondée sur l'interprétation de leur histoire ; il s'agit tout d'abord d'assainir et de restaurer le château ; ce projet à réaliser s'inscrit dans la perspective d'un réaménagement futur de l'ensemble de la parcelle visant à restaurer des éléments importants du site perçus tant depuis le lac que depuis la ville, permettant d'en améliorer la visibilité, l'accessibilité et la compréhension historique.
- d'autre part, il s'agit de placer le musée dans cet écrin en rendant habitables, suivant les normes actuelles aux plans de la sécurité et du confort, les parties des bâtiments qui le nécessitent, d'y installer les techniques nécessaires à leur usage en tant que musée moderne et d'en affecter les locaux et espaces au programme révisé du musée, y compris son agrandissement, auquel s'ajoute celui d'un café-restaurant et de salles d'accueil.

Les participants avaient pour tâche d'élaborer un avant-projet de restauration du château et de réaménagement du musée qui réponde au cahier des charges du concours de projets et d'étendre leur réflexion et leur proposition à l'ensemble du site dans le cadre d'un concours d'idées.

L'enveloppe financière de la réalisation du projet relatif au château a été fixée à CHF 7'400'000 HT, l'économie d'investissement et d'exploitation constituant un objectif du maître de l'ouvrage. Le développement durable constitue également une préoccupation du maître de l'ouvrage qui devait être prise en considération par les participants.

1.3 Jury

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage était composé des personnes suivantes, citées suivant leur statut et l'ordre alphabétique :

Présidente	Mme Taraneh AMINIAN Conseillère municipale Domaines et Bâtiments La Tour-de-Peilz
Membres non professionnels	M. Lyonel KAUFMANN Syndic, Président du Conseil de la Fondation du Musée Suisse du Jeu La Tour-de-Peilz
	M. Vincent PERRIER Vice-président du Conseil de la Fondation du Musée Suisse du Jeu Saint-Légier-La Chiésaz
	M. Yves ROULET Ing. en sciences de l'environnement SIA REG A Chef du Service Domaines et Bâtiments La Tour-de-Peilz
Membres professionnels	M. Aurelio GALFETTI Architecte SIA diplômé EPF Aurelio Galfetti Studio d'architettura Lugano-Massagno
	M. Antoine GRAF Architecte diplômé EIG EPFL Graf & Rouault architectes Sàrl, Lausanne
	Mme Marisa LISTA-TADDEI Architecte SIA diplômée EAUG Adjointe au chef du Service Domaines et Bâtiments La Tour-de-Peilz
	M. Marco RAMPINI Architecte SIA REG A diplômé EPFL Architecte paysagiste FSAP ADR Sàrl architectes, Genève
	M. Laurent SAVIOZ Architecte SIA REG A diplômé HES savioz fabrizzi architectes, Sion
Suppléant non professionnel	M. Olivier MARTIN Conseiller municipal des Finances La Tour-de-Peilz
Suppléant professionnel	M. Blaise Ph. JUNOD Architecte SIA REG A diplômé EPFL AC Atelier Commun SA, Lausanne

Spécialistes-conseils

M. Nicolas MEIER
Architecte diplômé EPFL
Conservateur des Monuments et sites MS/SIPAL
Lausanne

M. Daniel de RAEMY
Historien
Bourguillon FR

M. Ulrich SCHAEDLER
Membre du Conseil de la Fondation du Musée
Suisse du Jeu, Directeur du Musée Suisse du Jeu
Clarens VD

Usant de son droit, le jury a fait appel en cours de jugement à trois autres spécialistes-conseils, à savoir :

M. Pascal SIMONIN
Ingénieur spécialiste en physique du bâtiment
BIFF SA, Lausanne

M. Bernard LOPEZ
Spécialiste en sécurité incendie AEAI
D.E.S. Systèmes de sécurité SA
Romanel-sur-Lausanne

M. Daniel DORSAZ et Mme Simone DUMAS
Economistes de la construction
IEC Institut pour l'économie de la construction SA
Lausanne

Le jury a siégé le 28 septembre 2015 pour discuter et mettre au point le programme du concours. Il s'est réuni les 1^{er}, 02, 16 et 17 mars 2016 pour juger les projets. Le jury a toujours siégé au complet. Nicolas Meier, Daniel de Raemy et Ulrich Schädler ont participé à toutes les séances du jury. Les autres spécialistes-conseils ont tous fourni un rapport écrit de leur expertise et, pour la plupart, sont venus le présenter au jury à la séance de jugement du 16 mars 2016.

1.4 Dossiers remis

Trente-sept dossiers comportant une devise ont été rendus dans le délai requis. Ils ont été numérotés de 01 à 37 suivant leur ordre de remise.

- 01 ZLIEP-ED-RUOT
- 02 « la chasse aux trésors »
- 03 Jouons
- 04 Place au Jeu !
- 05 « DES ESPACES AUTRES »
- 06 AULA MAGNA
- 07 VALE
- 08 ROQUE
- 09 TANGRAM
- 10 ENFILADE
- 11 L'ENTREE EN LICES
- 12 *petit roque*
- 13 Carcassonne
- 14 LE JARDIN RETROUVE
- 15 LA CLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
- 16 ENTRE-2
- 17 Alea jacta est
- 18 Alice au pays des merveilles
- 19 DOUBLE JEU
- 20 RIVE REINE
- 21 Messire
- 22 KENDAMA
- 23 BOELAND
- 24 ROCHADE
- 25 JEU-EN-JEU
- 26 THOR
- 27 COTELAC
- 28 ECHEC ET MAT
- 29 NICK CAVE
- 30 DAMES CHINOISES
- 31 CAMERA MUSEUM
- 32 ESTAFETTE
- 33 PAR CURIOSITE
- 34 TULIPE
- 35 EAU-TOUR
- 36 XV-XVIII-XIX
- 37 LE DONJON

2 **JUGEMENT**

2.1 **Examen préalable**

L'examen préalable des dossiers a porté sur leur conformité à toutes les conditions requises pour :

A remise

A.1 dossier graphique / écrit

- le notaire désigné par la Ville de la Tour-de-Peilz en tant qu'intermédiaire a reçu trente-huit dossiers ;
- l'un d'entre eux, portant la devise CARREAU ATOUT, lui est parvenu le 22 février 2016, hors du délai prescrit du 19 février 2016 à 16h00 ; de ce fait, il a été exclu du jugement suivant l'article 19.1 a) du règlement SIA 142 édition 2009 ;
- tous les autres dossiers, au nombre de trente-sept, ont satisfait les conditions de remise, notamment l'anonymat et le délai, de sorte qu'ils ont tous été soumis à l'examen préalable.

B documents demandés

B.1 documents graphiques

- dans l'ensemble, les projets sont présentés de manière complète, dans la limite prescrite de sept planches A1 au maximum.
- plusieurs projets ne respectent pas certaines des conventions formelles, par défaut;
- le document 1.12.6 fait défaut dans quelques projets, ce défaut les excluant de l'attribution des prix.

B.2 documents écrits

- le tableau des surfaces fait défaut à l'un des projets.

C projet

C.1 conditions obligatoires

- de manière générale, toutes les propositions respectent les conditions obligatoires du programme, à l'exception de ce qui suit :
- quelques projets débordent du périmètre du concours d'idées ; comme il s'agit de suggestions ressortant d'une réflexion générale et non de la réalisation d'un programme imposé, cette non-conformité a été tolérée ;
- quelques projets débordent très légèrement du périmètre du concours de projets, lequel ne constitue pas une limite d'intervention stricte mais plutôt indicative.

C.2 conditions souhaitables

- tous les projets satisfont le programme des locaux du musée, le total des surfaces utiles mises en place variant entre 97% et 122% des surfaces programmées.

2.2 **Admission des projets**

Les trente-sept propositions sont admises au jugement.

2.3 Jugement des propositions

2.3.1 Evaluation et sélection des propositions

Le jury a pris connaissance de l'ensemble des trente-sept propositions admises au jugement. Sans négliger l'examen des propositions relevant du concours d'idées, il a donné la prévalence, dans un premier temps, aux propositions de projets. Il a procédé, pour chacune d'elles, à leur appréciation particulière.

2.3.2 Sélection des propositions

Ayant pour objectif de sélectionner les meilleurs projets suivant les critères d'appréciation énoncés dans le programme, le jury a procédé par élimination.

Lors d'un premier tour, il a éliminé, d'un commun accord, les treize projets suivants :

- 01 ZLIEP-ED-RUOT
- 03 Jouons
- 04 Place au Jeu !
- 05 « DES ESPACES AUTRES »
- 08 ROQUE
- 16 ENTRE-2
- 17 Alea jacta est
- 19 DOUBLE JEU
- 22 KENDAMA
- 23 BOELAND
- 26 THOR
- 27 COTELAC
- 28 ECHEC ET MAT

Dans un second tour, il a éliminé, d'un commun accord, les seize projets suivants :

- 02 « la chasse aux trésors »
- 07 VALE
- 09 TANGRAM
- 11 « L'ENTREE EN LICES »
- 14 LE JARDIN RETROUVE
- 15 LA CLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
- 18 Alice au pays des merveilles
- 20 RIVE-REINE
- 24 ROCHADE
- 25 JEU-EN-JEU
- 30 DAMES CHINOISES
- 31 CAMERA MUSEUM
- 32 ESTAFETTE
- 33 PAR CURIOSITE
- 34 TULIPE
- 37 LE DONJON

Les huit projets restants, à savoir :

- 06 AULA MAGNA
- 10 ENFILADE
- 12 petit roque
- 13 Carcassonne
- 21 Messire
- 29 NICK CAVE
- 35 EAU TOUR
- 36 XV-XVIII-XIX

ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une critique détaillée et de diverses expertises.

2.3.3 Expertises

2.3.3.1 Expertise relative à la conservation du patrimoine

Monsieur Nicolas Meier, architecte conservateur de la Division Monuments et sites du Canton de Vaud, a analysé, au plan de la conservation du patrimoine, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques ont été incorporées dans les textes critiques qui figurent au chapitre 5 du présent rapport.

2.3.3.2 Expertise relative à la fonctionnalité du musée

Monsieur Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du Jeu, a analysé, au plan de la fonctionnalité, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques ont été incorporées dans les textes critiques qui figurent au chapitre 5 du présent rapport.

2.3.3.3 Expertise de la physique du bâtiment

Monsieur Pascal Simonin, ingénieur civil EPFL / MAS EDD-BAT du bureau BIFF SA, a analysé, au plan de la physique du bâtiment, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques sont consignées dans son rapport n° 15-155 TH du 14.03.2016 et ont été prises en compte par le jury.

2.3.3.4 Expertise de la sécurité incendie

Monsieur Bernard Lopez, spécialiste en sécurité incendie, a analysé, au plan de la conformité aux prescriptions AEA1 2015, chacun des huit projets sélectionnés. Ses remarques ont été consignées dans un tableau daté du 16.03.2016. Tous les projets sélectionnés sont conformes, à l'exception du projet 21 Messire auquel une issue fait défaut au sous-sol du corps de logis, défaut facile à corriger. Dans la plupart des projets, la capacité des locaux se limite à 50 personnes, disposition compatible avec l'exploitation ordinaire du musée.

2.3.3.5 Expertise économique

L'expertise a consisté à évaluer et à comparer financièrement les huit projets sélectionnés. L'évaluation est basée sur des prix volumiques et surfaciques, pondérés suivant les caractéristiques des projets et appliqués aux volumes conservés, démolis ou transformés, ainsi qu'aux surfaces aménagées. Les volumes et surfaces ont été calculés selon SIA 416 sur la base des dessins remis. La méthode d'évaluation utilisée présente une marge de +/- 15%.

Prenant en compte les CFC 2 bâtiment et 4 aménagements extérieurs, évalués dans le programme en tant que valeur cible à CHF 7'400'000 HT, la comparaison financière des huit projets sélectionnés se présente comme suit :

06	AULA MAGNA	%	108
10	ENFILADE	%	100
12	<i>petit roque</i>	%	100
13	Carcassonne	%	105
21	Messire	%	95
29	NICK CAVE	%	110
35	EAU TOUR	%	105
36	XV-XVIII-XIX	%	95

Le résultat de cette expertise montre que la variation autour de la cible est relativement faible puisqu'elle s'inscrit dans une fourchette de -5 à +10%. La valeur la plus haute s'explique par la proposition d'aménager le restaurant dans les ruines du donjon, proposition à considérer de manière encore hypothétique par le fait de la méconnaissance archéologique actuelle.

2.3.4 Sélection des projets promus au classement

Après avoir pris connaissance du résultat des expertises, le jury a poursuivi l'étude critique des huit projets sélectionnés. Il a décidé d'exclure de l'attribution des prix le projet 06 AULA MAGNA au motif d'avoir outrepassé les recommandations du SIPAL-MS de sorte à rendre le projet irréalisable. Le jury a également exclu de l'attribution des prix le projet 21 Messire au motif de n'avoir pas fourni le document demandé 1.12.6 considéré comme une pièce importante.

Puis le jury a passé encore une fois en revue toutes les propositions éliminées. Ces éliminations n'ont pas été remises en question.

Les huit projets sélectionnés ont été promus au classement.

2.3.5 Critique détaillée des projets promus

Avant de classer les huit projets promus, le jury a rédigé leur critique détaillée. Ces critiques figurent en annexe du présent rapport.

2.3.6 Classement des projets

Considérant l'ensemble des critiques, le jury a décidé, à une très large majorité, des classements suivants :

2.3.6.1 Concours d'idées

1 ^{er} rang	proposition 02 : « la chasse aux trésors »
2 ^{ème} rang	proposition 35 : EAU TOUR
3 ^{ème} rang	proposition 05 : « DES ESPACES AUTRES »

2.3.6.2 Concours de projets

1 ^{er} rang	projet 29 : NICK CAVE
2 ^{ème} rang	projet 21 : Messire
3 ^{ème} rang	projet 12 : <i>petit roque</i>
4 ^{ème} rang	projet 36 : XV-XVIII-XIX
5 ^{ème} rang	projet 35 : EAU TOUR
6 ^{ème} rang	projet 10 : ENFILADE
7 ^{ème} rang	projet 06 : AULA MAGNA
8 ^{ème} rang	projet 13 : Carcassonne

2.3.7 Attribution des prix et des mentions

2.3.7.1 Concours d'idées

Disposant d'une somme globale de CHF 39'000 HT, le jury a attribué les prix suivants :

1 ^{er} prix : CHF 18'000 HT	proposition 02 : « la chasse aux trésors »
2 ^{ème} prix : CHF 12'000 HT	proposition 35 : EAU TOUR
3 ^{ème} prix : CHF 9'000 HT	proposition 05 : « DES ESPACES AUTRES »

2.3.7.2 Concours de projets

Les projets 06 AULA MAGNA et 21 Messire ayant été exclus de l'attribution des prix, le jury a décidé de leur attribuer une mention et de décerner les distinctions en répartissant la somme globale de CHF 161'000 HT à disposition de la manière suivante :

1 ^{er} prix	CHF 48'000 HT	projet 29 : NICK CAVE
mention	CHF 30'000 HT	projet 21 : Messire
2 ^{ème} prix	CHF 20'000 HT	projet 12 : <i>petit roque</i>
3 ^{ème} prix	CHF 18'000 HT	projet 36 : XV-XVIII-XIX
4 ^{ème} prix	CHF 15'000 HT	projet 35 : EAU TOUR
5 ^{ème} prix	CHF 12'000 HT	projet 10 : ENFILADE
mention	CHF 10'000 HT	projet 06 : AULA MAGNA
6 ^{ème} prix	CHF 8'000 HT	projet 13 : Carcassonne

2.3.8 Recommandation du jury

A une très large majorité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet 29 NICK CAVE en tenant compte des critiques émises ainsi que des recommandations suivantes :

- maintenir la clarté, la cohérence et les qualités du projet de réaménagement du corps de logis et de la maison du jardinier ;
- dans le secteur du donjon, le projet reste subordonné aux investigations archéologiques et à la mise en valeur des éventuelles découvertes ;
- dans ce cadre, l'opportunité d'une mise en relation de la cour avec les rives du lac doit être envisagée.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet 29 NICK CAVE le mandat d'architecte comprenant toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, sous réserve de l'octroi des crédits.

Pour l'aménagement de l'ensemble de la parcelle 153, le jury recommande au maître de l'ouvrage, sur la base du résultat du concours d'idées, de débarrasser le fossé de la végétation qui l'encombre actuellement afin de réhabiliter une image conforme au passé médiéval, y compris d'éventuelles passerelles pour le franchir ; côté lac, la réhabilitation du jardin baroque constitue une idée intéressante; les arbres majeurs qui entourent le donjon doivent être conservés.

2.4 Conclusions

En formulant le programme de ce concours, le jury était conscient d'assigner aux concurrents une tâche complexe. Par la comparaison sinon par la confrontation directe de ces propositions, que seul le concours permet, le jury a tiré un enseignement de grande valeur qui lui a permis tout d'abord de cerner avec plus de pertinence la véritable thématique du programme, puis d'identifier le projet qui y répond le mieux et ensuite, pour le futur, d'orienter la poursuite de son étude vers une réalisation simple et exemplaire.

Le jury félicite l'ensemble des participants pour leur engagement et la haute qualité de leur travail. Il leur exprime sa gratitude et les remercie d'avoir contribué activement et généreusement à l'obtention d'un large éventail de solutions.

3 SIGNATURE DU RAPPORT

3.1 Signatures des membres du jury

La Présidente

- Mme Taraneh Aminian

Les membres non professionnels

- M. Lyonel Kaufmann
- M. Vincent Perrier
- M. Yves Roulet

Les membres professionnels

- M. Aurelio Galfetti
- M. Antoine Graf
- Mme Marisa Lista-Taddei
- M. Marco Rampini
- M. Laurent Savioz

Le suppléant non professionnel

- M. Olivier Martin

Le suppléant professionnel

- M. Blaise Ph. Junod

La Tour-de-Peilz, le 17 mars 2016

4 **LEVEE DE L'ANONYMAT**

4.1 **Identification des auteurs des propositions classées**

Après que le jury ait signé le présent rapport, sa présidente Taraneh Aminian a levé l'anonymat des propositions classées en suivant l'ordre du classement du concours de projets puis du concours d'idées et en vérifiant le droit de participation des auteurs.

4.1.1 **Concours d'idées**

1^{er} rang, 1^{er} prix
projet 02 : « la chasse aux trésors »

atelier d'architecture :
ARCHITECUM Sàrl
Daniel Furrer, architecte EPFL
Marion Zahnd, architecte EPFL
Montreux VD

2^{ème} rang, 2^{ème} prix
projet 35 : EAU TOUR

atelier d'architecture :
BRAEKER ARCHITECTES
Lorenz Bräker, architecte REG A EPFZ
collaboratrice permanente :
Delphine Clavien, architecte REG A EPFL
collaboratrice occasionnelle :
Florence Kontoyannis, architecte REG A EPFL
Lausanne VD

3^{ème} rang, 3^{ème} prix
projet 05 : « DES ESPACES AUTRES »

groupement temporaire d'architectes :
LUCA PICARDI, architecte « REG A »
FEDERICO CALABRESE, architecte « REG A »
SOSSIO DE VITA, architecte « REG A »
Naples ITA

4.1.2 **Concours de projets**

1^{er} rang, 1^{er} prix
projet 29 : Nick-cave

atelier d'architecture :
AVIOLAT CHAPERON ESCOBAR Sàrl
Alexandre Aviolat, architecte EPFL
Sébastien Chaperon, architecte HES
André Escobar, architecte HES
Fribourg FR
collaborateur occasionnel :
Pascal Heyraud, architecte IAUG
Neuchâtel NE

**2^{ème} rang, mention
projet 21 : Messire**

atelier d'architecture :
LINK ARCHITECTES SA
Stéphane Link, architecte REG A EPFL
collaborateurs permanents :
Jean-Pierre Dind, Steve Gerbex, Steve Rouiller,
Roxane Metz
La Tour-de-Peilz VD

**3^{ème} rang, 2^{ème} prix
projet 12 : *petit roque***

atelier d'architecture :
LVPH ARCHITECTES Sàrl
Laurent Vuilleumier & Paul Humbert
Laurent Vuilleumier, architecte EPFL
collaborateurs permanents :
Pierre Arnou, Suzanne Arndt, Daniel Varon
Pampigny VD

**4^{ème} rang, 3^{ème} prix
projet 36 : XV-XVIII-XIX**

groupement temporaire d'architectes :
ATELIER GLATZ & DELACHAUX SA
Nicolas Delachaux, architecte REG A EPFL
Nyon VD
CHRISTOPHE AMSLER BUREAU
D'ARCHITECTE
Cristophe Amsler, architecte EPFZ
Lausanne VD
MONDADA FRIGERIO BLANC SA
Danilo Mondada, architecte EPFL
Lausanne VD
collaborateurs permanents :
Mirco Coletto, Thomas Gayraud, Jean-Luc
Frigerio, Mélanie Lacroix, Morgane Davenel,
Xavier Schopfer

**5^{ème} rang, 4^{ème} prix
projet 35 : EAU TOUR**

atelier d'architecture :
BRAEKER ARCHITECTES
Lorenz Bräker, architecte REG A EPFZ
collaboratrice permanente :
Delphine Clavien, architecte REG A EPFL
collaboratrice occasionnelle :
Florence Kontoyannis, architecte REG A EPFL
Lausanne VD

**6^{ème} rang, 5^{ème} prix
projet 10 : ENFILADE**

groupement temporaire d'architectes :
ATELIERTRACES>ARCHITECTURES
Philippe Ramseier, architecte REG B IAUG
Valérie Gleiber Ramseier, architecte HES
Genève GE
ESTAR
Stefano Ciurlo Walker, architecte « REG A »
Aurora Armental Ruiz, architecte « REG A »
collaborateurs permanents :
Ingrid Gjermstad, Thomas Lorin, Maya Brams
Koch
Santiago de Compostela ESP

7^{ème} rang, mention
projet 06 : AULA MAGNA

groupement temporaire d'architectes :
STUDIO D'ARCHITETTURA LUKAS MEYER IRA
PIATTINI
Lukas Meyer, architecte REG A EPFZ
Ira Piattini, architecte REG A EPFZ
Lamone TI
FRANCESCO FALLAVOLLITA, architecte « REG A »
Côme ITA
collaborateurs permanents :
Fabrizio Bombelli, Barbara Corbella, Claudio
Garovo, Marcello Stabile, Niccolo Maggiolini

8^{ème} rang, 6^{ème} prix
projet 13 : Carcassonne

atelier d'architecture :
A + P ARCHITEKTUR UND PLANUNG GmbH
Yannick Roschi, architecte REG B FH
Kurt Roschi, architecte REG B FH
collaborateur permanent :
Robert Pavic
Bienne BE
Consultants :
Martin Birrer, scénographe, Berne BE
Simon Schöni, architecte paysagiste, Berne BE
Matthias Schmid, physicien du bâtiment, Bienne BE

4.2
Identification des auteurs des projets non classés

projet 01: ZLIEP-ED-RUOT

architectes indépendants :
GIOVANNI CADEO, architecte AM
NICCOLO CADEO, architecte AM
collaborateurs permanents :
Pietro Cadeo, Eleonora Chiaf, Andrea Pelizzari,
uido Pelizzari, Lucia Cadeo
Brescia ITA

projet 03 : Jouons

groupement temporaire d'architectes :
RUGGERO CORTI, architecte « REG A »
VALERIA LATTANTE, architecte « REG A »
Côme ITA
collaborateurs occasionnels :
Lucia Mirarchi, architecte « REG A » PM, Agropoli-
Salerno, Davide Sodarini, designer PM

projet 04 : Place au Jeu !

atelier d'architecture :
ANDREY BARTHASSAT ARCHITECTES
David Andrey, architecte REG A EPFL
Manuel Barthassat, architecte REG A EPFL
collaborateurs permanents :
Delphine Millet
Saint-Sulpice VD

projet 07 : VALE

atelier d'architecture :
ULARGUI Y ASSICIADOS ARQUITECTOS
Jesús Ulargui Agurruza, architecte « REG A »
collaborateurs permanents :
Carlos Rubio Zugadi, Javier Mosquera
Gonzalez
Madrid ESP

projet 08 : ROQUE

groupement temporaire d'architectes :
YANN OGER, architecte EPFL
Epalinges VD
SEBASTIEN STERCHI, architecte EPFL
Prilly VD

projet 09: TANGRAM

atelier d'architecture :
FABIO FOSSATI ARCHITECTES SA
Fabio Fossati, architecte REG A EPFL
collaborateurs permanents :
François Cottier, Jérôme Tacchini, Filipe Rodrigues,
atteo Garone, Giuseppe Cardone, Federico Gonzalez
eone, Lisa Bagnoud, Claudie Fossati
Chêne-Bougeries GE

projet 11 : L'ENTREE EN LICES

atelier d'architecture :
ACARCHITECTES Sàrl
Alexandre Clerc, architecte REG B HES
collaborateurs permanents :
Thomas Waeber, Mathieu Ziegenhagen, Jorge de
Jesus, Lucien Bourban, Lucien Berset
Fribourg FR

projet14 : LE JARDIN RETROUVE

architecte indépendant :
GONZALO MARTINEZ MARQUEZ
Gonzalo Martinez Marquez, architecte « REG A »
COAS ETSA
Seville ESP
collaborateurs occasionnels :
Diego Daza, architecte COAS ETSAS
Antonio Camara, architecte COAL ETSAS

projet 15 : LA CLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

atelier d'architecture :
ATELIER KESTEREN VALERIO BV
Enzo Valerio, architecte EPFZ
Maarten van Kesteren, architecte DRA
Amsterdam NLD

projet 16 :ENTRE-2

atelier d'architecte :
IN-OUT ARCHITECTURE Sàrl
Cathrin Trebeljahr, architecte REG A EPFZ
collaborateurs permanents :
Wen Quian Zhu, Béatrice Garcia
Genève GE

projet 17 : Alea jacta est

atelier d'architecture :
GUILLAUME WICHT ARCHITECTES SA
Guillaume Wicht, architecte REG A EPFL
collaborateurs permanents :
Orion El Koubbi, Blandine Touzeris
Morges VD

projet 18 : Alice au pays des merveilles

atelier d'architecture :
STAEHELIN ARCHITECTES SA
Jean-Philippe Stähelin, architecte REG A EPFL
collaborateurs permanents :
Samuel Dias, Nathalie Kuey, Lionel Muller, Carlos
alacios, Lidia Sanchez
Delémont JU

projet 19 : DOUBLE JEU

architecte indépendant :
JEAN-MICHEL LANDECY, architecte REG A
Genève GE

projet 20: RIVE REINE

atelier d'architecture :
EYRE ARCHITECTURE Sàrl
Loïc Chareyre, architecte « REG A » ENSAIS
collaborateurs permanents :
Elodie Chareyre, Felipe Marçal
collaborateurs occasionnels :
Alessandro Bragnon
Genève GE

projet 22 : KENDAMA

atelier d'architecture :
DE KALBERMATTEN ARCHITECTES Sàrl
Philippe de Kalbermatten, architecte REG A EPFL
Sandra de Kalbermatten, architecte EPFL
collaborateurs permanents :
Nadège Gobet, Cyril Hildbrand
Sion VS

projet 23 : BOELAND

architecte indépendant :
BLAISE GROBET, architecte REG A EPFL
Genève GE

projet 24 : ROCHADE

atelier d'architecture :
PATRICK ROOST PLANUNG ARCHITEKTUR GmbH
Patrick Roost, architecte EPFZ
Zurich ZH

projet 25 : JEU-EN-JEU

atelier d'architecture :
FISCHER MONTAVON ASSOCIES SA
Dominique Montavon, architecte EPFL
Gabriela Marcovecchio, architecte UR
collaborateurs permanents :
Stefania Strenci, Charles Berthoud, Antoine
Vacheresse, Jonathan Von der Muhl
Yverdon-les-Bains VD
consultants :
Perret-Gentil, Rey et Associés SA, ingénieurs civils
Olivier Zahn, ingénieur CV

projet 26 : THOR

atelier d'architecture :
ATELIER PLUS ARCHITECTES Sàrl
Damien Magat, architecte EPFL
Blaise Roulin, architecte EPFL
collaborateurs permanents :
Fanny Vuagniaux, Philippe Buchs
Fribourg FR

projet 27: COTELAC

atelier d'architecture :
ATELIER SIEBOLD ARCHITECTES
Boris Siebold, architecte REG A
collaborateurs permanents :
Luca Imperota, Mathilde Tavernier, Svetlana Alam
Siebold
Carouge GE

projet 28: ECHEC ET MAT

architecte employé :
NICODEM RYSZARD GLOCKI, architecte EPFL
Vevey VD

projet 30 : DAMES CHINOISES

atelier d'architecture :
NOMAD ARCHITECTES VAUD Sàrl
Marie Getaz, architecte EPFL
collaborateurs permanents :
Emmanuel Neyt, Paul Cerventza, Salvatore Cuillari,
Davis Germanier
Vevey VD

projet 31: CAMERA MUSEUM

atelier d'architecture :
VOLTOLINI ARCHITECTURES Sàrl
Samuel Voltolini, architecte REG A DPLG
collaborateurs permanents :
Julien Maugat, Inigo Arin Igartua
Vouvry VD

projet 32 : ESTAFETTE

atelier d'architecture :
DREIER FRENZEL Sàrl
Yves Dreier, architecte EPFZ
Eik Frenzel, architecte TUD
collaborateurs permanents :
Miguel Coutingo, Erika Sanz
Lausanne VD
consultant :
Clément Crevoisier, historien

projet 33 : PAR CURIOSITE

atelier d'architecture :
SAAS STRATEGIES ARCHITECTURE Sàrl
Guillaume Yersin, architecte EPFZ
Michael Meier, architecte EPFZ
collaborateurs permanents :
Emile Cothay
Carouge GE

projet 34: TULIPE

groupement temporaire d'architectes :
NICOLAS FROEHLICH ARCHITECTE
Nicolas Froehlich, architecte EAUG
Vevey VD
SAETAESSTUDI SCP
Bet Cantallops, architecte
Pere Ortega, architecte
Barcelone ESP
collaborateur permanent :
Bara Ghami

projet 37 : LE DONJON

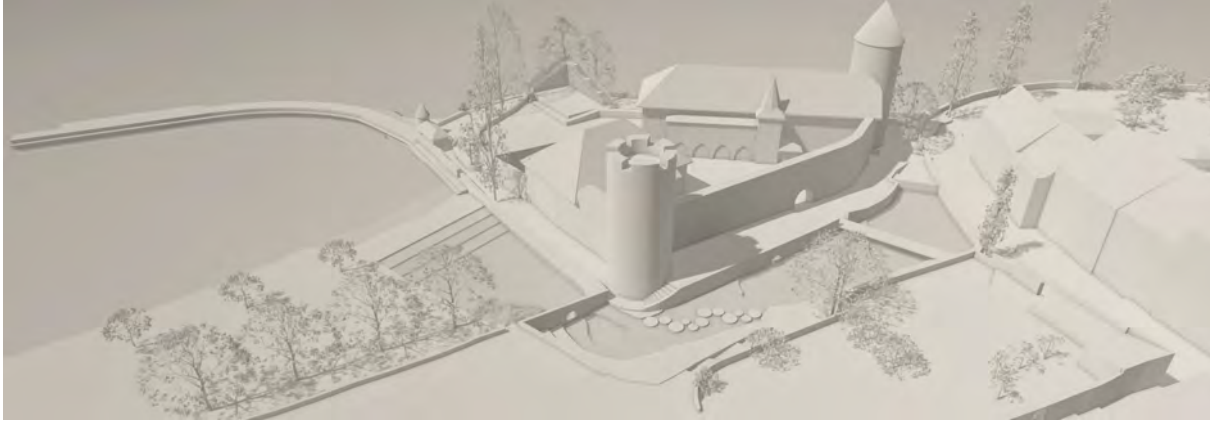
atelier d'architecture :
BUREAU D'ARCHITECTURE PIERRE STEINER SA
Fabien Steiner, architecte REG B ETS
collaborateurs permanents :
Pierre Steiner, Fabien Steiner, Stefania La Spada,
Patrick Ruffino, Mauro Barazzi, Michel Lagreca,
Antoine Taroni, Cedric Bourqui, Marco Viera da
Costa, Amina Hondzo, Nadine Lecci, Marion Curchod,
Brandon Mbambi, Téo Lugrin
Montreux VD

5 ANNEXES

5.1.1
Illustration de la proposition d'idées
« la chasse aux trésors »
1^{er} rang, 1^{er} prix

1^{er} rang Château de la Tour-de-Peilz et Musée Suisse du Jeu - Concours

"la chasse aux trésors"



vue d'ensemble - réaménagement du site du Château

Le Château de la Tour-de-Peilz

Situé à la limite de l'ancien bourg médiéval, le Château de la Tour-de-Peilz occupe une sorte de promontoire s'avancant dans le Lac Léman. Son plan triangulaire est marqué à l'angle sud par les vestiges du donjon primitif du 12^e siècle (la « grande tour » de plan rectangulaire) et aux angles nord-ouest et nord-est par deux tours de plan circulaire reliées entre elles par de hautes murailles. A l'ouest, s'étend le bâtiment principal, corps de logis datant du 13^e siècle doté, côté lac, d'une façade à l'ordonnance classique remaniée au 18^e siècle et flanquée, côté cour, d'une tour-porche et d'une galerie sur portique datant du début du 20^e siècle. La Maison du Jardinier, bâtiment annexé bâti au milieu du 19^e siècle, est adossé au mur d'enceinte est. Une porte cochère ouverte dans la courtine nord constitue l'accès principal à la cour du château. L'ensemble est protégé par des brises datant de la fin du 13^e siècle dont celle qui longe le lac forme actuellement un quai. Celles qui se trouvent du côté de la terre sont doublées par des fossés actuellement comblés.



Mise en valeur du site

Le plan de proposition d'aménagement et de mise en valeur du site comprend deux axes :
- le réaménagement paysager
- le parcours historico-ludique
Ces deux axes se complètent de façon à rendre compréhensible et lisible « de manière ludique - l'histoire du Château et de son contexte, tout en offrant des aménagements de loisir et de détente à un public large.

Aménagements paysagers

Le concept propose prévoit de renforcer les caractéristiques spécifiques aux différentes parties composant le site du château. L'intervention majeure est le réaménagement des anciens fossés du Château, partant depuis le port existant, comprenant :
- la création d'un étang dans la zone est des anciens fossés
- l'aménagement d'un biotope dans la zone nord
Même si les fossés ont été partiellement comblés au 18^e, ils sont encore bien visibles aujourd'hui par leur topographie. Leur aménagement paysager, par contre, ne rappelle guère leur fonction première comme barrière d'eau contre les attaques au château. Le projet réintroduit l'élément eau sans pour autant modifier lourdement la topographie du lieu. La séquence port - étang - biotope définit un développement de plans d'eau en escalier à différents niveaux altimétriques (profitant des limites naturelles et construites en place) et décrit en même temps une transition entre l'eau et la végétation. Ces anciens fossés nouvellement munis d'eau seront franchissables à 3 endroits :

- à l'endroit de l'ancien pont-levis, en forme d'une nouvelle passerelle reliant la rue du Château aux lices Nord, au-dessus du biotope
- à l'emplacement de l'actuel chemin lacustre qui sépare le port de l'étang, analogue à une digue
- et finalement, de manière clandestine, à l'endroit où les murs de brises contournant la tour circulaire Est des Savoie se sont fragilisés et ont été transformés en escalier, en forme de rondins juxtaposés permettant de franchir le biotope à fleur d'eau. Ces passages permettent de relier les parties « extra-muros » du site du Château aux lices tout en réintroduisant une barrière naturelle à franchir. Une fois arrivés sur les lices, les accès au Château se font comme aujourd'hui : soit par la grande porte du Château au nord, soit en traversant au sud, l'ancienne zone de la cuisine, du cellier et du « larderium ».

Le parcours historico-ludique

Le principe du parcours ludique déjà mis en place par le musée suisse du jeu (actuellement 10 postes signalés par des totems), est repensé et élargi par la notion historique du site du château. Les jeux proposés continueront à être simples et conviviaux, mais seront toujours choisis et proposés en rapport avec le thème historique du lieu. La promenade sur le site permettra ainsi de découvrir l'histoire du Château d'une façon ludique. Suivant ce même principe, la place des jeux aménagée au nord du Château sera renouvelée selon le thème qui domine la perspective : le Château fort.



plan de situation 1:500

- A cour du Château
- B terrasse du donjon
- C terrasse "tois murs"
- D tourcille
- E passerelle
- F fossé-biotope
- G fossé-étang
- H port
- I site de jeu / pièce-nique
- J site détente



Un brin d'histoire : le Château primitif...

... des seigneurs de la Tour. Cité en 1166, Philippe de La Tour de Vevey est le premier seigneur de ce lignage connu. La famille seigneuriale possède un château dont l'échelon caractéristique est sa tour principale. Le site conserve encore les restes de cette tour soit les parties basses de deux murs côté lac. Par ses amples dimensions, cette tour ne servait pas seulement de refuge mais abritait une partie de la résidence seigneuriale.



Un brin d'histoire : le Château bourgeois

Le corps de logis fut construit par les seigneurs de la Tour, agrandi par les comtes de Savoie, incendié aux Guerres de Bourgogne puis réhabilité par un riche financier, Jean Grenier qui le transforme en demeure privée au 18^e siècle.



Un brin d'histoire : "Larderium"

Selon les indications des comptes de châtellenie de Turin, une étable, une cuisine, un cellier et un "larderium" seraient fait partie des transformations introduites par les Savoie à cet endroit.



Un brin d'histoire : les vergers...

... étaient placés sur ce terrain aujourd'hui encore non bâtis. Ceci s'explique par la violence des Savoie d'en faire une zone de dépanchement défensif mais qui, avant leur arrivée, abritait probablement le bourg primitif.



Un brin d'histoire : les fossés et brises

Ils servaient d'éléments défensifs et étaient reliés par les comtes de Savoie. Les fossés étaient complètement inutilisés par les comtes de lac et en partie comblés lors de l'acquisition de Jean Grenier.



Un brin d'histoire : le pont-levis

Il servait d'accès principal au Château. Ce dernier, érigé par les comtes de Savoie, franchissait les fossés dans leur plus grande largeur.



Un brin d'histoire : la cour intérieure

Sous les seigneurs de la Tour, "grande tour" et logis dominaient sur une cour intérieure protégée d'une enceinte dont le tracé s'identifie dans des murailles en place." Cette enceinte remonte au 13^e siècle. Aujourd'hui disparu, des relevés datant de 1764 représentent un puits au niveau de la cour basse.

Le jeu d'échec est intégré au nouveau revêtement, de même que les jeux d'eau à même le sol.



Un brin d'histoire : la prison

A partir de 1536, le château connaît un état d'abandon. Les Bernois s'occupent que la tour circulaire nord-est qui sert alors de prison."



Un brin d'histoire : les tours rondes

"Dans les années 1280, les comtes Philippe puis Amédée V de Savoie élargissent l'enceinte du château de deux tours circulaires. Les tours circulaires ne sont pas le seul élément défensif nouveau apporté avec les Savoie. Ces derniers entourent la totalité de l'édifice d'une seconde enceinte basse, soit des murs de brises.



Jeu de la "Tour d'hamet"
Inventé en 1853 par le mathématicien français Edouard Lucas, ce casse-tête consiste à déplacer, en un minimum de coups, des disques de diamètres différents d'une tour de « départ » à une tour d'« arrivée » en passant par une tour « intermédiaire ». Attention, tu ne peux bouger qu'un seul disque à la fois et ce dernier ne peut être placé que sur un autre disque plus grand que lui ou sur un emplacement vide.

5.1.2
Illustration de la proposition d'idées
EAU TOUR
2^{ème} rang, 2^{ème} prix

EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



Comprendre et faire comprendre

Selon les aléas du temps, l'histoire d'un monument est souvent difficile à déchiffrer. Les strates successives et discontinues empêchent dans la plupart des cas une lecture simple et une compréhension directe des relations et des événements. Cette sédimentation, qui peut être une richesse par ou malgré sa complexité, peut également couvrir, fausser ou anéantir l'histoire. Et à chaque fois, lors d'un départ de projet, la question se pose: garder, revenir en arrière ou aller de l'avant? Qu'est-ce qui est scientifiquement (archéologiquement, historiquement) correct et qu'est-ce qui est didactiquement et/ou urbanistiquement/architecturalement juste?

Le projet (concours d'idée) se permet de

- réintroduire le fossé et rétablir la situation de (presqu) île du château
- faire cohabiter deux dispositifs d'accès au château de deux périodes distinctes
- maintenir le caractère éphémère de la zone du premier bourg présumé



PLAN DE SITUATION 1:500

5.1.3
 Illustration de la proposition d'idées
 « DES ESPACES AUTRES »
 3^{ème} rang, 3^{ème} prix

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU – CONCOURS

-DES ESPACES AUTRES - 1

- périmètre du concours idéal
- périmètre du concours projet
- les nouvelles parties à créer
- le fossé du côté le bachelier commencent
- le nouveau pont d'accès
- le pont du verger
- déplacement du couvert et des cailloux l'hiver pour l'insémination de la banque de semences et création d'une terrasse
- nouveau niveau 377.50 agf
- la galerie de la tour
- cinéma, théâtre et comité Fair Trade
- kabb et jeux des boules
- le passage secret
- entrée dans la cave interactive
- le jardin sur le lac
- la chapelle en ruine
- la terrasse sur le fossé (événements temporaires, jeux)
- le verger
- canons de batterie
- toboggan
- nouveau niveau 375 agf
- onir
- jeu/bureau pièces
- la petite galerie (visite d'information, tables d'échecs)
- les parties existantes à édifier
- ouverture du mur
- édification de l'escalier
- élimination du mur
- édification de l'escalier
- passage entre le fossé et le por :
- réouverture de l'arc sous le mur dans le fossé
- nouvel accès du parc vers la place du port
- les parties existantes à conserver
- La chapelle
- La maison du jardinier
- La maison du parc (salles, rampements, entrées au parc)

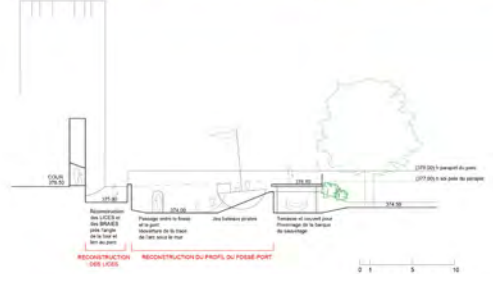
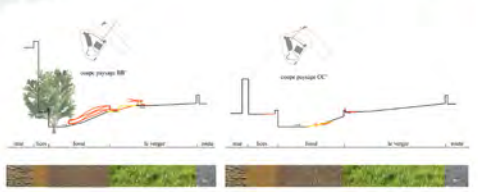
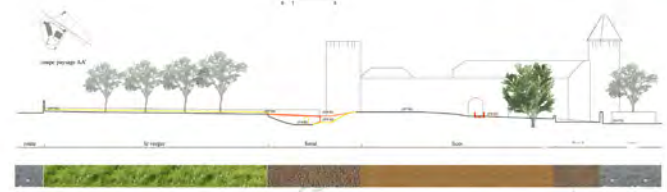
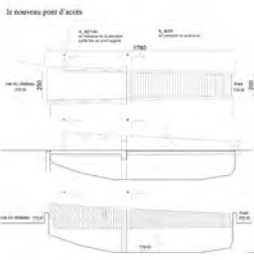
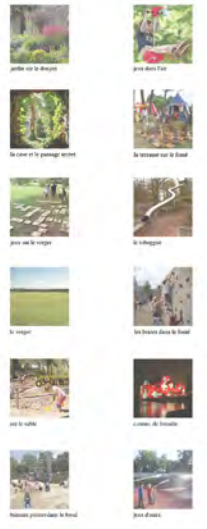


Les différents espaces du parc sont radicalisés et rendu explicites par les différents matériaux utilisés. On traverse des différents espaces et atmosphère tout en nous rapprochant vers le château.



Si nous y pensons, ce qui caractérise les musées ou l'Opéra est la contemporanéité de plusieurs intervalles de temps, de plusieurs chronologies. À l'Opéra nous assistons à la mise en scène d'une œuvre réalisée il y a parfois plus d'un siècle. Si les paroles et la musique sont fidèlement reproduites, le metteur en scène offre souvent un cadre et une mise en scène très contemporaine, comme si cette histoire était écrite et imaginée de nos jours. C'est alors que la magie commence.

Nous sommes à la fois transportés dans un moment historique et temporel différent du notre mais aussi à vivre l'histoire comme si elle déroulait à notre époque. La même chose se produit lorsque nous devons réaménager un complexe d'une certaine valeur érigé à une autre époque de l'histoire. Il est alors de notre devoir de conserver l'esprit et l'âme du bâtiment tout en cherchant à l'inscrire le présent, à travers une mise en scène...



5.2.1
Critique et illustration du projet 29
NICK CAVE
1^{er} rang, 1^{er} prix

Le projet se distingue par des choix d'intervention et de transformation particulièrement attentifs à l'existant. Un projet en filigrane qui parvient à conserver toute leur substance au corps de logis principal, à la maison du jardinier et aux différents espaces extérieurs. En revanche, et comme en opposition à la proposition minimaliste sur les autres entités composant le château, le projet invente une occupation complète du terre-plein de l'ancien donjon.

Le projet propose de consacrer le corps de logis au programme muséographique avec, au rez-de-chaussée, la réception, la boutique, la bibliothèque et la salle d'animation. Les deux étages supérieurs sont occupés par les salles de l'exposition permanente. Une intervention sur l'escalier central, ciblée et ne portant pas dommage à l'existant, permet de régler habilement le contrôle de l'accès à l'exposition.

La maison du jardinier dans sa partie sud contient l'administration sur deux niveaux, la partie nord ouverte sur doubles niveaux et sa charpente accueillent une généreuse salle d'exposition temporaire.

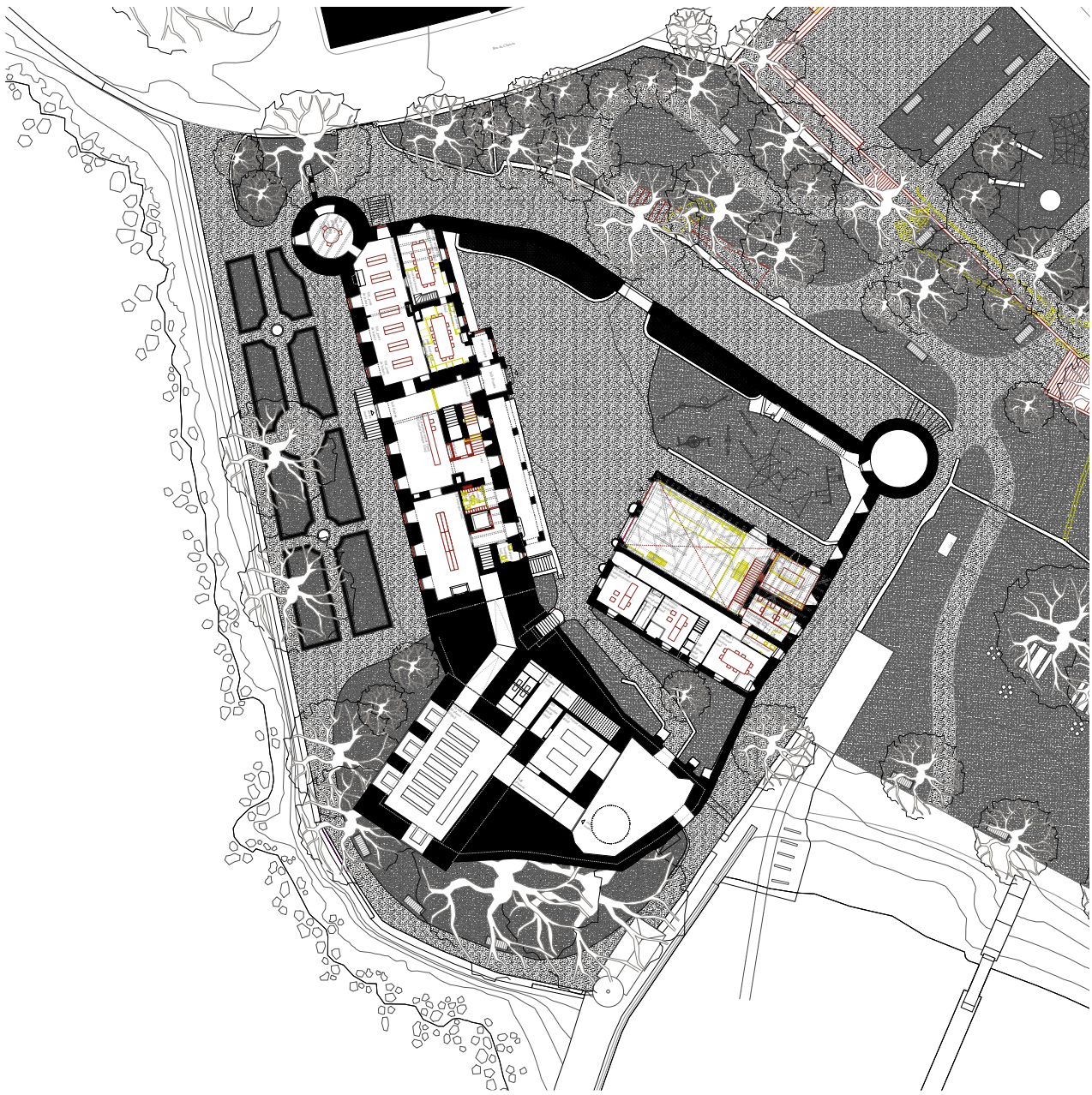
Le restaurant est situé "dans la ruine" du donjon, sous la terrasse panoramique. Le cheminement un peu labyrinthique pour y accéder est une succession d'espaces introvertis. On pénètre par l'ancienne cave percée d'un oculus dans sa voûte, puis par un couloir pour ensuite découvrir la salle du restaurant avec ses grandes ouvertures cadrant largement le paysage lacustre tout en signalant, par l'énorme épaisseur de leurs embrasures, la présence du mur fortifié du donjon.

La disposition du programme est très fonctionnelle pour le musée du jeu. Par sa position, le restaurant devient un établissement public fonctionnant également de manière indépendante du musée. La position du restaurant permet de conserver l'utilisation publique de la terrasse panoramique. Le fonctionnement de la chambre de chercheur/hôte, pas en rapport avec la bibliothèque, pose problème et devra être réétudié.

Le jury apprécie la grande qualité des espaces proposés, autant pour les bâtiments existants que pour les volumes "extrudés" du restaurant. La coupe sur la maison du jardinier, reconnaissant l'ancienne typologie de la grange et offrant un volume généreux, est particulièrement appréciée. Le jury relève également la qualité du dessin du jardin de la terrasse Ouest, côté lac, de même que le soin apporté aux coupes constructives, par lesquelles sont représentés les principes d'intervention sur chaque bâtiment. Les propos tenus tout au long des textes explicatifs confirment en outre une bonne compréhension des principes d'intervention sur un monument classé.

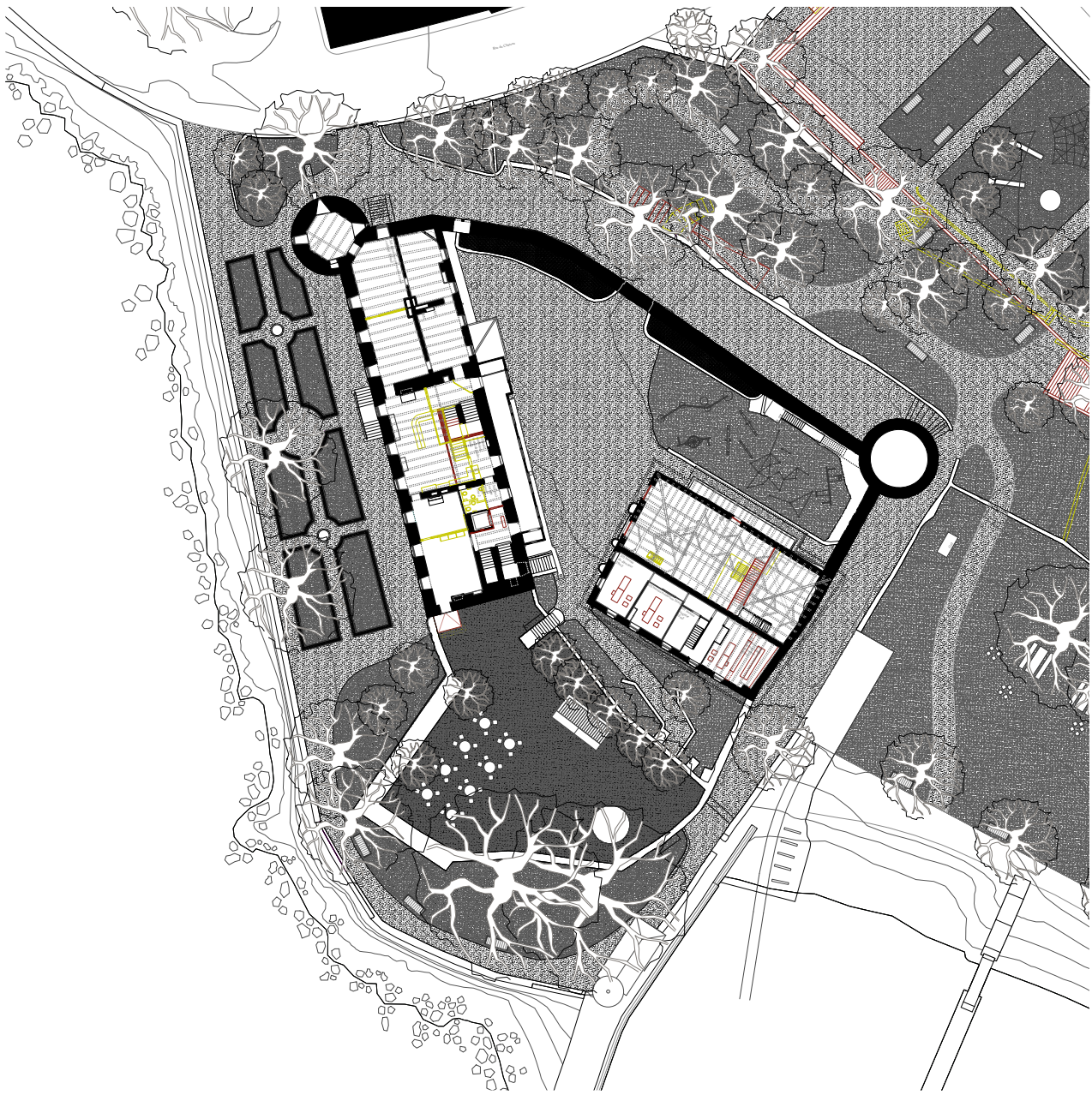
La fouille dans la zone du donjon représentera une opportunité de compléter la connaissance archéologique de cette partie du site qui, en l'état, n'a que fait l'objet d'hypothèses. L'existence des murs enterrés du donjon, suggérés dans l'analyse historique, n'est pas confirmée à ce jour. Dans tous les cas, le projet d'occuper les ruines du donjon restera subordonné aux investigations archéologiques et à la mise en valeur des éventuelles découvertes. Dans ce cadre, l'opportunité de la mise en relation de la cour du château avec la rive du lac devra être envisagée.

Au plan du coût, le projet se situe dans la moyenne supérieure de par l'intervention dans les ruines du donjon alors que le traitement du corps de logis et de la maison du jardinier dénote une grande économie de moyens.

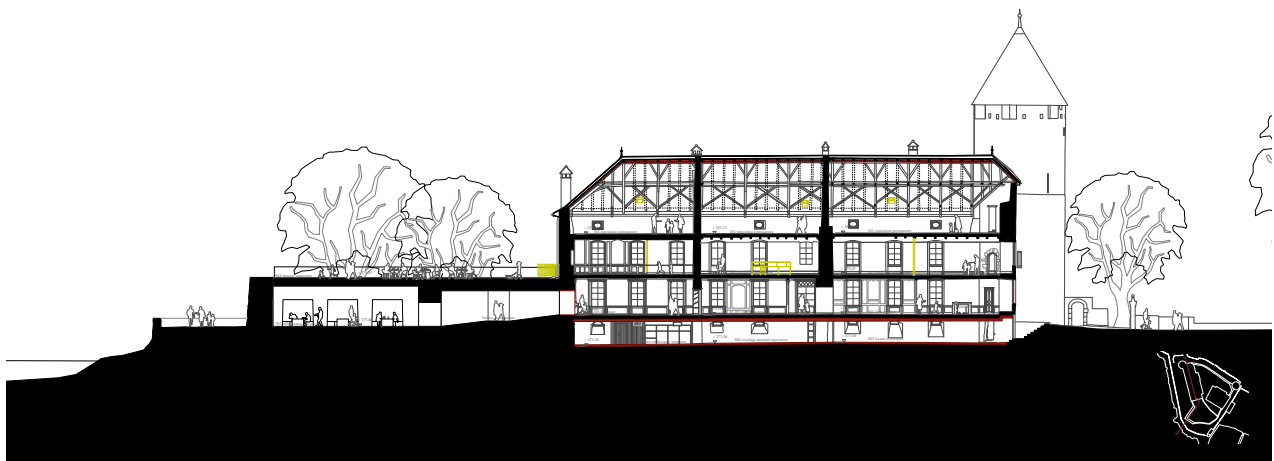


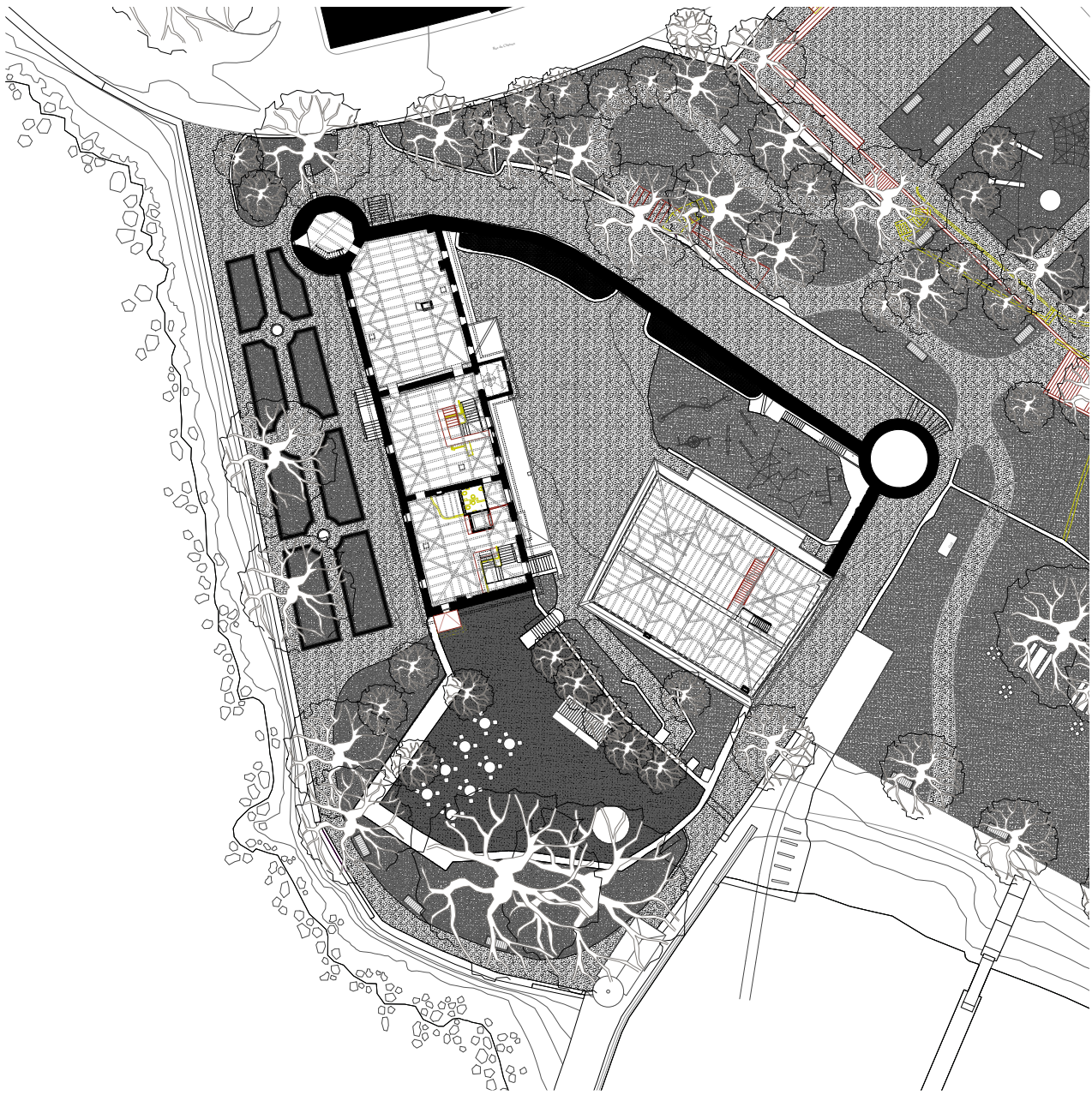
Plan du rez-de-chaussée 1/200





Plan du premier étage 1/200

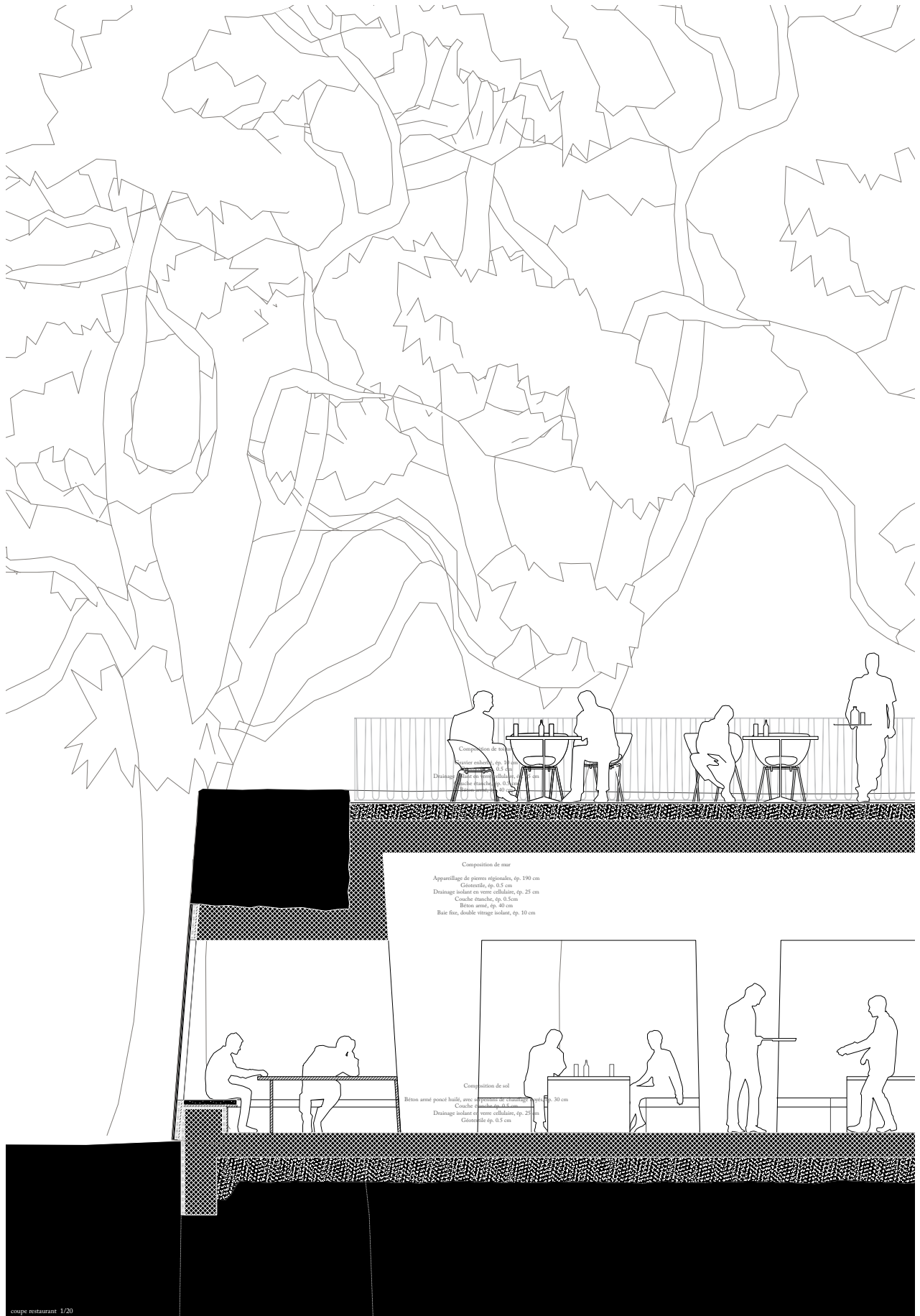




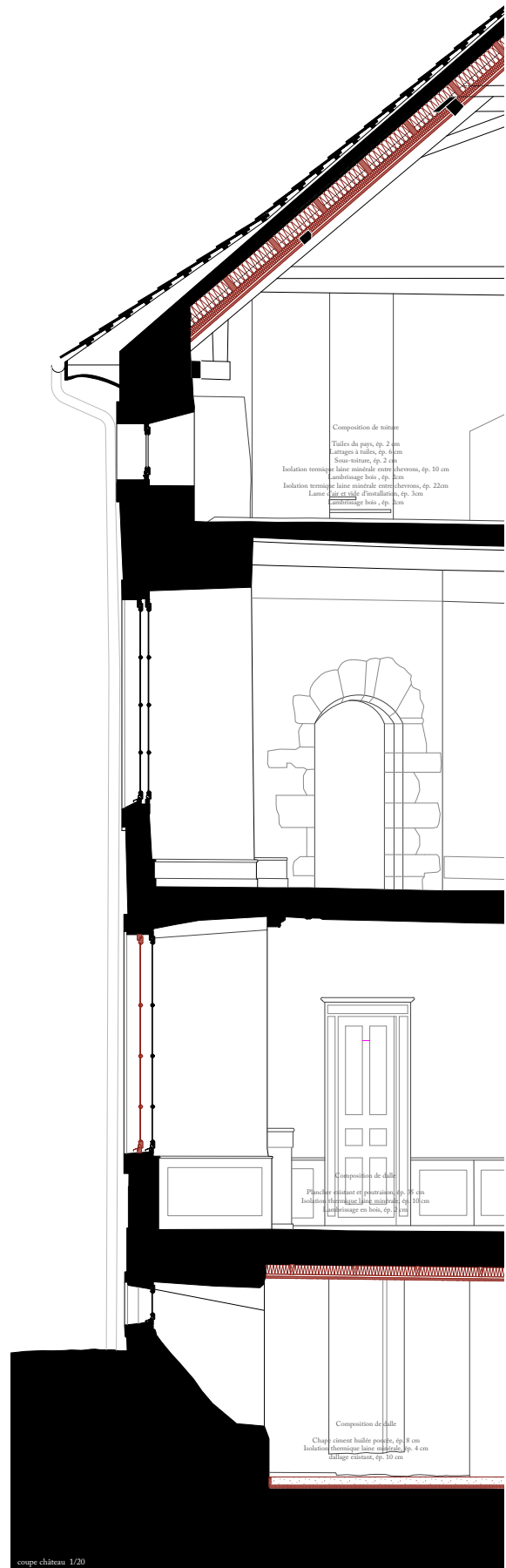
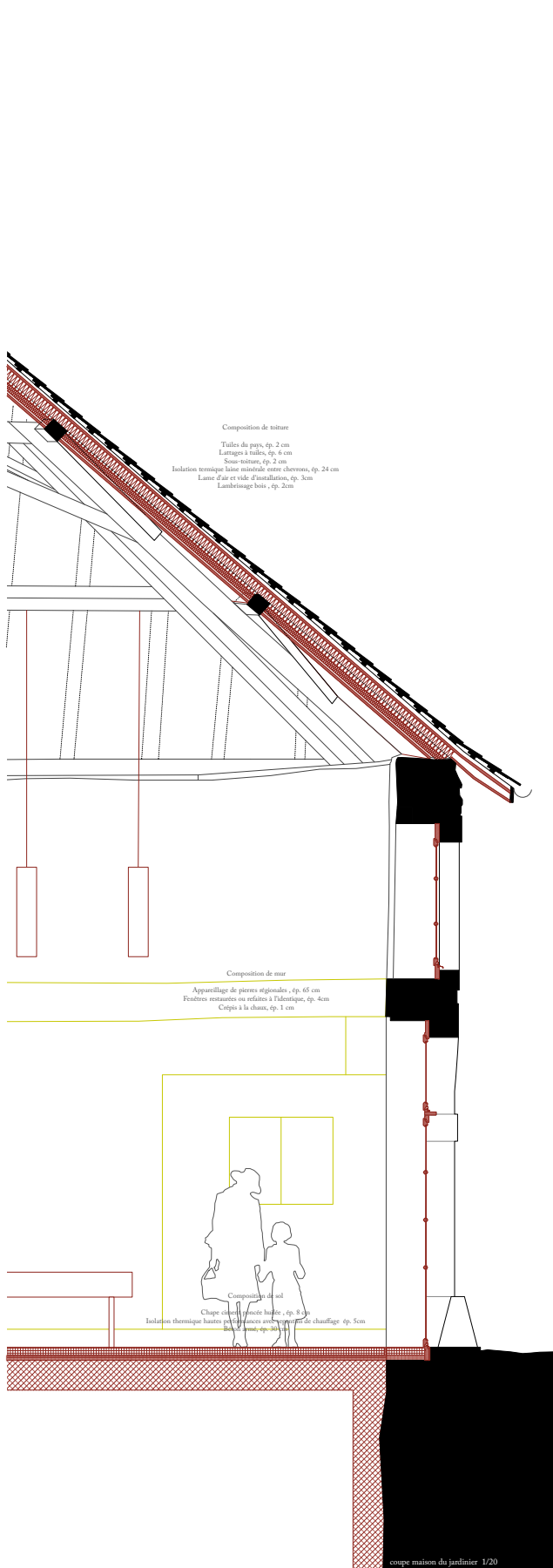
Plan du deuxième étage 1/200







coupe restaurant 1/20



5.2.2
Critique et illustration du projet 21
Messire
2^{ème} rang, mention

Le projet "Messire" propose, en plus de la porte principale, la création de deux nouveaux percements de la muraille. Le premier sur la façade ouest du château, entre le bâtiment principal et la ruine du donjon et le second entre le donjon et la maison du jardinier.

Les aménagements extérieurs du château mettent en valeur ces trois ouvertures.

L'accès principal depuis la ville est aménagé comme une réplique historique revisitée, il enjambe à l'aide d'une passerelle la douve, planté d'une multitude de "plots à sauter" bleus. Côté ville le talus du fossé est modifié afin de permettre un accès depuis la rue du Château ou depuis la rue du Temple. Côté ouest, des jardins sont recréés le long du bâtiment principal. Côté est, une petite rampe est aménagée pour offrir un accès direct depuis le port, au travers du nouveau percement.

La position des fonctions dans les bâtiments du château est très proche de la situation actuelle. Le corps principal accueille le musée, avec au rez-de-chaussée la réception, la salle d'animation et celle des expositions temporaires. Le premier étage et les combles servent de salles de l'exposition permanente. La maison du jardinier abrite le restaurant au rez-de-chaussée, tandis que l'administration et la bibliothèque occupent le premier étage. Les combles servent de local d'archives. La terrasse surélevée est conservée, l'emplacement du donjon est signalé par un revêtement de sol et par une structure légère et lumineuse. La cave voutée ne servant plus de passage, pourrait retrouver une fonction propre.

La répartition des salles ainsi que les parcours en rapport avec le musée sont convaincants et pratiques.

Les interventions constructives proposées sur les bâtiments sont cohérentes, interventions attentives à l'existant sur le bâtiment principal, interventions plus en profondeur sur la maison du jardinier. Les interventions sur la muraille sont les plus invasives, mais justifiable de l'avis du jury car limitées et très claires conceptuellement.

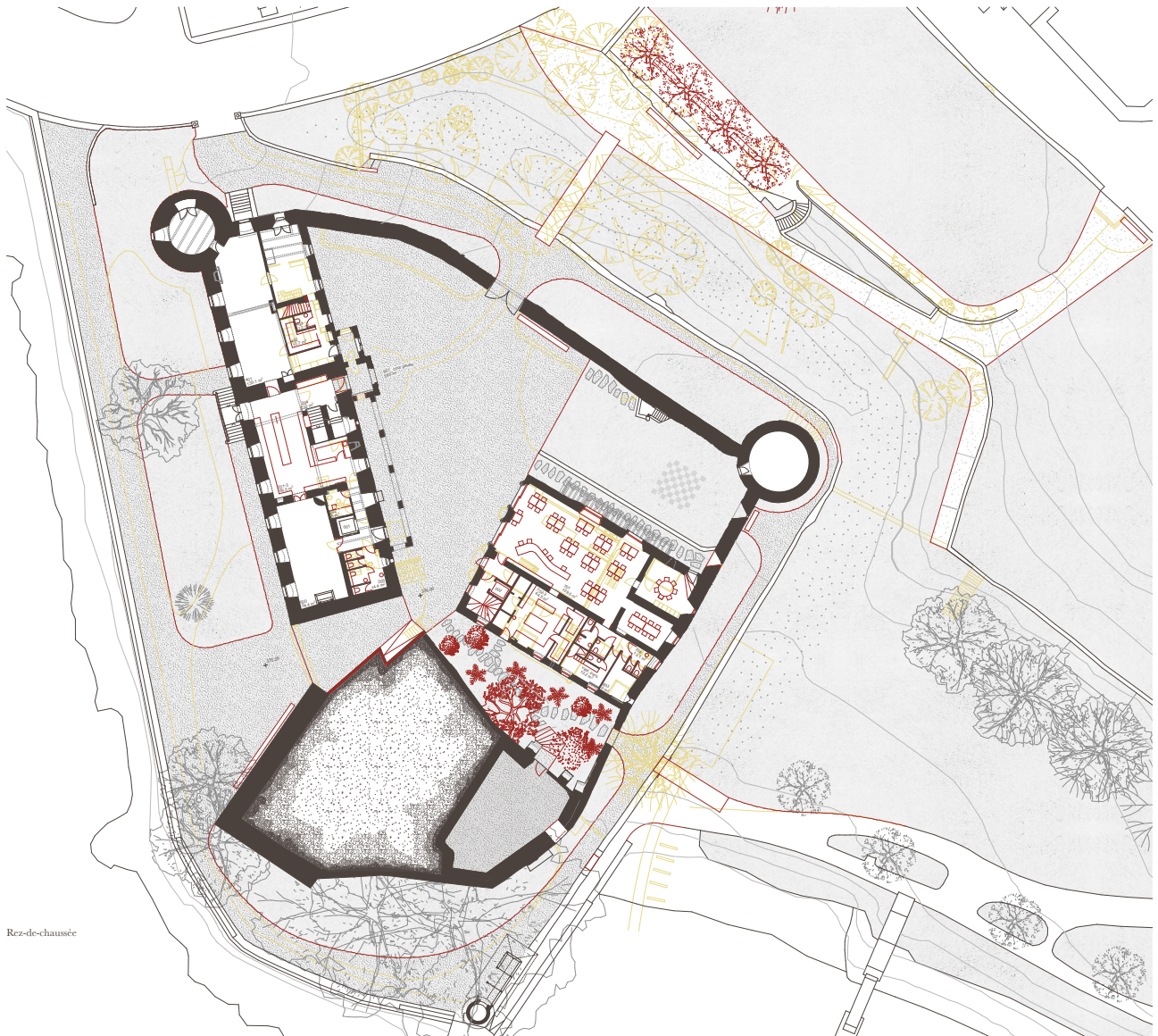
Le jury apprécie la force et la simplicité de cette proposition qui avec peu d'intervention décroïssonne véritablement le château, le mettant par les nouvelles ouvertures directement en rapport avec les rives du lac et offrant ainsi de nouvelles perspectives tant à la partie restauration qu'à la partie muséale.

Pour la création d'un passage entre corps de logis principal et le donjon, l'ancien mur d'enceinte est abattu. S'il est regrettable qu'aucune trace de la limite ne soit conservée, il faut saluer le délicat jeu de rampes permettant d'atteindre la cour et la terrasse du donjon en un seul mouvement. De même, la volonté de redéfinir l'espace entre la maison du jardinier et le donjon ainsi que la qualité d'interprétation des données historiques pour le projet de site sont à relever.

La disposition du programme dans la maison du jardinier n'est spatialement pas très aboutie : faible hauteur dans le restaurant et plancher intermédiaire interrompant les arcades. Il est regrettable que les salles louées (expositions temporaires) ne soient pas en relation avec le restaurant et la terrasse. L'image illustrant la silhouette illuminée du donjon peine à convaincre.

Le percement de la muraille et l'excavation nécessiteront des fouilles archéologiques sur un secteur limité et jugé moyennement risqué au niveau archéologique.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne inférieure.



Rez-de-chaussée

Enjeux du Projet

L'analyse mène à considérer les interventions prioritaires intramurs. Dans la continuité du concours d'été, il s'agit de redéfinir les trois entrées au château, qui favoriseront le flux des visiteurs. La création de la percée ouest permet de clarifier l'empreinte de l'ancienne Tour et de valoriser le bâtiment principal, qui retrouve sa façade sud originale. Ce dernier se trouve être en relativement bon état de conservation, du aux travaux entrepris en 1990. Enfin, la maison du jardinier présente un état général médiocre et nécessite une intervention conséquente. Ne pouvant à ce stade disposer de la liste de la collection à exposer, le projet n'établit pas de muséographie. Au vu du bon état qui présente les vitrines actuelles, il pourrait être imaginable de les conserver. Toutefois, un renouvellement complet de l'éclairage artificiel doit être envisagé.

Bâtiment principal

Le projet considère ce bâtiment en tant que valeur historique majeure. Une transformation intérieure importante impliquerait une altération de ses qualités et un coût inadéquat. Il est dès lors proposé d'y affecter l'ensemble du programme relatif à l'espace public muséal, restaurant exclu, en y apportant un minimum d'intervention. La seule réorganisation est effectuée au rez-de-chaussée: l'accueil est placé au centre, l'exposition temporaire et salles à louer au nord et l'espace animation au sud. Une nouvelle cabine d'ascenseur permet un accès opposé au sous-sol et une réduction en hauteur de la trémie aux combles.

Maison du jardinier

Sa substance ainsi que ses qualités spatiales sont évidentes et méritent d'être valorisées. L'organisation intérieure actuelle présente des difficultés: le parti est de retravailler l'ensemble du volume avec une légère rectification des niveaux. Un nouveau restaurant avec ses annexes prend place au rez-de-chaussée, l'administration du musée et la bibliothèque à l'étage. Le volume des combles est affecté aux archives, permettant ainsi de conserver l'aspect de la toiture originelle.

Tour primitive et ménagements extérieurs

Le nouveau cheminement de l'entrée sud-est se présente comme un petit jardin luxuriant, contrastant avec la cour fortement minérale. La cave voûtée, empruntée par l'entrée actuelle au château depuis le port, retrouve son autonomie. Le dispositif de rampe menant au jardin suspendu et sa liaison directe avec la cuisine permet l'exploitation d'une terrasse remarquable. Celle-ci s'inscrit dans l'empreinte même de l'ancienne Tour, qui réapparaît sous forme d'une structure légère-éclairante.

Concept Bioclimatique

L'objectif est de concilier le confort des utilisateurs et le climat régional avec le respect du patrimoine historique. Dans un souci d'économie d'énergie, c'est le bâtiment qui devra gérer les conditions climatiques, pour réduire au maximum les installations artificielles gourmandes. Le bilan énergétique de la maison du jardinier, relatif au projet décrit ci-dessous, rentre dans le cadre de la norme SIA 380/1. Celui du bâtiment principal se situe légèrement en-dessous des exigences en vigueur, mais devrait être admis pour des raisons de conservation des valeurs historiques.

Chauffage

L'installation de chauffage au gaz actuelle du bâtiment principal est en bon état. Une modification du système de chauffage n'est donc pas souhaitable, aussi pour des raisons constructives et de conservation de la substance.

Pour la maison du jardinier en revanche, et au vu des importants travaux projetés, il est proposé une nouvelle installation de chauffage au gaz, avec distribution de la chaleur par le sol.

Ventilation

Dans le bâtiment principal, le projet propose de maintenir la ventilation naturelle par les fenêtres, renforcée par la création d'ouvertures mécaniques en toiture (ouverture durant la nuit). Cette approche permet d'éviter des installations techniques difficiles à intégrer (gaines de ventilation, ...). Avec une amélioration de la composition de la toiture, il sera ainsi possible de gérer le confort estival dans le volume des combles, tout en supprimant l'actuel système de refroidissement artificiel.

Pour la maison du jardinier, l'aménagement du nouveau restaurant et sa cuisine implique un système de ventilation mécanique contrôlée, qui assurera l'ensemble des 2 niveaux du bâtiment.

Façades

La composition et l'épaisseur des murs des bâtiments garantissent un bon confort estival. Pour le bâtiment principal, il est admis que les derniers travaux effectués sont acceptables et qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir aujourd'hui. Seule la galerie du XIX^e, présentant actuellement une faible épaisseur de mur, serait doublée d'une isolation intérieure.

Pour la maison du jardinier en revanche, le projet prévoit l'application d'un crépi isolant minéral, avec une finition à base de chaux. Cette approche répond autant à une volonté thermique qu'esthétique.

Menuiseries extérieures

Les fenêtres du bâtiment principal présentent une importante valeur patrimoniale et sont en bon état de conservation. La perméabilité de ces menuiseries participe avantagement à la ventilation naturelle. Afin de retrouver l'esthétique des vitrages extérieurs d'origine, il est proposé de retirer les films de protection anti UV. Cette protection nécessaire à l'espace muséal est retrouvée par le remplacement des vitrages intérieurs, avec un verre sécurisé à fonction anti UV et facteur solaire approprié.

Les fenêtres et portes fenêtres de la maison du jardinier ne présentent pas le même intérêt de conservation. Le projet propose un remplacement complet par de nouvelles menuiseries en chêne, munies de vitrages triples. Cette approche plus "hermétique" dans ce bâtiment se confirme également par l'installation de la VMC.

Planchers

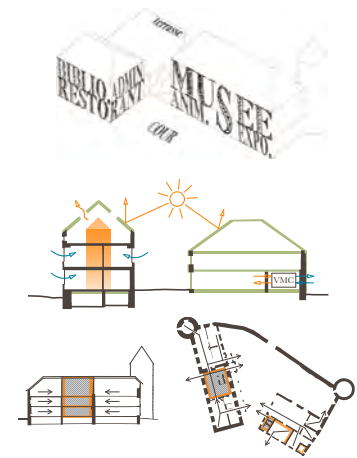
La seule intervention proposée dans le bâtiment principal est l'application d'une isolation minérale au plafond du sous-sol. Dans la maison du jardinier, pour des questions de niveaux et d'assainissement de l'ensemble, il est prévu la création d'un nouveau dallage en béton, isolé contre terre. Des nouveaux planchers mixtes bois/béton sont prévus pour les deux niveaux supérieurs.

Cette proposition répond aux facteurs statique, d'isolation phonique et de confort acoustique.

Toitures

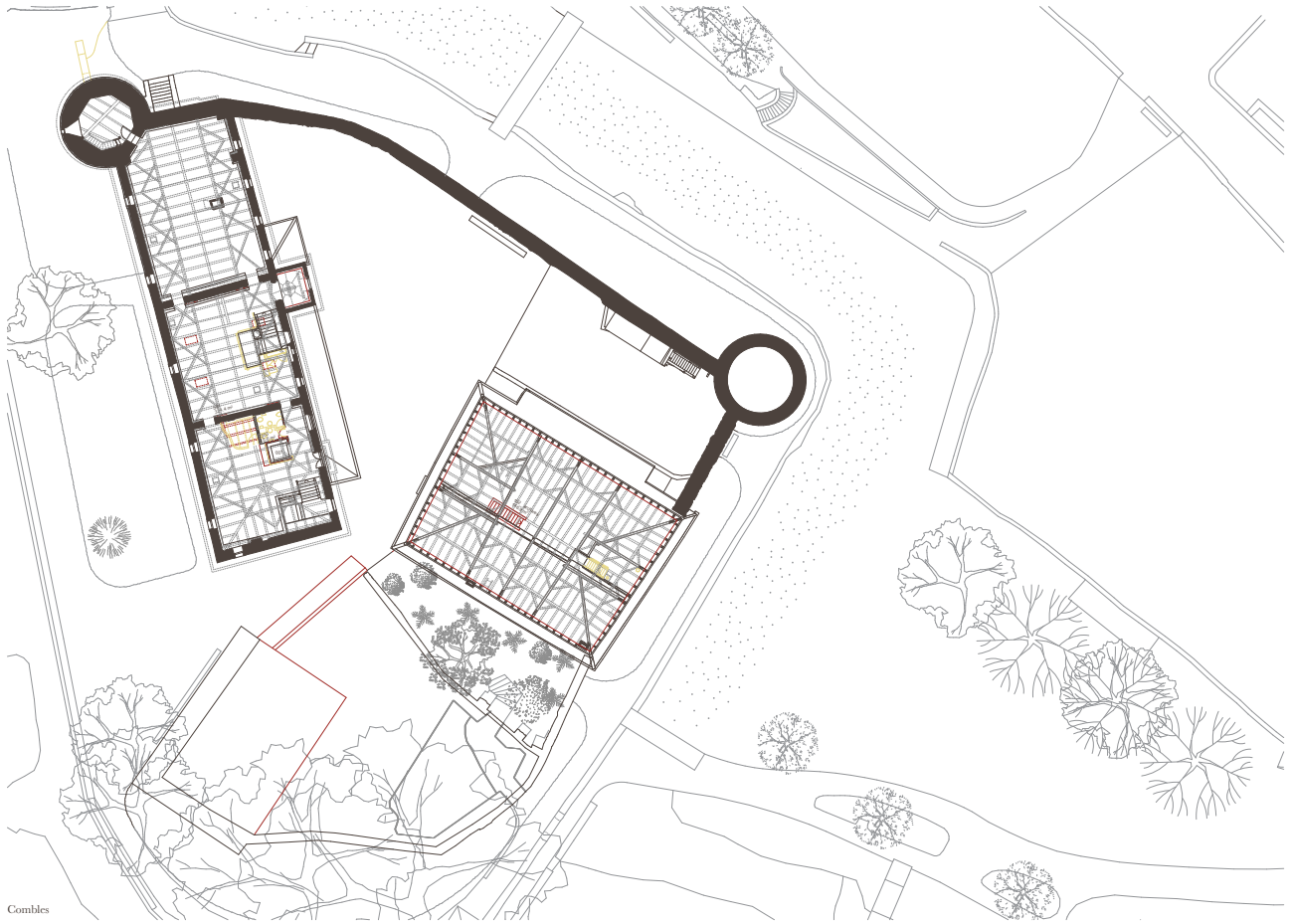
Le bon état de la toiture du bâtiment principal résulte des derniers travaux réalisés. Cependant, l'épaisseur d'isolation actuelle, estimée à 12cm, est insuffisante. Pour garantir un confort estival, il est proposé une amélioration de la composition. Un détalage est nécessaire, permettant d'intégrer une nouvelle sous-couverture en fibre de bois d'une épaisseur de 5cm.

En complément, il est prévu d'ajouter un supplément d'isolation minérale entre chevrons, par l'intérieur. Pour la maison du jardinier, l'état général de la toiture est mauvais. Un assainissement complet est projeté, en respectant les détails actuels extérieurs de charpente, couverture et ferblanterie.

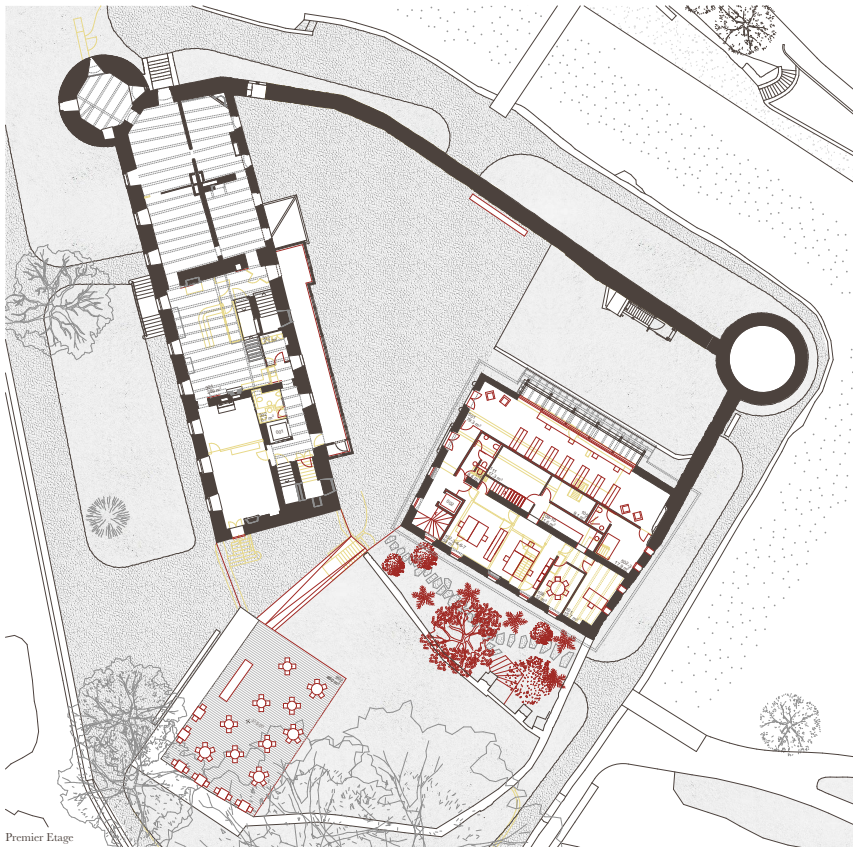


Protection incendie

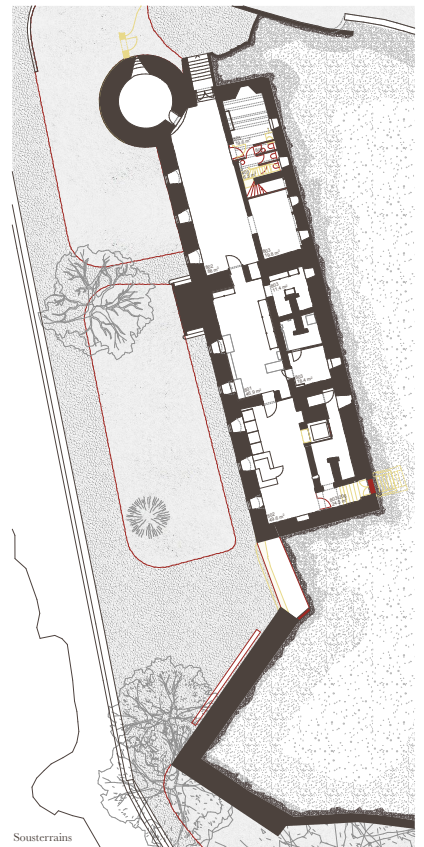
De par la composition des 2 murs de refend, le bâtiment principal dispose d'un espace central idéal pour la création d'un compartimentage vertical. Seules des portes coupe-feu sont à prévoir aux 3 niveaux. La composition précise des planchers ne peut être connue à ce stade. Elle est toutefois considérée dans le projet comme acceptable, compte tenu des facteurs suivants: conservation du monument, mesures compensatoires sur les murs en moellons à valeur REI90, et affluence limitée dans les étages. Pour la maison du jardinier, un nouvel espace de distribution garantit une voie d'évacuation pour les 2 niveaux. A l'étage, un mur coupe-feu doit être prévu entre la bibliothèque et l'administration, en raison de la charge thermique élevée.



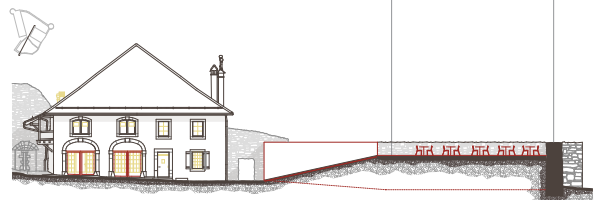
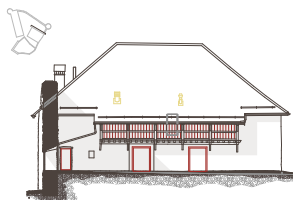
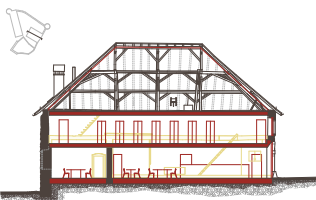
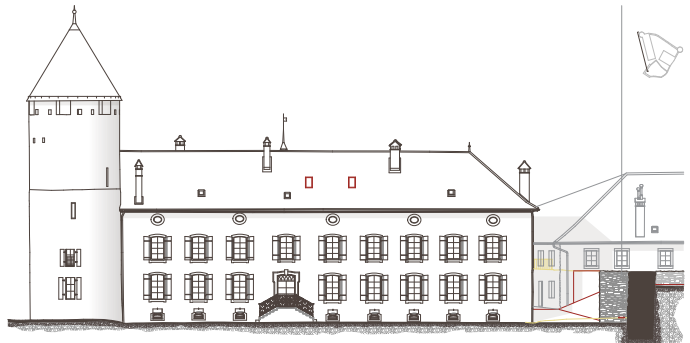
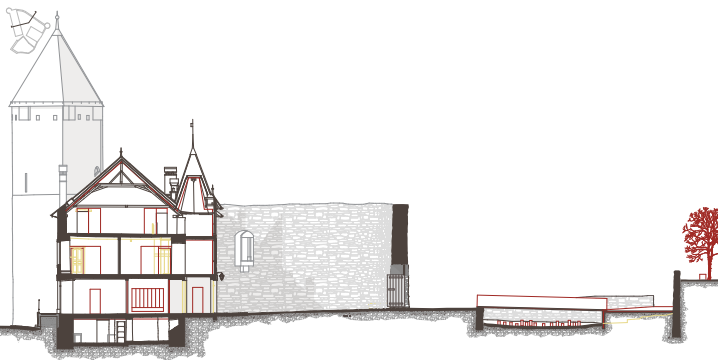
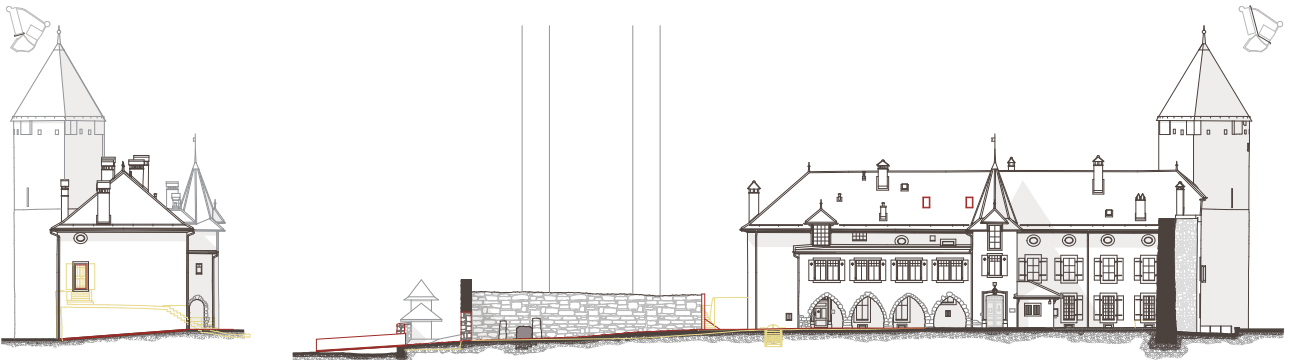
Combles



Premier Etage



Soustrains



5.2.3
Critique et illustration du projet 12
petit roque
3^{ème} rang, 2^{ème} prix

Le projet se distingue par des choix d'intervention et de transformation particulièrement attentifs à l'existant. Un projet en filigrane qui parvient à conserver toute leur substance aux différentes entités composant le château, y compris à la maison du jardinier. Il propose également de repenser les parcours dans et autour du château en ouvrant un passage entre l'ancien donjon et le corps de logis principal. Particulièrement bien dessiné et matérialisé, il se distingue des autres projets faisant une proposition similaire par sa volonté de conserver la lecture de l'ancien mur d'enceinte. Ce dernier n'est pas abattu, mais simplement percé, détail qui offre une persistance à l'ancienne limite.

L'ouverture d'un nouveau passage, à savoir d'un nouvel accès au site du château, est le geste concepteur indispensable pour résoudre la contradiction entre la fonction attribuée actuellement au château, un espace ouvert sur la ville et sur le lac, et celle de la mémoire d'une forteresse fermée. Ce geste fort, cette ouverture du rempart du donjon, apparemment facile, est le fruit d'une intuition intelligente qui résout d'une manière mesurée et discrète le rapport presque toujours conflictuel, entre le passé et le présent.

Si la création d'un passage a séduit le jury, l'introduction d'une nouvelle entrée du musée à cet endroit, située à l'extrémité sud du corps de logis, de le convaincre pas. L'accès à l'exposition permanente s'effectue au travers d'une salle de médiation, ce que l'on ne peut admettre au plan fonctionnel. Considérée depuis le quai ou depuis la cour du château, cette nouvelle entrée est peu visible et concurrence sans raison les entrées existantes pourtant maintenues.

De bonnes qualités conceptuelles peuvent se lire dans l'organisation des espaces intérieurs des deux bâtiments. En particulier, le jury se plaît à dire que l'organisation "des espaces en enfilade" du corps de logis qui regarde vers le lac, prend son sens par le respect des préexistences. En fait, l'intéressante disposition des multiples et diverses fonctions a son origine dans une lecture réfléchie des structures existantes (voir dessin des coupes).

Les coupes constructives à l'échelle 1:20 sont particulièrement soignées et démontrent une bonne connaissance de la construction ancienne. Ce soin porté au détail est confirmé par la volonté d'appliquer un enduit sur les façades de la maison du jardinier.

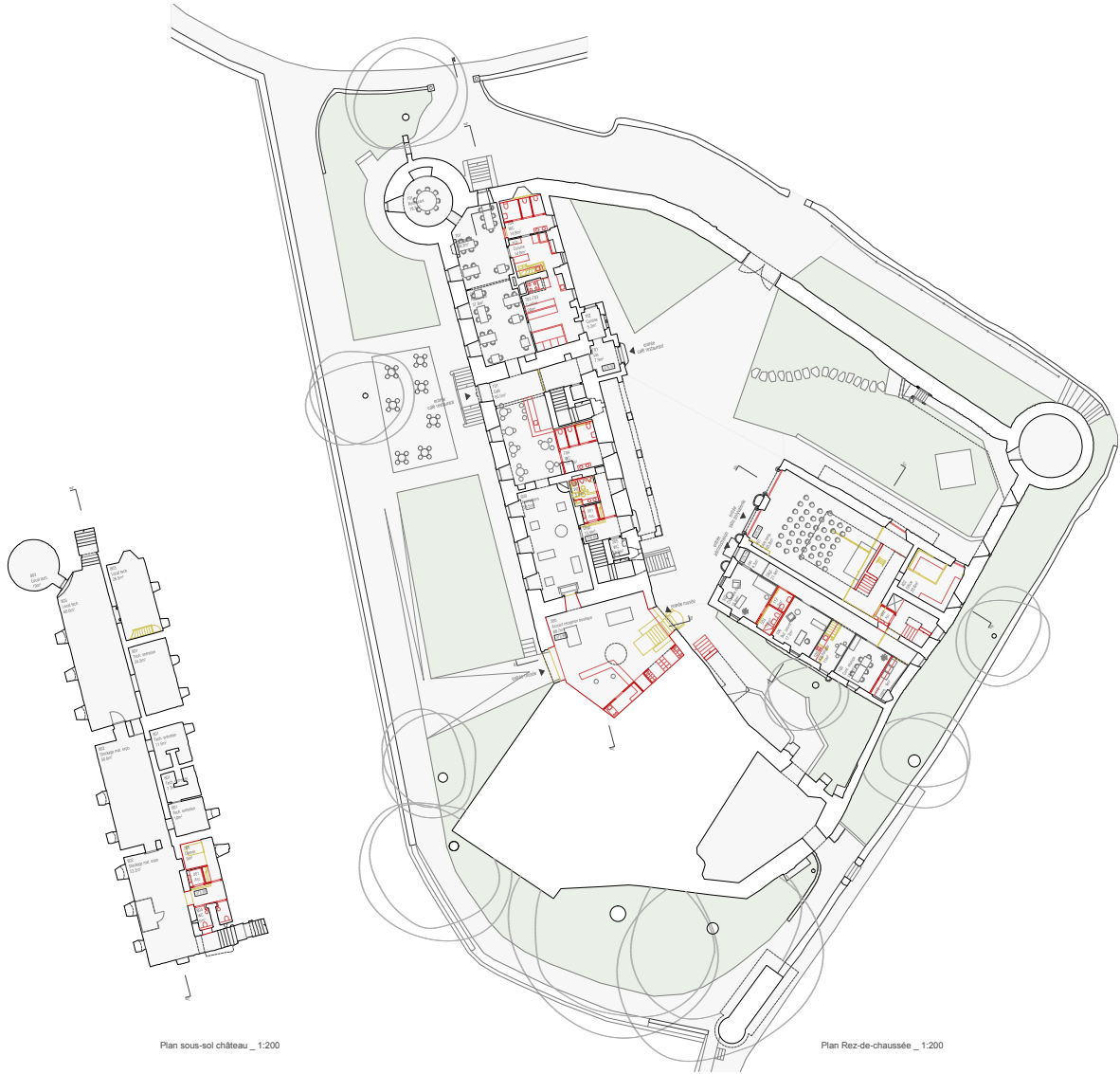
Le projet est donc, essentiellement une simple coupure dans le mur d'enceinte entre les vestiges du donjon et le bâtiment classique, une coupure qui laisse intacte la magnifique terrasse verte. La "coupure" est la seule partie nouvelle du projet, mais cela suffit pour conférer un nouveau rôle à la forteresse dans la ville.

Le projet *petit roque* peut être défini comme essentiel, minime, dans un sens positif et en même temps très riche et complexe, également dans un sens positif. Cette intéressante dualité est générée par une seule intervention architecturale radicale très efficace.

Il s'agit d'une proposition de restauration conservatrice mais en même-temps fortement novatrice.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" _ peilz roque □□□□□□



Plan sous-sol château _ 1:200

Plan Rez-de-chaussée _ 1:200

LECTURE DU SITE

La fonction médiévale d'isolement et de protection est associée avec le caractère public et ludique du programme de musée du Jeu, afin qu'il remplisse pleinement sa vocation de transmission et d'enseignement.

La forteresse et tous ses attributs défensifs rendent les accès difficiles et non-évidents. Pourtant, l'appropriation de l'élément historique majeur du château - le donjon - n'est pas claire. Sa présence même est méconnue par sa fonte dans le reste du mur périphérique d'enceinte.

De plus, la beauté de la façade classique, représentative et ostentatoire côté lac n'est pas non plus mise en valeur par l'absence d'une véritable fonction publique du programme en rez-de-chaussée.

Actuellement, l'utilisation ponctuelle des quatre belles pièces à haute valeur patrimoniale annule l'interaction entre le château et la promenade du bord de lac.

A l'échelle urbaine, l'enjeu du projet est donc de renforcer l'exposition, l'ouverture et la relation de ce lieu avec son environnement proche. Le projet cherche également à améliorer la clarté de l'orientation des usagers. Reconnecter le château à la ville et au lac, en augmentant la perméabilité des flux, en améliorant les accès est le leitmotiv du projet, tout en préservant l'autonomie intrinsèque de l'ensemble bâti, et l'intégrité du monument.



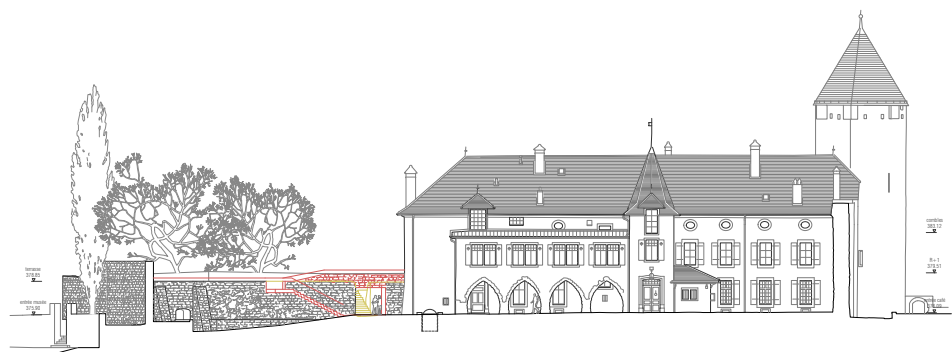
Élévation Ouest château _ 1:200

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" _ petit roque □□□□□□



Plan premier étage _ 1:200

ARTICULATION
La seule partie nouvelle du projet articule ces différents espaces et fonctions en créant une nouvelle ouverture dans la forteresse. Cette ouverture crée un lien entre les différents espaces et fonctions : le lac, la cour et la terrasse, le château, le jardin et la maison ; le musée et la salle polyvalente ; le paysage et le construit.
L'ouverture dans le mur périphérique, qui était à l'époque une frontière défensive, fait l'objet d'attention, d'attraction et marque l'entrée.
La forte présence du mur en moellons est maintenue, ainsi que la continuité visuelle et l'intégrité du château. Vu depuis le lac, le projet se fonde dans l'existant.

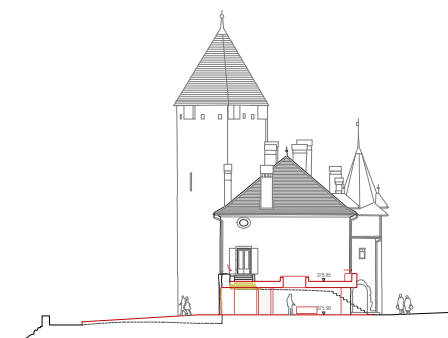


Élévation Est château _ 1:200

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" _ peilz roque □□□□□□



Plan combles _ 1:200



Coupe aa' entrée _ 1:200



Coupe bb' château _ 1:200

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" _ peilz roque □□□□□□



Promenade côté lac



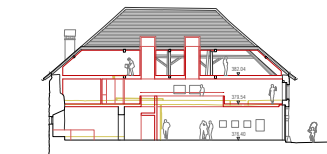
Accueil du musée



Élévation Ouest maison _ 1:200



Coupe cc' maison _ 1:200



Coupe dd' maison _ 1:200

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" _ peilz roque □□□□□□



Entrée dans la cour



Exposition temporaire

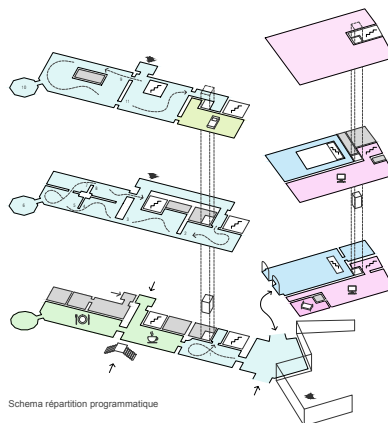
TYPOLOGIE HISTORIQUE
 Le vide créé dans l'opérateur de la muraille est conçu comme un passage, comme un saut, en opposition au "sauter" à la "brique" historique dans laquelle on stationne. Ce passage évoque le tracé historique de l'eau qui pénétrait alors dans l'enceinte pour confiner le donjon.

Cette arête/rampe est une entité polyvalente et modeste, qui enrichit le système existant pour lui donner un potentiel d'évolution futur. La pénétration au sein du château se fait donc par son pignon pour s'inscrire dans la logique du système des pièces en enfilade.

Les éléments archéologiques enfouis dans le terre-plein détermineraient l'étendue de ce creux dont la superficie et la forme n'importent que peu. Le dessin aléatoire, ses contours irréguliers délimitent un nouvel espace qui assume sa contemporanéité par sa non-forme.

La répartition du programme au sein du château réinterprète et amplifie la typologie et la substance historique de l'édifice. Elle tire partie de ses qualités spatiales existantes. La frange Est du château accueille toutes les fonctions servantes (Escaliers, toilettes, stockage), alors que les pièces majeures en enfilade côté lac, au caractère hautement symbolique, accueillent le programme serein (Espace d'exposition, salles du restaurant, bibliothèque).

La Maison du jardinier bénéficie quant à elle de la situation intérieure et privilégiée, sur cour. Son caractère rustique et domestique est conservé autant que possible tout en s'adaptant aux besoins thématiques et programmatiques actuels (aménagement des combles pour les archives, installation d'un ascenseur).

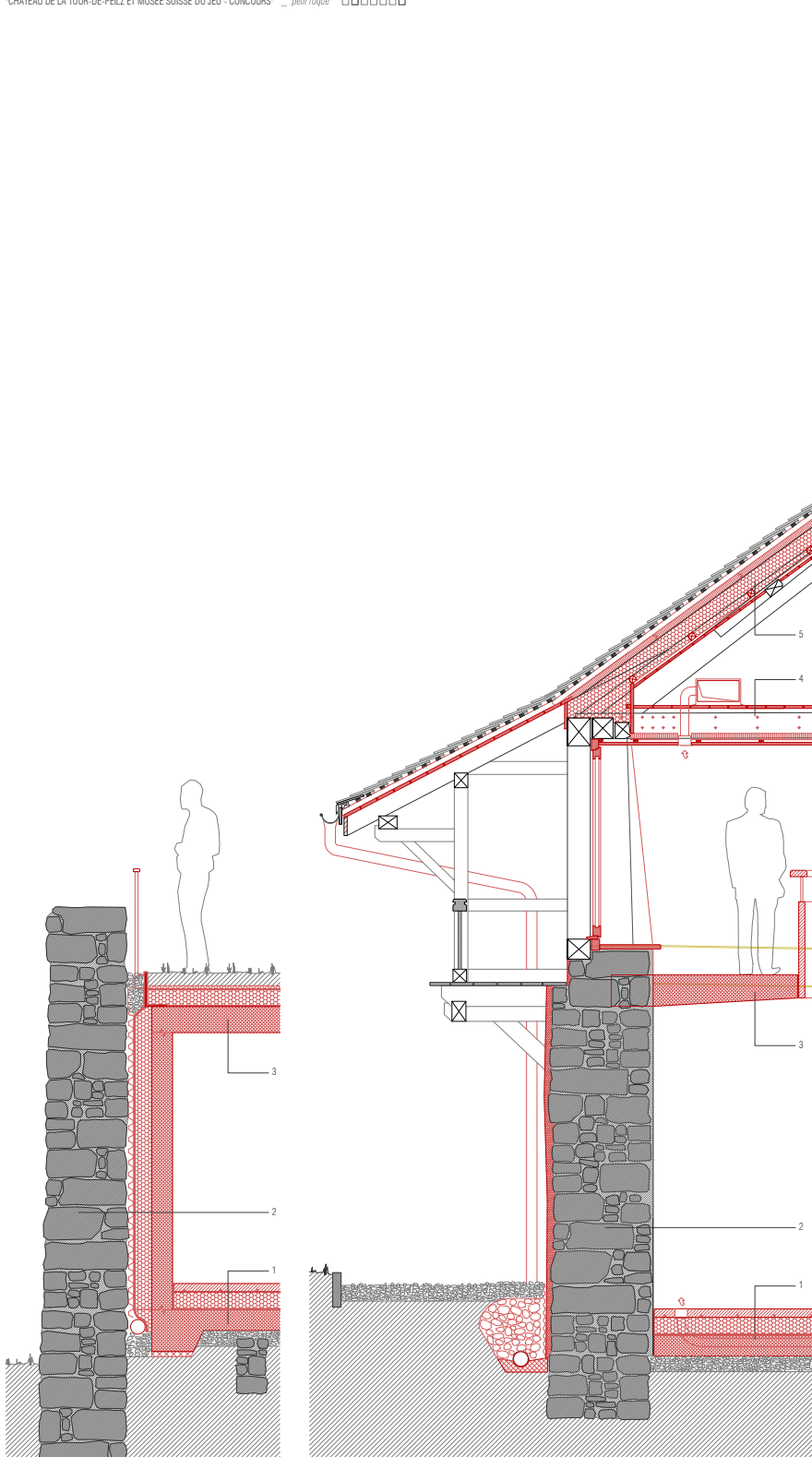


Schema répartition programmatique

RÉPARTITION PROGRAMMATIQUE
 L'installation du café-restaurant dans les belles pièces d'apparat du rez-de-chaussée du château génère une attractivité et une visibilité publique importante qui doit servir le musée. Réciproquement, le musée amène une clientèle au restaurant. Le musée du Jeu prend alors place dans les étages du château, tout en se connectant au rez par une première salle d'introduction et d'animations. Une entrouverture est envisagée entre le café et le musée.

L'administration reste là où elle se trouve actuellement en conservant l'aspect convivial et domestique de la maison du jardinier. L'espace polyvalent pour les expositions temporaires et location s'installe dans les arcades de la maison. Ce volume important et simple est propice à une forte polyvalence et ses grandes ouvertures sur la cour facilitent l'appropriation et l'interaction avec celle-ci, tant pour les expositions, que pour un banquet ou une fête de la ville.

"CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU - CONCOURS" _ petit roque □□□□□□



COUPE CONSTRUCTIVE SUR RACCORD AUX REMPARTS. 1.20

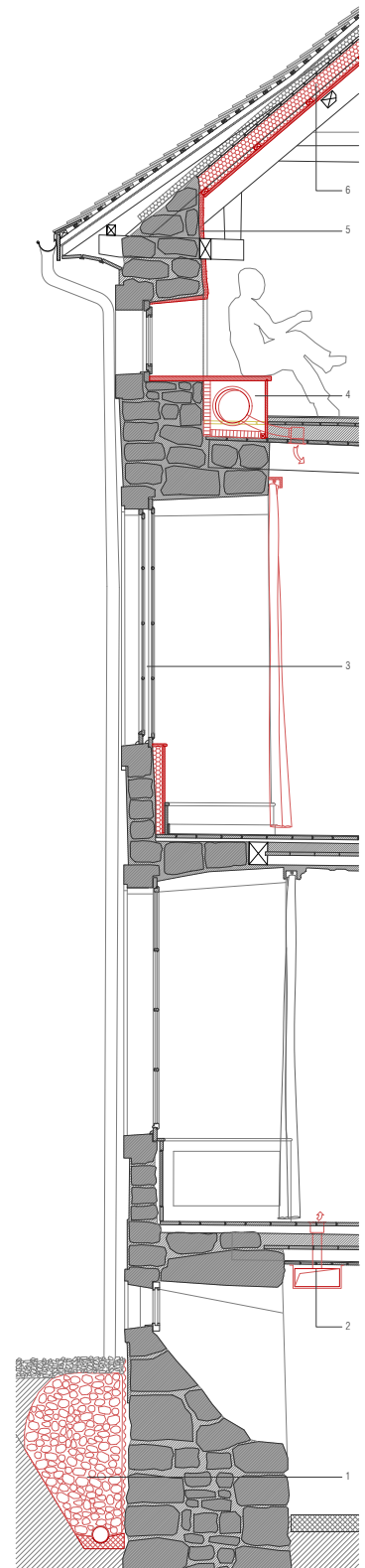
Le croisement de la nouvelle entrée traversante du musée permettra vraisemblablement de mieux comprendre l'histoire de cet emplacement stratégique du château. Les principes constructifs mis en place visent la réversibilité et le respect de la substance mise à jour.

1. RADIER:
 - chape ciment avec chauffage au sol
 - barrière vapeur
 - isolation 15cm
 - étanchéité
 - radier BA 25 cm
 - bouille plastique
 - couche filtrante gravier 15 cm
 - fond de foule avec vestiges éventuels
2. PARI CONTRE MURALLE:
 - mur béton 20 cm
 - isolation en bord de coffrage 16 cm
 - bache détachable
 - natte filtrante 6 cm
 - mur existant en pierre naturelle
3. TOUTURE:
 - terre végétale 12 cm
 - natte filtrante 3 cm
 - étanchéité
 - radier BA 25 cm
 - isolation 20 cm
 - étanchéité
 - dalle BA 30 cm

COUPE CONSTRUCTIVE SUR MAISON DU JARDINIER-NOUVELLE SALLE POLYVALENTE. 1.20

Pour en préserver l'unité, l'intervention sur l'enveloppe de cette bâtisse est uniforme et consiste essentiellement en l'isolation de la toiture et l'application d'un cripl isolant mince sur les façades. À l'intérieur, la stratégie diffuse entre la partie de l'administration très peu touchée et la nouvelle salle polyvalente qui nécessite une intervention plus lourde, notamment du point de vue structurel.

1. RADIER:
 - chape ciment avec chauffage au sol et grilles drainées d'air frais
 - barrière vapeur
 - isolation 15cm
 - étanchéité
 - radier BA 25 cm
 - feuille plastic
 - couche filtrante gravier 15 cm
 - fond de foule avec vestiges éventuels.
2. FAÇADE:
 - lissage et peinture sur plâtre existant
 - maçonnerie existante env. 60 cm
 - étanchéité
 - cripl isolant mince 5-7 cm
3. GALERIE:
 - dalle en console BA 25 - 18 cm avec empochements poncés
 - garde-corps en panneaux 3-pis 60 mm peints, main courante bois
4. TOUTURE:
 - plaques fibre-gypse 25 mm, à peindre
 - lattage technique 27 mm
 - barrière vapeur
 - isolation phonique entre solives renforcées par moilage 30 cm
 - plancher rainé creté 27 mm
5. TOITURE:
 - combles chauffés (archives)
 - fermes existantes
 - lames bois 19 mm
 - lattage technique 27 mm
 - barrière vapeur
 - isolation collante entre chevrons = lattage 24 cm
 - sous-couverture isolante en fibres de bois 6 cm
 - contre lattage 5 cm
 - lattage 27 mm
 - petite tuile TC



COUPE CONSTRUCTIVE SUR LE CORPS PRINCIPAL. 1.20

Les interventions sur cette partie se limitent à des améliorations poncées visant à améliorer le confort et la conservation tant des œuvres exposées que de la substance historique présente. On notera tout particulièrement l'isolation par l'intérieur de la toiture et la mise en place d'un système de ventilation contrôlée pour les salles d'expositions.

1. PIEDS DE FAÇADE:
 - amélioration ou création(?) du drainage
2. CAVE:
 - gaine de isolation pour les salles d'exposition au rd-dc-chaussée
3. BÂSES EXISTANTES:
 - amélioration de l'étanchéité des fenêtres existantes (portes)
 - isolation des contre-cœurs sans boiseries hautes.
4. PLANCHER COMBLES:
 - nouvelle assise pour gaine de isolation pour les salles d'exposition à l'étage
5. MURS EXTÉRIEURS COMBLES:
 - cripl isolant intérieur, 4-5 cm.
 - isolation complémentaire entre chevrons = lattage 16 cm;
 - barrière vapeur;
 - plaques fibre-gypse 18 mm, à peindre.
6. TOUTURE:
 - isolation complémentaire entre chevrons = lattage 16 cm;
 - barrière vapeur;
 - plaques fibre-gypse 18 mm, à peindre.

5.2.4
Critique et illustration du projet 36
XV-XVIII-XIX
4^{ème} rang, 3^{ème} prix

La proposition se fonde sur une lecture attentive et cohérente du site et des trois époques qui l'ont marqué : le XVe siècle au nord-est, en relation avec la ville, le XVIIe à l'ouest, côté lac, et le XIXe au nord-est, côté port. Le traitement différencié de ces trois faces, reconnaît et accentue leur caractère spécifique : médiéval, baroque et romantique.

Le projet XV-XVIII-XIX se distingue par des choix de conservation particulièrement attentifs à la nature du patrimoine existant. Un projet en filigrane qui parvient à conserver toute leur substance aux différentes entités composant le château, à l'égard desquelles il affiche deux attitudes différenciées, spécifiques et complémentaires, tant au plan de l'intervention sur le bâti qu'au plan de l'affectation des espaces. Consacré au musée, le corps de logis fait l'objet d'une intervention très légère et ciblée qui donne la prévalence au monument alors que la maison du jardinier s'adapte au nouveau programme des salles et activités indépendantes des horaires du musée par une intervention assez lourde et générale.

Le corps de logis reste presque intact. Les interventions antérieures, historiquement datées, sont entièrement conservées. Le projet propose deux interventions bien localisées, au motif fonctionnel. L'une, au rez-de-chaussée, affecte le mur de refend qui sépare l'aula initiale du corps de logis, en élargissant le passage existant. L'autre, au sous-sol, consiste à inverser l'ouverture de la porte de l'ascenseur. Au motif de l'économie d'énergie, le projet propose d'isoler la toiture par-dessus la charpente existante, sans modifier les larmiers et les avant-toits, d'insérer des verres isolants dans les fenêtres extérieures et d'ajouter une isolation à l'intérieur des contrecœurs. On peut imaginer que les embrasures fassent l'objet d'une même amélioration sans que le projet l'explique. On trouve également l'adjonction d'une chemise de drainage au pied des murs de façades.

Les interventions sur la maison du jardinier, plus invasives, ne sont toutefois pas de nature à remettre en question la valeur patrimoniale de l'objet, qui réside avant tout dans son appartenance à un ensemble et non dans ses caractéristiques propres. Ainsi le percement ou l'élargissement de passages dans les murs de refend du rez-de-chaussée ou la création d'une large baie en façade ouest ne devraient pas dénaturer l'ensemble du château. De même, la passerelle ralliant le premier étage de l'annexe et la terrasse du donjon, geste architectural fort mais réversible, ne représente pas une atteinte au site classé monument historique. Ces deux axes concourent à mettre en valeur le jardin supérieur. La toiture est isolée par l'extérieur. Les murs de façades sont isolés par l'intérieur, y compris les contrecœurs et les embrasures. Les fenêtres sont remplacées. A l'intérieur du bâtiment, la structure des planchers est entièrement reconstruite sous forme de dalles en béton armé, revêtues de chapes flottantes. On trouve également l'adjonction d'une chemise de drainage au pied des murs de façades.

Le corps de logis est affecté à l'accueil des visiteurs, à l'exposition permanente et à l'administration du musée. Cette dernière occupe la partie sud du bâtiment en s'étageant du rez-de-chaussée aux combles reliés par la cage d'escalier existante. Toutefois, ce parti n'est pas assumé pleinement car une fraction de l'administration est placée à l'opposé du bâtiment, au rez-de-chaussée et au sous-sol, obligeant les collaborateurs à traverser la réception et la boutique.

On accède au musée par les entrées principales, côté cour et côté jardin, en passant par la réception et la boutique. L'exposition permanente occupe l'étage et les combles, auxquels on accède par la cage d'escalier centrale. Les visiteurs provenant de la cour échappent au contrôle de la réception.

Les salles d'animation et de location, à savoir l'exposition temporaire, occupent le rez-de-chaussée de la maison du jardinier. L'étage est affecté à la cuisine et au restaurant, largement ouvert sur le lac et relié par une passerelle au jardin supérieur, aménagé en terrasse, accessible également depuis la cour par l'escalier existant. Cette situation enlève toute visibilité publique au restaurant. Les salles de location bénéficient de la proximité de la cuisine, qui peut les desservir par le monte-charge. La bibliothèque est située dans l'espace des combles.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne inférieure.



LE CHÂTEAU ET LA MAISON DU JARDINIER : DEUX ATTITUDES PATRIMONIALES COMPLÉMENTAIRES

Le château conserve son identité, il comporte le musée et son administration, l'intervention est minimale, s'adaptant au monument

- o Indépendance par rapport aux autres éléments du programme
- o Sécurité, alarme etc.
- o Permet des horaires spécifiques
- o Conserve son identité propre
- o Accessible depuis la cour et depuis les quais
- o conservation maximum des interventions antérieures
- o isolation de la toiture par-dessus l'existant (détail fin de bas de toit)
- o insertion de verre isolant dans les fenêtres extérieures
- o adaptation de l'ascenseur, ouverture d'une porte directement dans l'espace de service au sous-sol
- o ouverture dans mur de refend au rez pas de technique lourde

La maison du Jardinier quant à elle s'adapte au nouveau programme des salles et activités indépendantes des horaires du musée

- o le café restaurant
- o la salle d'expositions temporaires et polyvalente
- o les salles d'animation
- o la bibliothèque et sa chambre pour chercheurs
- o les locaux techniques et de ventilation

Le château regroupe les affectations nécessitant un climat stable et sans grandes variations d'occupation, alors que la maison du jardinier regroupe l'ensemble des activités à caractère fortement variable, nécessitant des installations techniques pointues.

La cour relie les activités. Sa surface est traitée de manière uniforme en gravier.

La terrasse supérieure est reliée à la maison du jardinier par une fine passerelle, elle crée un espace de prolongation devant le restaurant et met en valeur la position exceptionnelle du château dans le contexte paysager. Le terrain est subtilement abaissé devant les murs laissés tel quel.

ARRIMAGE



FONCTIONS CHATEAU



FONCTIONS ANNEXE

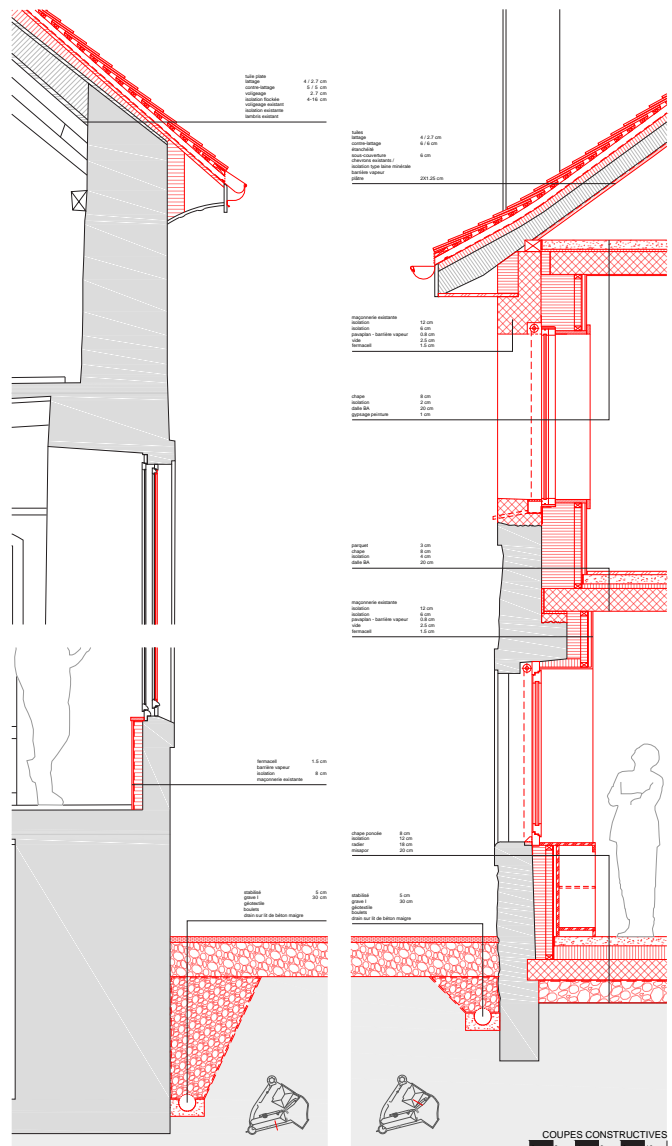


ACCES



- ENTREES
- CHEMINEMENTS
- LIAISONS
- SOL
- FONCTIONS

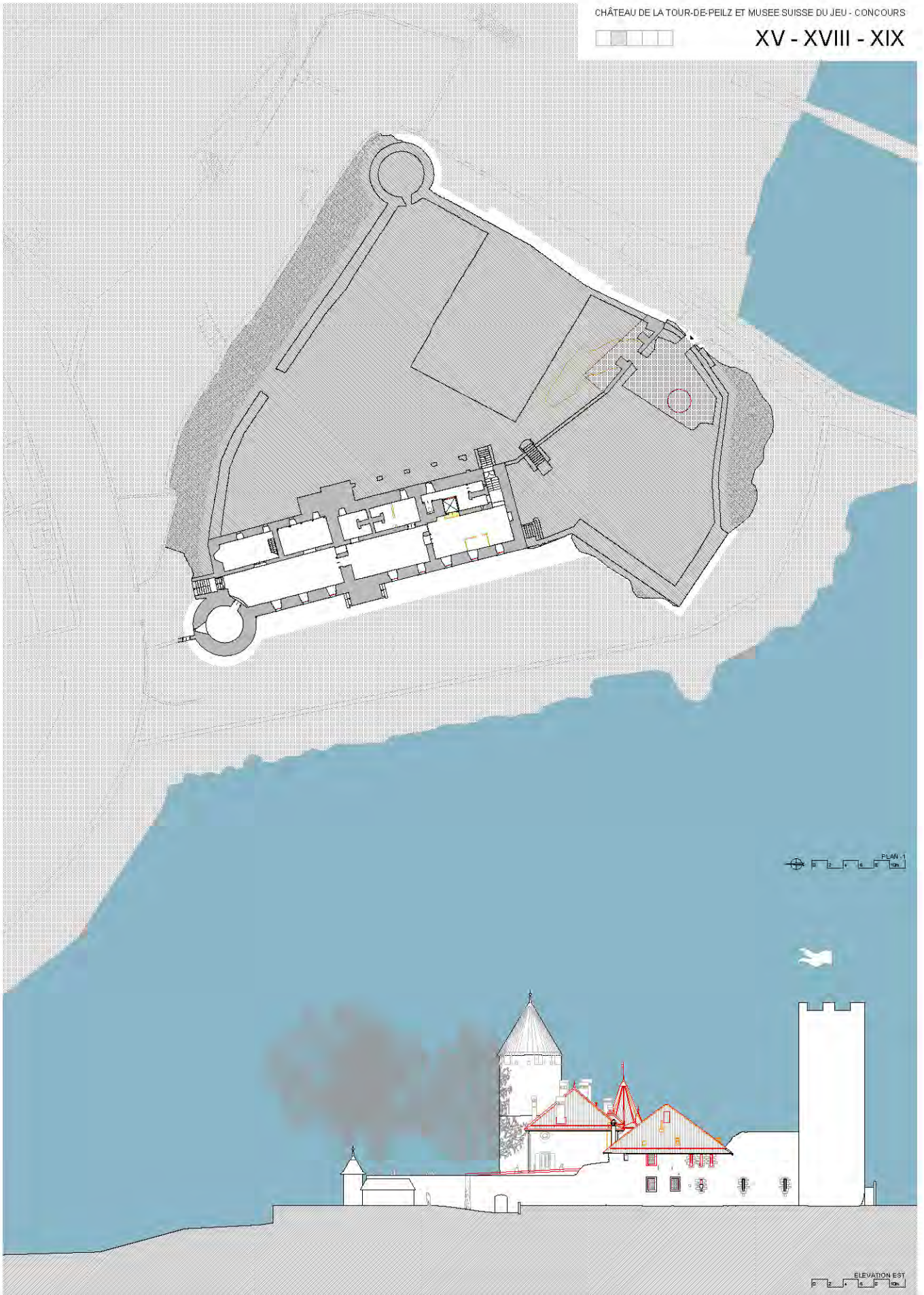
- 100 - ADMINISTRATION
- 200 - ACCUEIL / BOUTIQUE
- 300 - EXPO PERMANENTE
- 800 - ATELIER / STOCKAGE
- DISTRIBUTION VERTICALE
- 400 - EXPO TEMPORAIRE
- 500 - BIBLIOTHEQUE
- 600 - ANIMATION
- 700 - RESTAURANT
- DISTRIBUTION VERTICALE



CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS



XV - XVIII - XIX



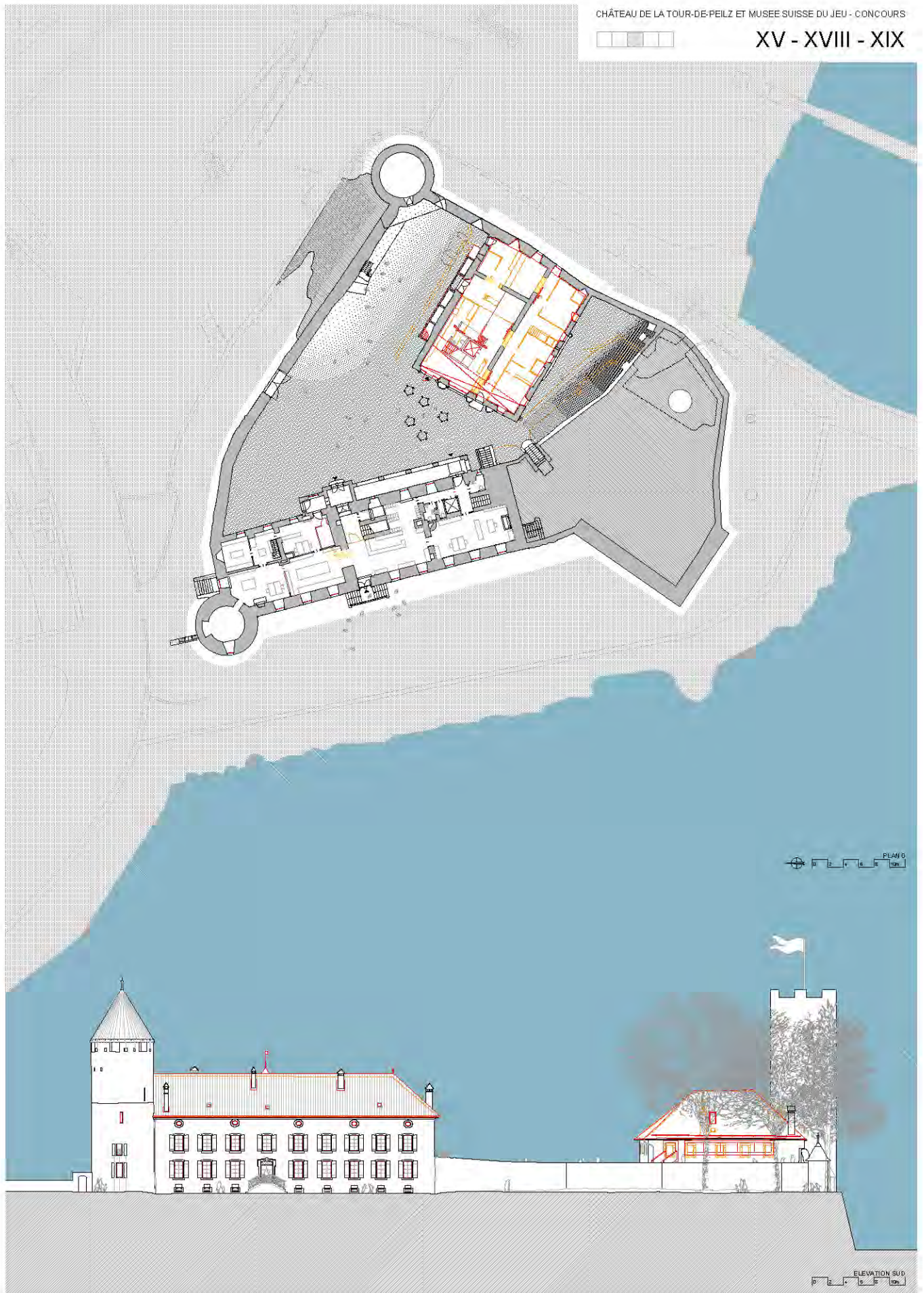
PLAN-1

ELEVATION EST

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS



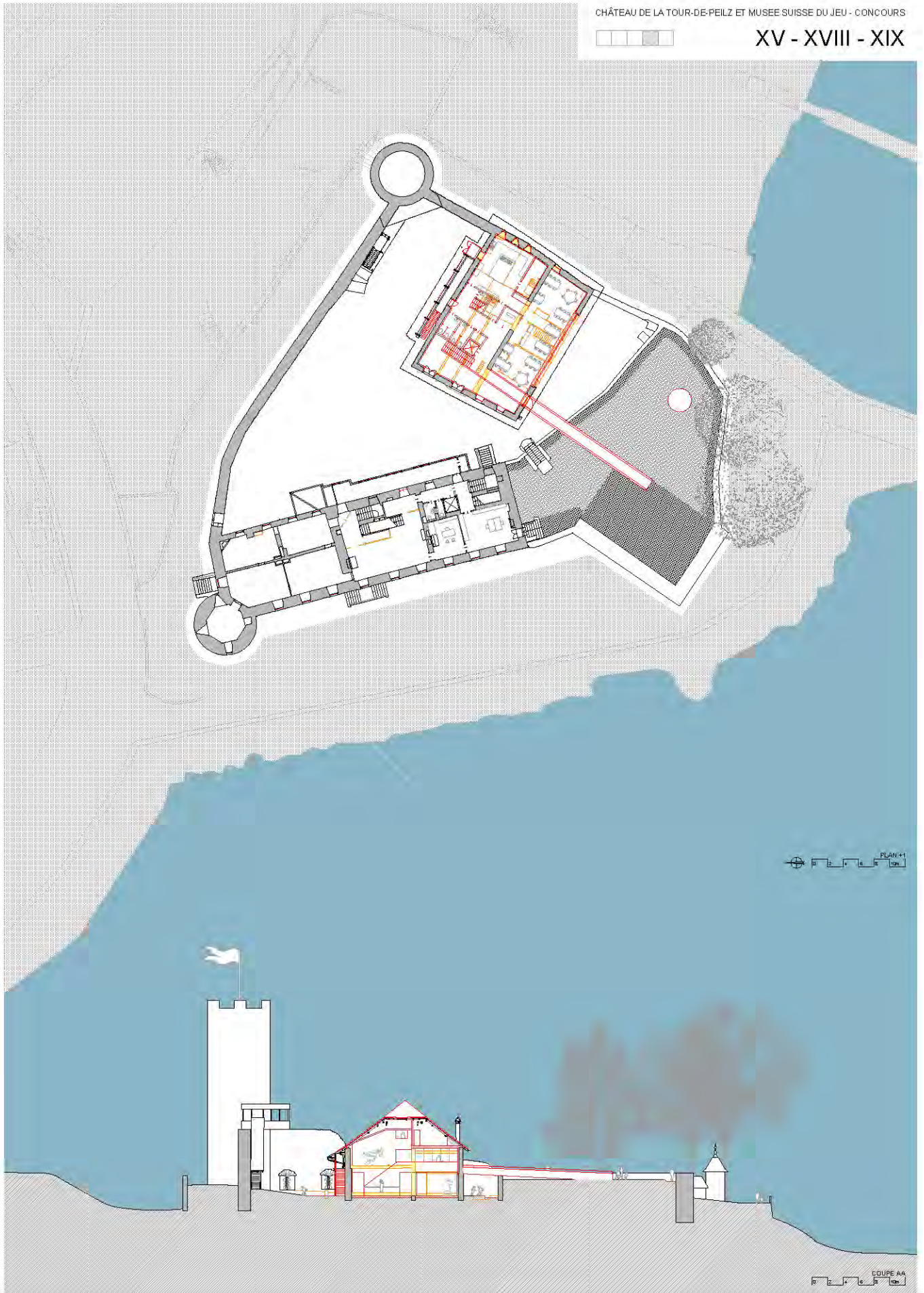
XV - XVIII - XIX



CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS



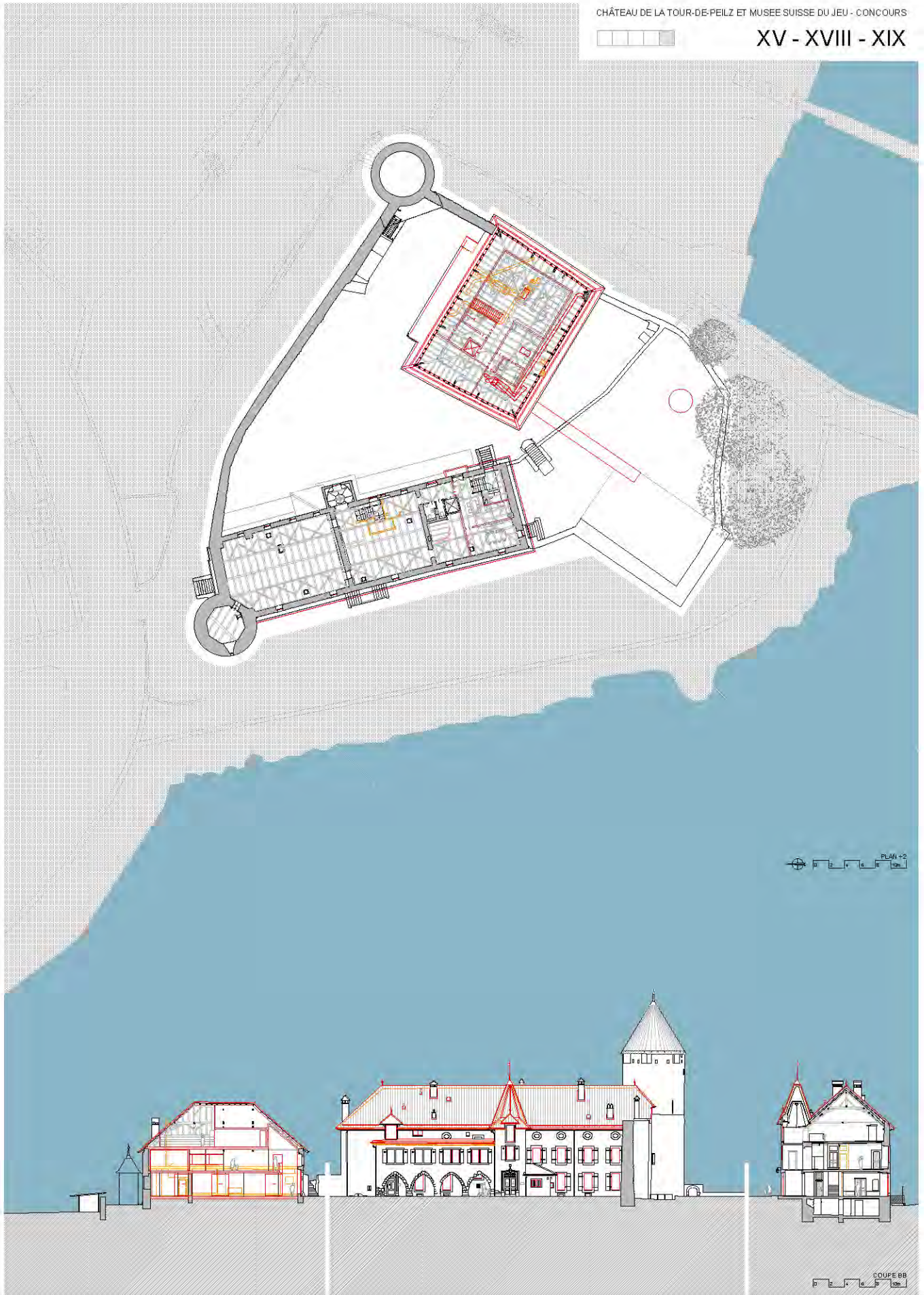
XV - XVIII - XIX



CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS



XV - XVIII - XIX



5.2.5
Critique et illustration du projet 35
EAU TOUR
5^{ème} rang, 4^{ème} prix

Le projet EAU TOUR prend le parti d'une intervention minimale, en se limitant à réaffecter les surfaces existantes dans les deux bâtiments du château pour le programme du musée, sans nouvelle construction. Une lecture critique des transformations et adjonctions subies par le château est effectuée, aboutissant à proposer la démolition de la galerie et tourelle de la face est du corps de logis. La façade du XVIII^e siècle est alors restituée.

La répartition du programme prévoit l'accueil et le restaurant au rez-de-chaussée du corps de logis, puis les expositions permanentes et l'animation dans les étages. Les accès au musée et au restaurant partagent le couloir d'accès existant, ce qui permet une indépendance d'utilisation bienvenue. Toutefois, l'organisation du restaurant et de ses services prévoit une cuisine en sous-sol qui sera problématique pour le fonctionnement, avec un escalier de service déplacé. Les expositions temporaires, la bibliothèque et l'administration prennent place dans la maison du jardinier. Placer l'exposition temporaire dans un autre bâtiment que celui où se situe l'accueil n'est pas optimal pour la gestion et la surveillance du musée. Les archives sont prévues dans la partie sud-ouest des combles de la maison du jardinier. Globalement, les circulations sont problématiques, tant du point de vue de l'utilisation que des normes incendie.

Les interventions proposées dans le corps de logis du XVIII^e siècle sont assez importantes, impliquant notamment la démolition et la reconstruction des escaliers nord et sud, y compris le mur de refend de l'escalier nord. Ces interventions auront inévitablement un impact important également sur les planchers anciens. Une bonne partie du cloisonnement de la travée est aussi démolie. On peut noter également la création de nouvelles entrées de service pour la cuisine du sous-sol.

Les interventions sur la maison du jardinier sont également assez conséquentes. Un sous-sol technique partiel est creusé en sous-œuvre, ce qui implique un risque archéologique. Un nouveau bloc de circulation est créé au centre du bâtiment, desservant tous les niveaux, mais curieusement configuré avec des accès d'escalier et d'ascenseur donnant directement dans les locaux au lieu de halls. Ce dispositif rendra difficile la gestion et l'utilisation des diverses fonctions prévues et n'est pas compatible avec les normes AEA1. Les combles sont partiellement exploités pour les archives, ce qui n'est pas optimal.

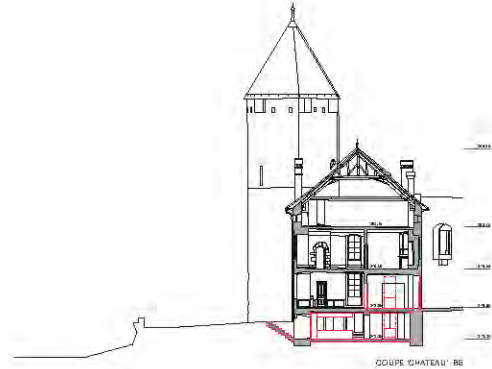
Les aspects de la conservation-restauration et de la mise en valeur du monument historique sont à peine abordés. L'auteur du projet propose le remplacement des crépis du corps de logis et de la maison du jardinier par un crépi isolant. Il n'est pas fait mention des autres maçonneries du château. Deux coupes constructives renseignent sur les interventions envisagées sur le corps de logis et sur la maison du jardinier. Ces détails sont extrêmement sommaires et laissent penser que la conservation des anciennes menuiseries est prévue, avec adjonction de doubles fenêtres intérieures et contrecœurs isolés. Les toitures sont isolées sur chevrons.

Au niveau énergétique, le projet propose le recours à une pompe à chaleur en utilisant le lac comme source. Le projet ne fait qu'esquisser les pistes pour les améliorations thermiques, qui seraient ponctuelles. La ventilation et le confort été hiver ne sont pas traités.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.

EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU
 VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



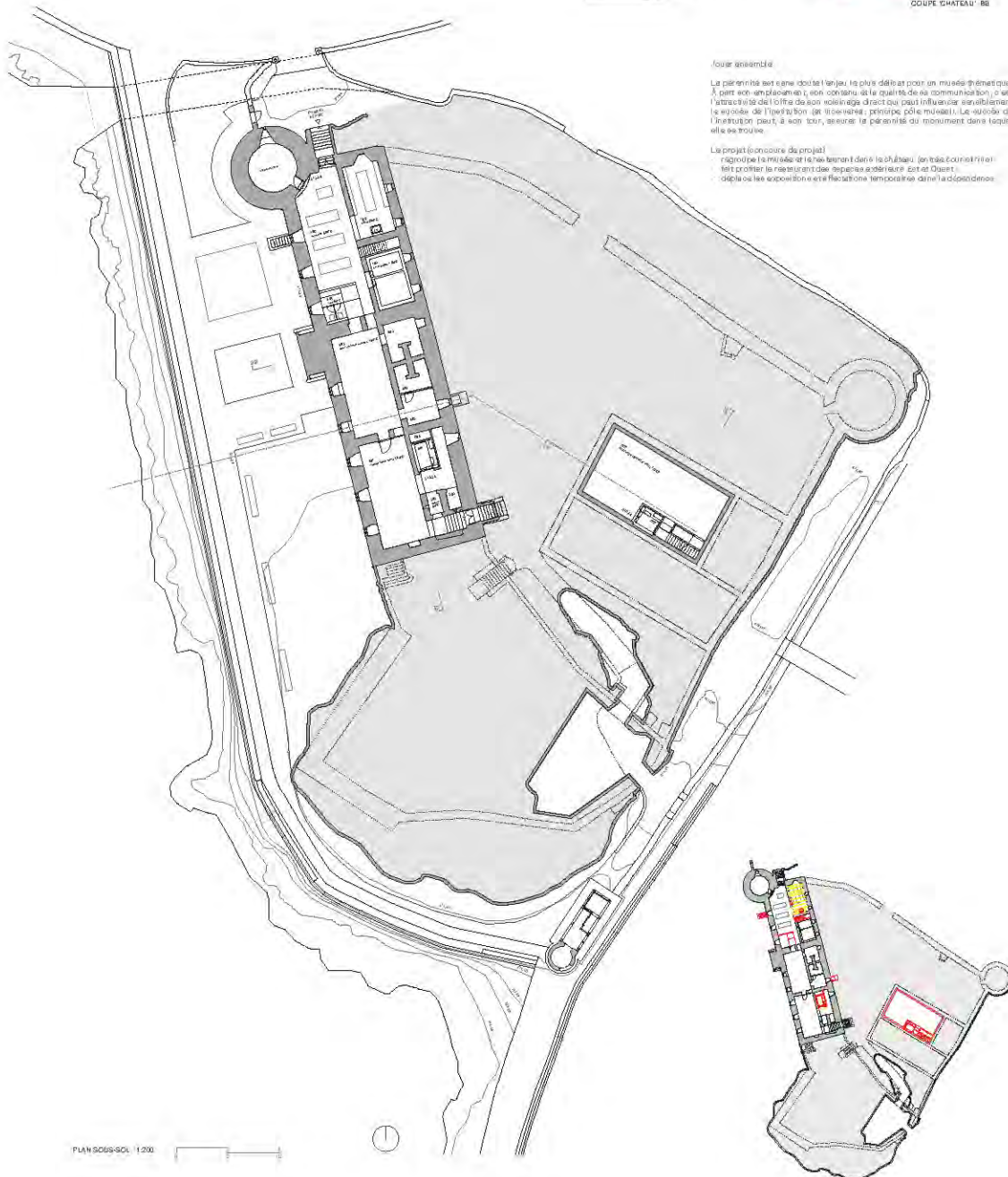
COUPE CHATEAU' 88'

four ensemble

La paternité est venue du jeu le plus défilé pour un musée thématique. À part son emplacement, son contenu et la qualité de sa communication, c'est l'attraction de la tour de son voisinage direct qui peut influencer éventuellement le succès de l'opération de rénovation: premier pôle muséal. Le succès de l'opération passe, à son tour, selon la paternité du monument dans lequel elle se trouve.

Le projet (à l'issue du projet)

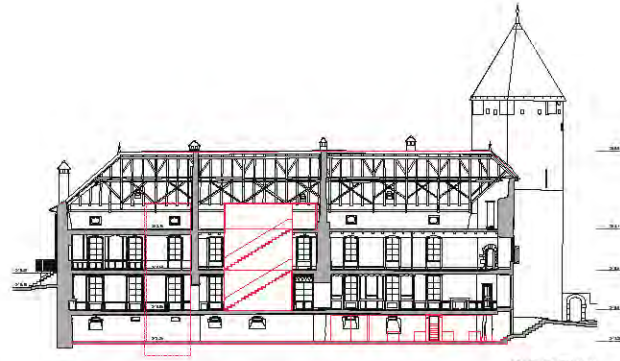
- regroupe la musée et le théâtre dans le château (à l'issue du projet)
- fait perdre la majeure partie des appartements existants existants
- dépense une exposition et une flexibilité temporaire dans l'adossés



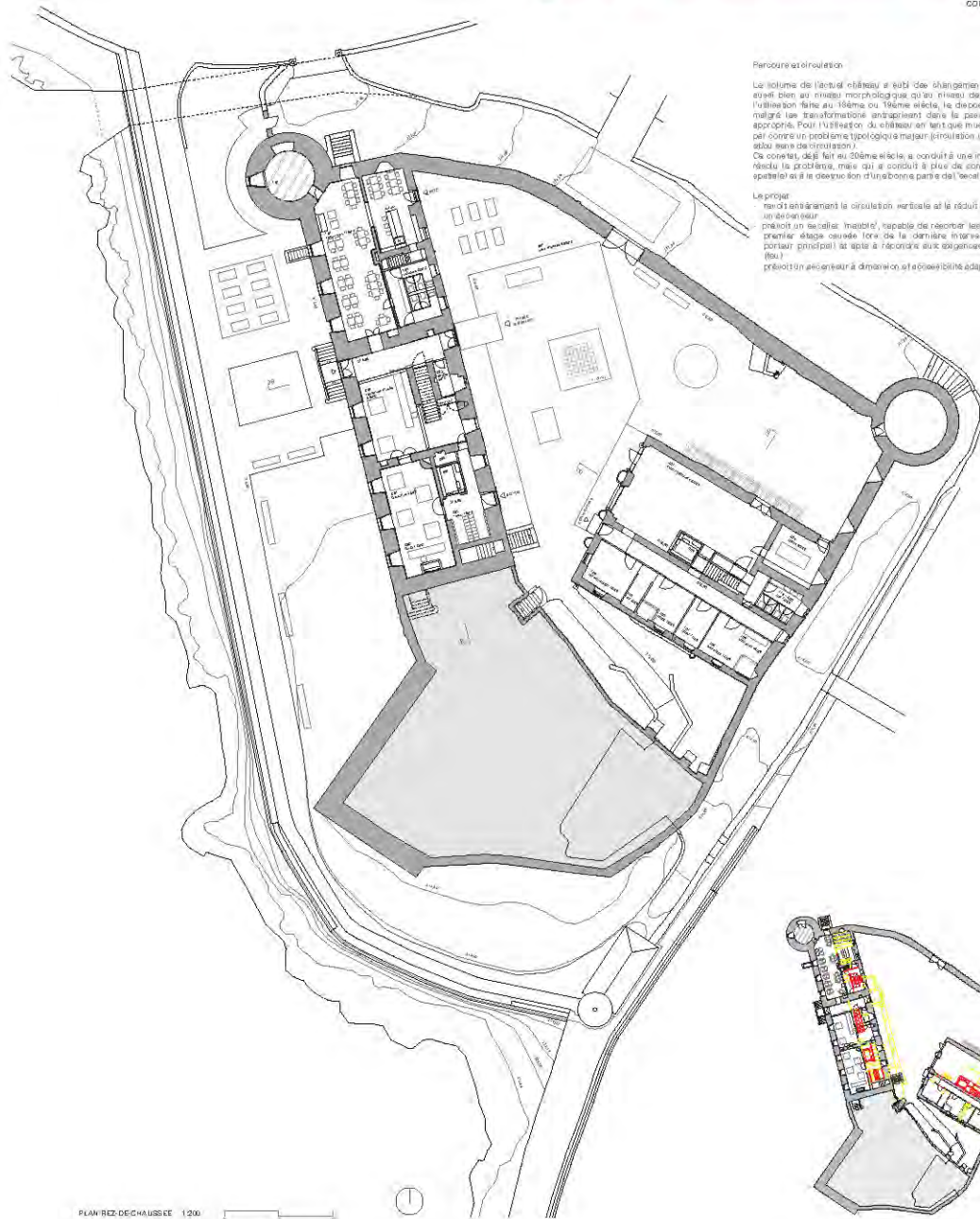
PLAN SOUS-SOL 1/200

EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU
 VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



COUPE CHATEAU AA



Parcours et circulation

Le volume de l'actuel château a subi des changements au cours du temps, et est bien au niveau morphologique qu'au niveau de son affectation. Pour l'utilisation faite au 18ème ou 19ème siècle, le dispositif général, grâce ou malgré les transformations entrainées dans le passé, a été sans doute approprié. Pour l'utilisation du château au 21ème siècle, le dispositif pose en effet comme un problème typologique majeur (circulation verticale, emplacement des salles de exposition).

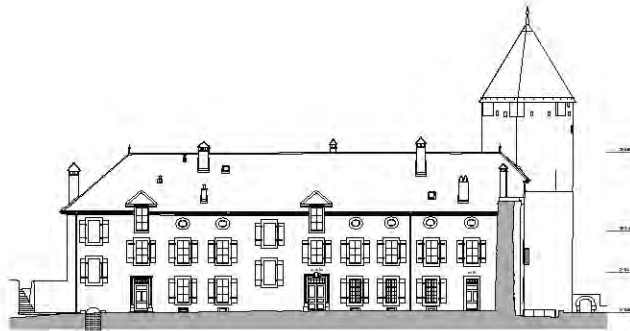
Ce contexte, dès lors qu'il s'agit de concevoir une intervention qui n'a pas résolu le problème, mais qui a conduit à plus de confusion (déorganisation spatiale) et à la obstruction d'une bonne partie de l'espace principal.

Le projet

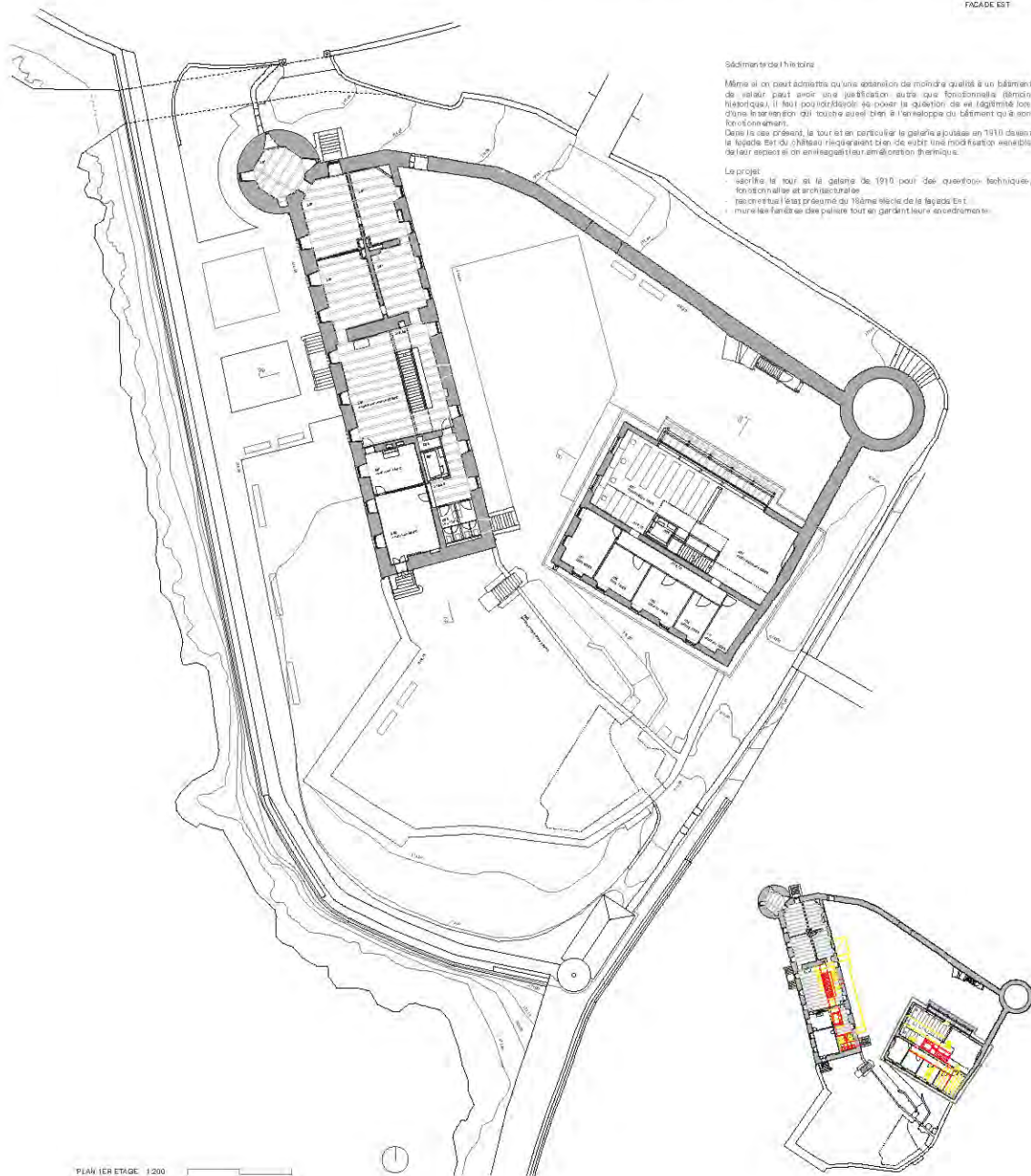
Le projet a recherché à améliorer la circulation verticale et la réduit à un seul escalier et à un ascenseur. Il prévoit un escalier, inséparable, capable de recevoir les dégâts structurels au premier étage causés lors de la dernière intervention (enlèvement du porteur principal) et apte à répondre aux exigences de confort (matérialité, fluide) et d'accessibilité à dimension et à flexibilité adaptés.

EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU
 VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



FACADE EST



Bâtiments de l'histoire

Même si on peut discuter de l'importance de moindre qualité à un bâtiment de valeur peut avoir une justification autre que fonctionnelle (même historique), il ne peut être considéré comme la question de la dignité lors d'une intervention qui touche aussi bien à l'enveloppe du bâtiment qu'à son fonctionnement.

Dans le cas présent, la tour est en particulier la galerie ajoutée en 1910 dans la façade Est du château qui servait bien de suite une modification sensible de leur aspect et on envisageait leur amélioration thermique.

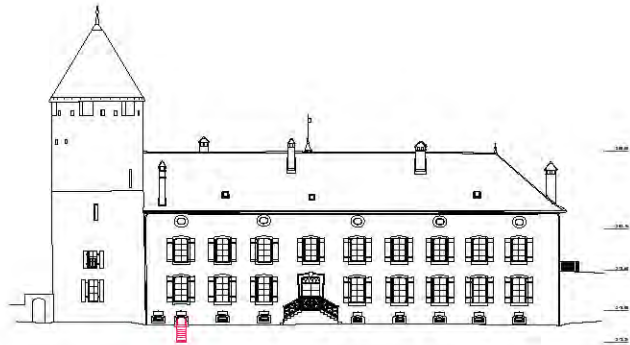
Le projet:

- réhabiliter la tour et la galerie de 1910 pour des questions techniques, fonctionnelles et architecturales
- restaurer les façades du 15ème siècle de la façade Est
- maintenir l'aspect des pelures tout en gardant leur caractère.

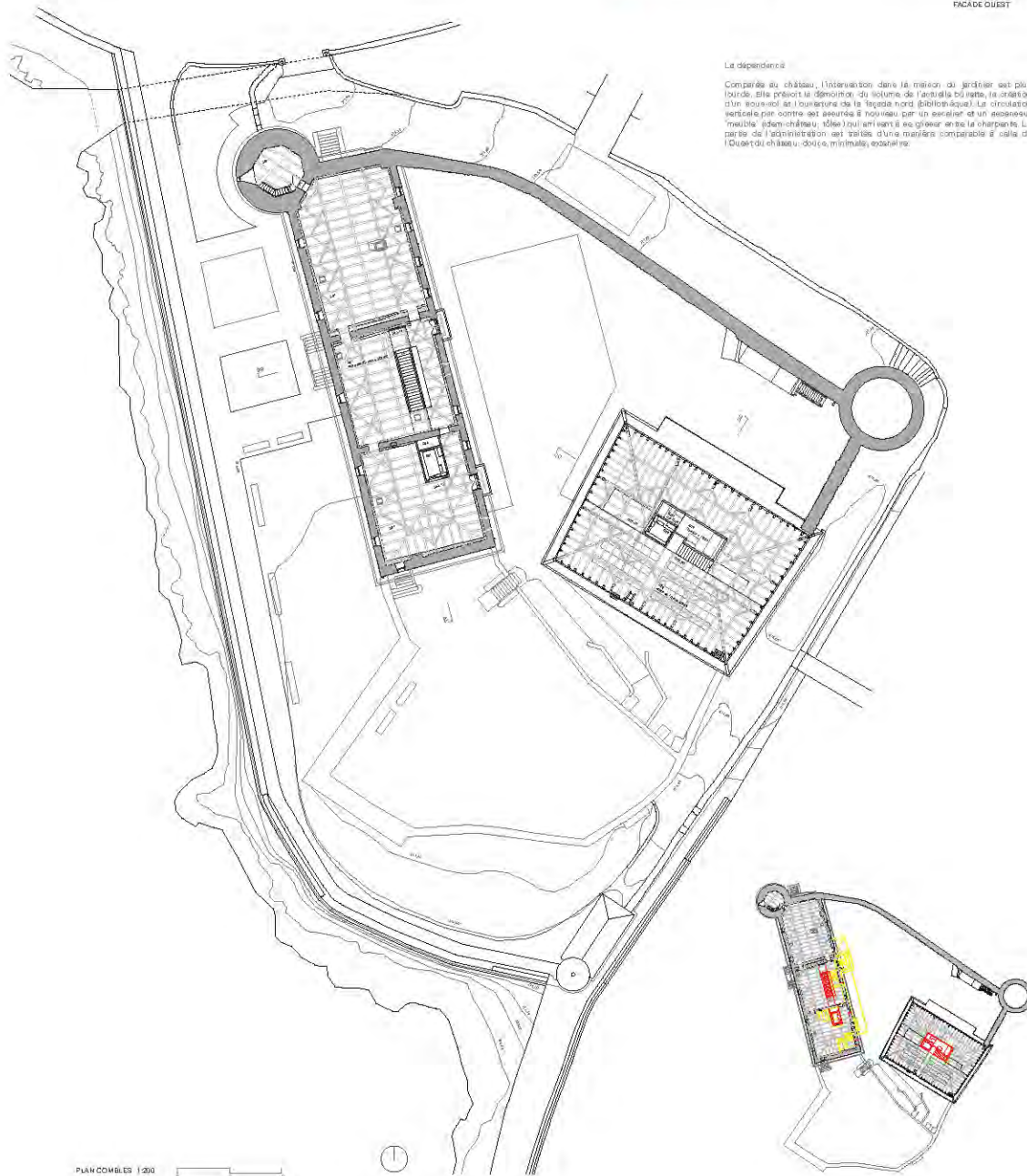
PLAN 1ER ETAGE 1:200

EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSÉE SUISSE DU JEU
 VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



FACÈDE OUEST

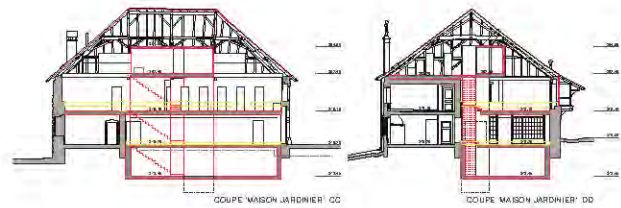


La dépendance

Comparée au château, l'intervention dans la maison du jardinier est plus légère. Elle prévoit la démolition du volume de l'actuelle buanderie, la création d'un nouvel an pour le nord de la façade nord (bibliothèque). Le circuit vertical par contre est assuré à nouveau par un escalier et un ascenseur. Le mobilier (idem-château) sera tout au moins à exécuter en tre la charpente. La partie de l'administration est traitée d'une manière comparable à celle de l'ouest du château, donc, minimale, essentielle.

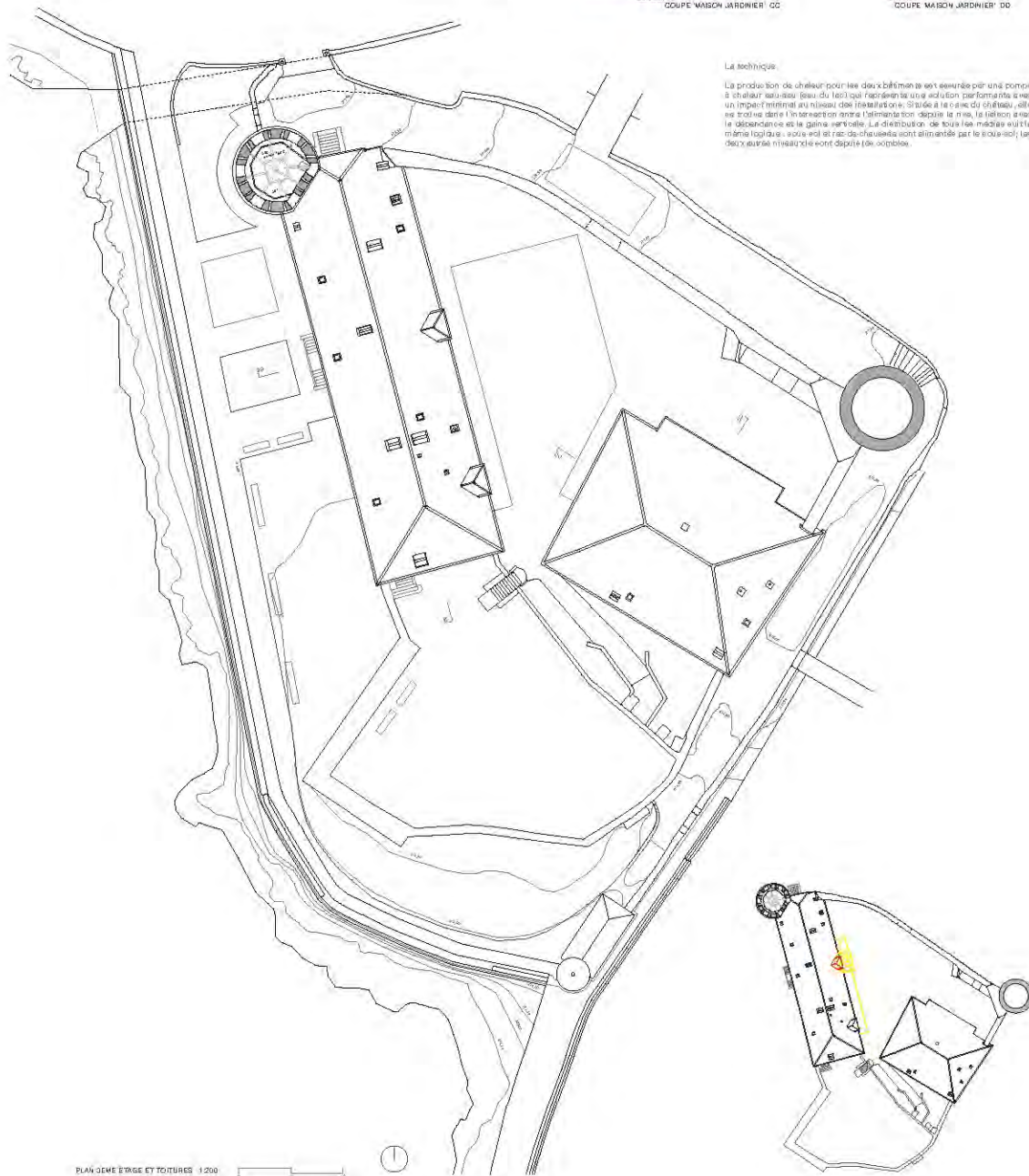
EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
 VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



La technique.

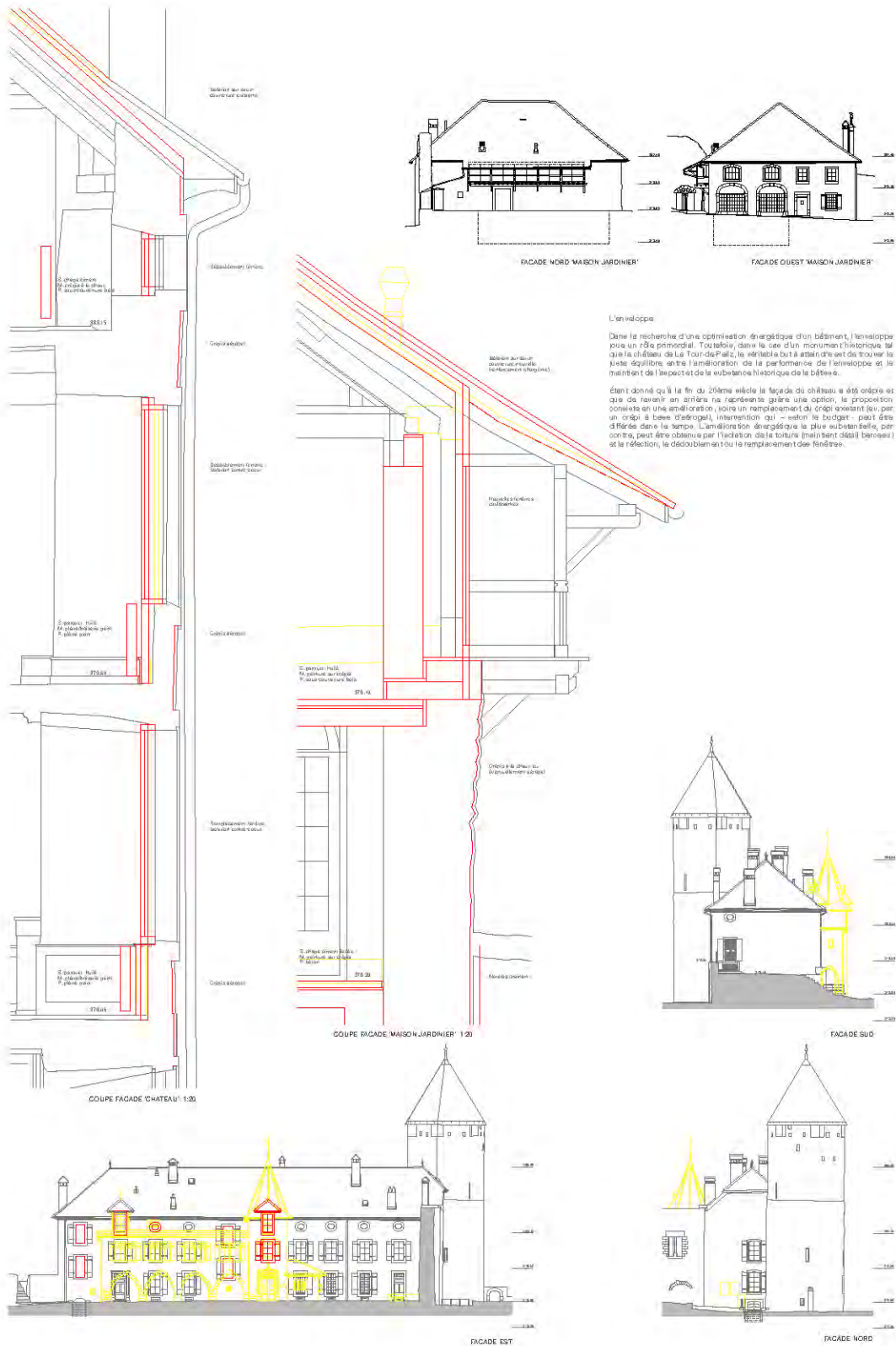
La production de chaleur pour les deux bâtiments est assurée par une pompe à chaleur sauto-eau (eau du lac) qui racourcit la voie évolution performante à un impact minimal en matière de matériaux. Grâce à la prise du double, elle se trouve dans l'orientation entre l'élévation de la voie, la liaison à la dépendance et la gaina verticale. La distribution de tous les médias est la même logique : avec un et pas de chaleur sont alimentés par le circuit, les deux autres niveaux sont des plaques de doubles.



PLAN JEMÉ ÉTRIGE ET TOITURES 1:200

EAU TOUR

CONCOURS CHATEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ 02-16



5.2.6
Critique et illustration du projet 10
ENFILADE
6^{ème} rang, 5^{ème} prix

En ce qui concerne l'aménagement urbanistique du périmètre élargi, le projet cherche surtout à faire ressortir l'identité historique et la force symbolique du site en rendant lisible sa typologie insulaire détachée de la ville. Pour ce faire, il propose des interventions délicates et peu destructives. Le système de défense originel, est mis en évidence au moyen d'interventions discrètes et pertinentes, qui rendent plus lisibles les dispositifs de protection médiévaux. Une fois à l'intérieur des murs d'enceinte, les espaces s'articulent autour de la cour, toujours dans un schéma de site replié sur lui-même.

La restauration proposée dans les deux bâtiments suit la logique que l'on trouve dans toutes les actions proposées par ce projet, à savoir l'effort de minimiser les interventions dans la structure et respecter la valeur patrimoniale de l'édifice. En ce qui concerne la physique du bâtiment, le principe proposé est minimaliste et traite partiellement le confort thermique des bâtiments. Le projet prévoit d'améliorer la protection thermique de l'enveloppe, en créant sous la toiture existante un nouveau plafond suspendu avec isolation thermique intégrée. Les murs sont isolés ponctuellement par l'intérieur, mais uniquement dans les combles.

Du point de vue fonctionnel, cette proposition place le restaurant, l'administration et la bibliothèque dans la maison du jardinier. On accède au musée via l'entrée secondaire du corps de logis. Le visiteur passe ensuite par la boutique pour arriver à l'exposition temporaire. On trouve les expositions permanentes dans les deux niveaux supérieurs. De cette manière, les entrées principales restent toujours fermées, et le Château n'est pas accessible du côté lac, ce qui a été regretté par le jury.

Ce projet en filigrane, parvient à conserver toute leur substance aux différentes entités composant le château, y compris à la maison du jardinier. Malgré ce minimalisme, le projet parvient à proposer pour l'ensemble des volumes une nouvelle spatialité, cohérente et fonctionnant comme un fil rouge dans le parcours de découverte du monument. L'attention particulière portée à chaque espace est confirmée par la proposition faite pour la réaffectation de la cave voûtée en « musée du château », qui démontre également la volonté de conserver au château une bonne place dans la vie du musée. Les coupes constructives à l'échelle 1 :20 sont particulièrement soignées et démontrent encore une fois un véritable sens du détail, indispensable pour intervenir sur un monument de cette importance.

Bien qu'il a pu remarquer la cohérence et la qualité de la proposition, le jury a signalé néanmoins le point faible de ce projet, à savoir le manque de recherche d'ouverture et d'interaction entre le château et la promenade du bord du lac, ce qui contribuerait à reconnecter le site avec les alentours, et clarifier son affectation actuelle, ludique, ouverte et moderne.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.



VUE DE LA CAVE VOÛTÉE TRANSFORMÉE EN « MUSÉE DU CHÂTEAU »



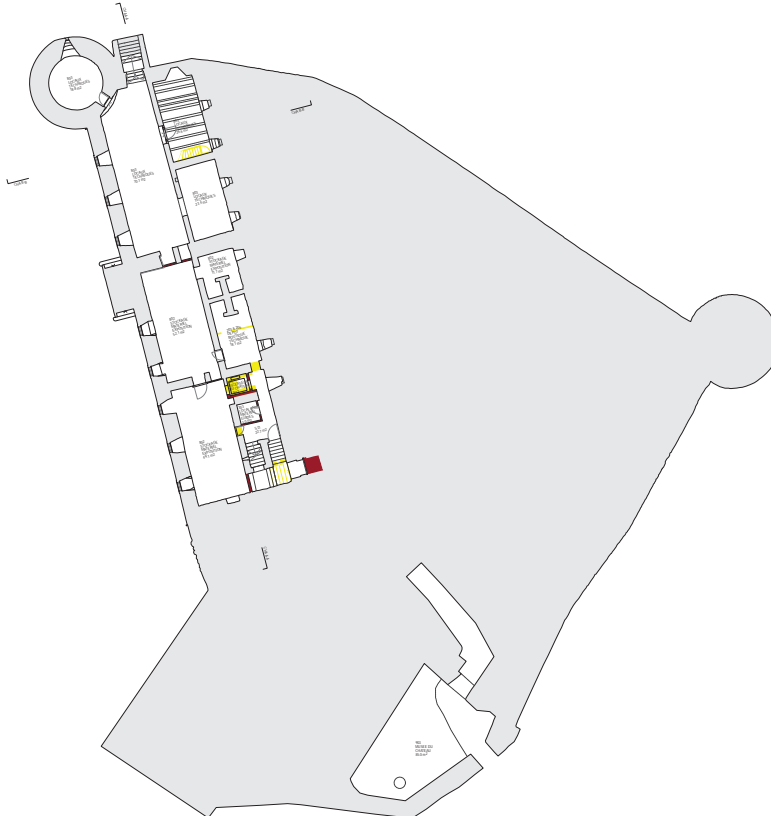
VUE DE L'APPROCHE DEPUIS LA CAVE VOÛTÉE

L'approche du projet de restauration du château tente de comprendre la configuration actuelle de l'organisation des bâtiments structurant le dispositif historique pour mettre en place un organisation adaptée à un musée contemporain au travers d'un minimum d'intervention.

Le bâtiment principal et emblématique du château s'affirme dans le territoire par son implantation linéaire et l'émergence de sa tour ronde, l'ensemble se développant en trois entités successives construites au travers de dix siècles. Les deux travées structurales linéaires, parallèles, l'une plus large composée de plusieurs chambres en enfilade donnant sur le lac, l'autre plus étroite dédiée aux services des logements donnant sur la cour. A partir de ces caractéristiques formelles, dimensionnelles et de la valeur patrimoniale présente, nous avançons le choix de regrouper l'ensemble du programme public destiné aux expositions temporaires dans le bâtiment principal.

Le projet propose de mettre en valeur la structure des pièces en adaptant le programme à la logique spatiale du bâtiment existant en introduisant un minimum de modifications ponctuelles destinées à clarifier la circulation. Tous les services et la distribution verticale sont situés dans la travée structurale ouvrant sur la cour tandis que l'enfilade des chambres donnant sur le lac, libérée, offre une séquence linéaire et continue, susceptible de développer de multiples possibilités d'occupation.

Le caractère public de l'entrée du port est valorisée par la transformation de la cave voûtée, affectée à un petit musée public, libre d'accès, destinée à informer sur l'histoire du site du château. Une salle semi-extérieure s'installe dans la grotte, affirmant sa robustesse et dans laquelle une perforation circulaire permet à la lumière naturelle de pénétrer par le haut. Deux travées du sous-sol sont dédiées au stockage du musée et possèdent un lien direct avec les espaces d'exposition par la connection à l'ascenseur rénové et les escaliers existants prolongés. Le reste du niveau est dédié aux locaux techniques.



SOUS SOL +373.45
 1:200

III

ENFILADE



VUE DE L'ENTRÉE NORD SUR LA COUR DU CHÂTEAU



VUE DU HALL D'ENTRÉE SUR LES SALLES À LOUER - EXPOSITION TEMPORAIRE

La cour est l'espace extérieur majeur du château dont le bâtiment principal et l'annexe sont distribués. Elle est conçue comme une chambre minérale définie par les murs diéscrite et un parage continu affirmant simplement par quelques seuils subtils les différentes entrées. L'entrée du musée est déplacée à l'extrémité Sud du bâtiment, sous le portique, lui permettant d'être à la fois lisible de l'extérieur par le port et par la porte principale du côté Nord du château. Cette nouvelle position de l'entrée ouvre directement sur la réception et la boutique, à proximité des escaliers existants et de l'ascenseur sensiblement déplacé. Cette configuration permet la valorisation d'une enfilade de salles claires particulièrement adaptées à des usages multiples: exposition temporaire, fêtes, animations et événements de différentes tailles. Un hall public allongé, défini par une nouvelle cloison mobile, permet de configurer l'espace de différentes manières; soit partiellement ou entièrement ouverte, soit entièrement dissociée. Cette paroi offre dès lors la possibilité de constituer une liaison directe entre cour et lac.



IV

ENFILADE



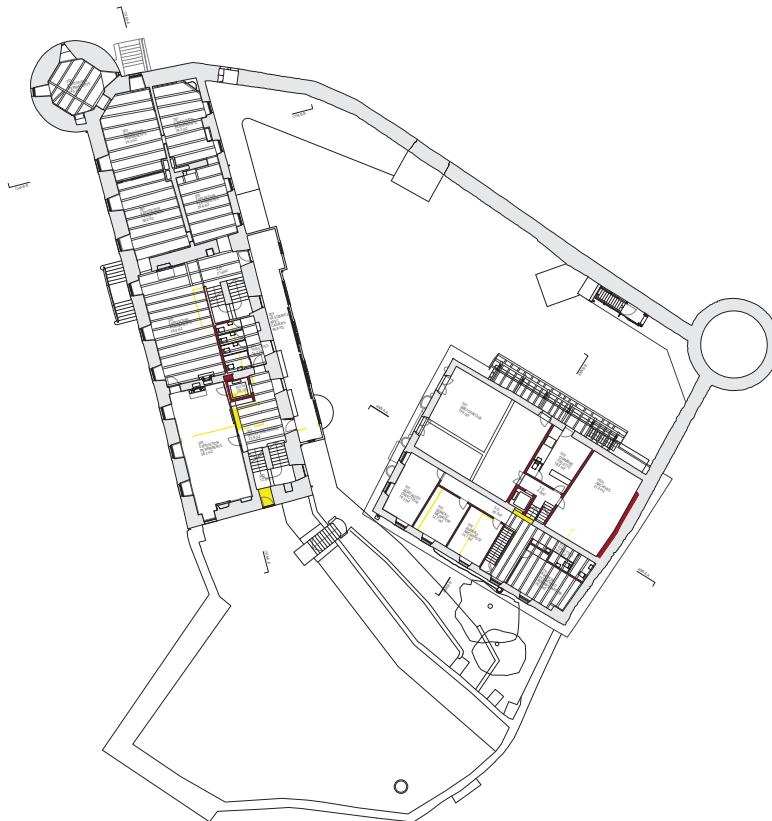
VUE DE L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE AU PREMIER ÉTAGE



VUE DE LA TERRASSE, AVEC LE PUIT DE LUMIÈRE SUR LA CAVE VOÛTÉE

Après l'achat d'un billet, le visiteur accède au premier étage, soit par l'escalier existant au Sud du bâtiment, soit par l'ascenseur. Une nouvelle ouverture sur le palier intermédiaire fournit un accès à la terrasse reliée visuellement à la réception et permettant à cet espace extérieur de devenir un lieu d'exposition singulier participant au parcours muséographique. L'accès actuel est transformé en fenêtre, permettant de régler la problématique de l'influence de cette ouverture sur le contrôle climatique des espaces d'exposition. La démolition des petits escaliers réduit par ailleurs, le risque de chutes au dessus du mur.

Le positionnement de la réception et de la boutique au rez-de-chaussée et l'utilisation de l'escalier au Sud permettent à l'ensemble de l'étage d'être restauré pour l'exposition permanente, organisée dans une enfilade continue de chambres et développant une séquence de visite articulée de pièces en pièces. Des nouveaux planchers en bois soulignent la proportion de chaque pièce et valorise la présence des poètes restaurés.

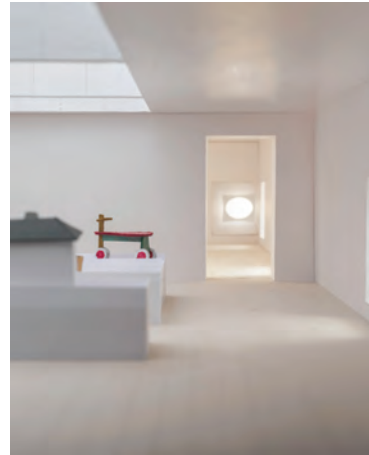


V

ENFILADE



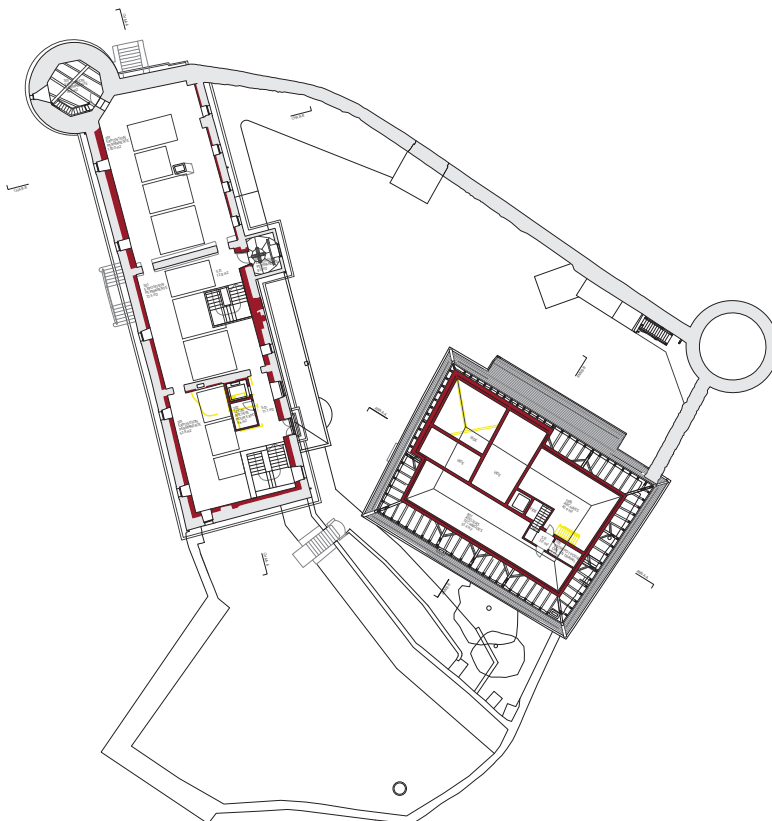
VUE DE L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE, SOUS LES COMBLES



VUE DE L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE, SOUS LES COMBLES

L'exposition permanente se poursuit au dernier étage auquel on accède par un prolongement de l'escalier central. Pour l'espace des combles, le projet développe le principe d'un espace ouvert et clarifié, répondant aux exigences muséographiques actuelles. Afin de minimiser les interventions dans la structure du toit existant, un nouveau plafond suspendu intègre l'isolation thermique au niveau inférieur de la charpente permettant la création d'un espace de toiture froide et ventilée. Ce dispositif permet l'optimisation de l'enveloppe thermique et l'intégration de services et installations nécessaires aux espaces d'exposition en préservant la structure d'altérations significatives.

L'espace est organisé en trois grandes salles successives occupant toute la profondeur du bâtiment, révélant la structure maçonnée constitutive des étapes d'agrandissement. Au centre des espaces rythmés par la présence des formes existantes, une série de lanternes offre une hauteur supplémentaire révélant par là même, la présence de la structure de la charpente du dessus. En réponse aux besoins des expositions, la lumière homogène et contrôlée est offerte à l'espace contemporain.



VI

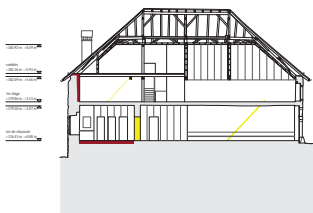
ENFILADE



VUE DE LA BIBLIOTHÈQUE, AVEC PERSPECTIVE SUR LA COUR

Le même principe d'adaptation du programme à la logique spatiale existante est mis en oeuvre dans le bâtiment annexe constitué d'une travée linéaire et étroite côté lac, et une seconde, plus large et comportant plusieurs accès directs depuis la cour.

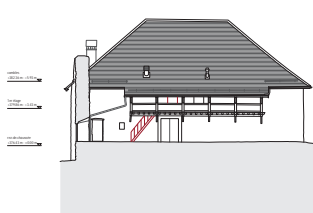
L'administration occupe deux étages de la travée bénéficiant de la vue sur le lac. Le restaurant et la cuisine sont placés au rez-de-chaussée de la travée large et profitent des relations directes avec la cour pour étendre au travers d'une terrasse extérieure. La transformation des combles, par analogie au bâtiment principal, mais reconnaissant une structure de charpente propre, intègre la bibliothèque et les ateliers comme des volumes isolés glissés entre les pièces portuses de la toiture.



COUPE LONGITUDINALE A-A, ANNEXE
1:200



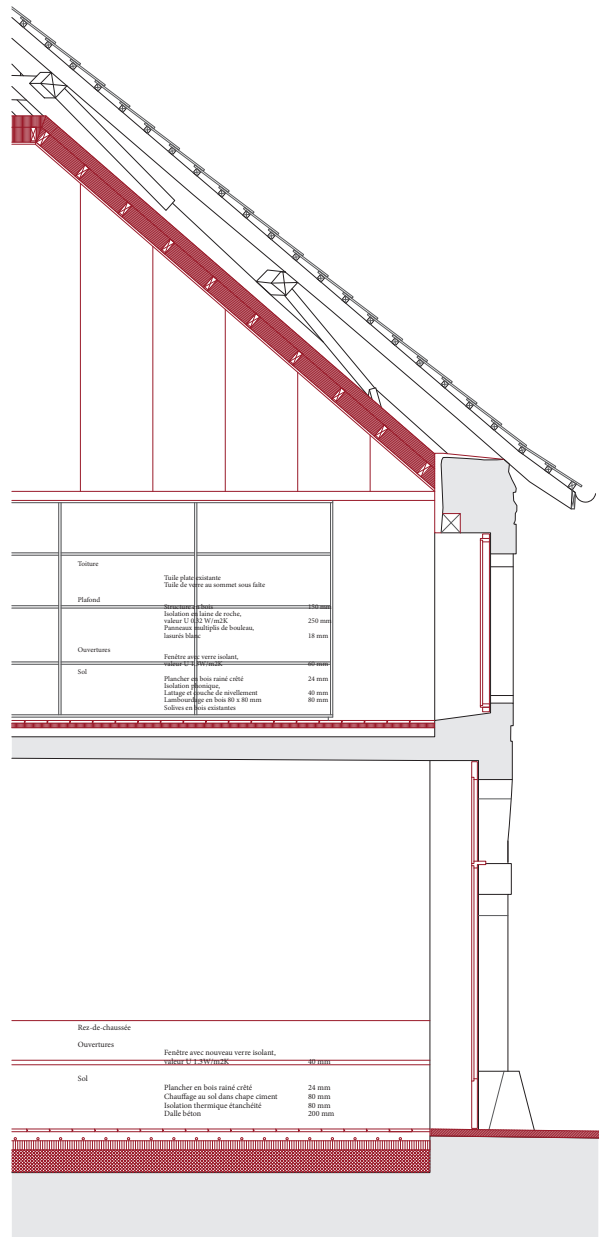
ÉLEVATION FAÇADE OUEST, ANNEXE
1:200



ÉLEVATION FAÇADE NORD, ANNEXE
1:200



COUPE LONGITUDINALE B-B, ANNEXE
1:200



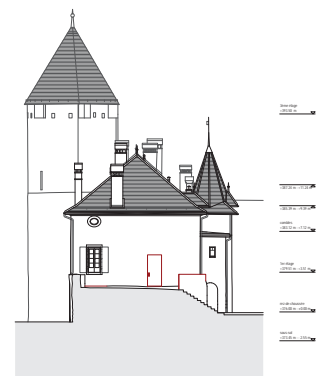
COUPE CONSTRUCTIVE, ANNEXE
1:20



COUPE LONGITUDINALE A-A, CHÂTEAU
1:200



COUPE TRANSVERSALE B-B, CHÂTEAU
1:200



ÉLEVATION FAÇADE SUD, CHÂTEAU
1:200

VII

ENFILADE



VUE SUR L'ESPACE D'EXPOSITION PERMANENTE, AVEC PERSPECTIVE SUR LE LAC ET LES ALPES

Le projet propose des démolitions et modifications structurelles minimales, la réutilisation et l'ajout d'éléments de construction existants combinés avec des ajouts ponctuels choisis ayant l'intention d'exprimer et clarifier les qualités patrimoniales, architecturales et constructives des bâtiments existants.

Le caractère des ajouts suit deux principes : l'ajout d'isolant sur la partie intérieure des murs existants lorsque cela est nécessaire à atteindre une plus grande capacité thermique et la construction en bois intégrant une isolation thermique légère revêtue de panneaux de bois peints. L'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble s'appuie également sur l'amélioration des vitrages complétée par des volets intérieurs mobiles permettant le réglage des conditions de lumière intérieure en fonction des besoins spécifiques et évolutifs des utilisateurs.

L'ambition du projet est d'intégrer les éléments techniques modernes afin d'obtenir des niveaux de confort adaptés pour les utilisateurs tout en respectant la configuration spatiale et la valeur patrimoniale élevée des bâtiments.

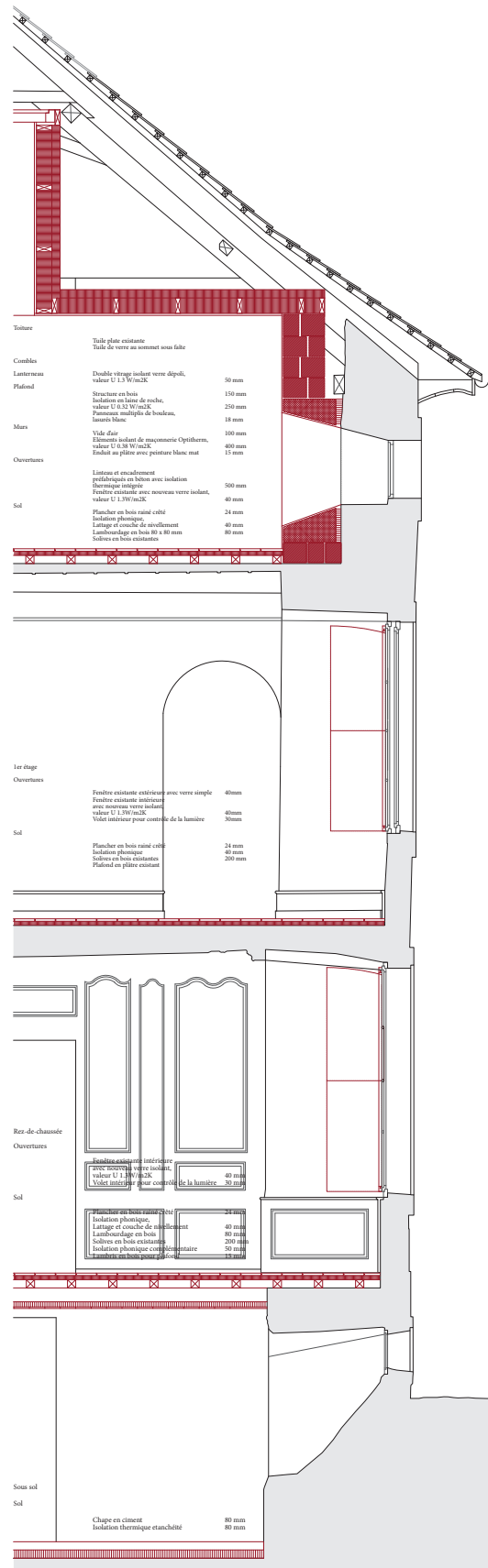
Le caractère de l'intervention permet diverses modifications évolutives en fonction de besoins évolutifs. En effet, le projet proposé affirme l'idée que l'intervention s'inscrit dans un processus, en constituant une étape de transformation sans en être la dernière.



ÉLEVATION CHÂTEAU FAÇADE OUEST
1:200



ÉLEVATION CHÂTEAU FAÇADE EST
1:200



COUPE CONSTRUCTIVE, CHÂTEAU
1:20

Toiture

Tuile plate existante
Tuile de verre au sommet sous filtre

Cambles

Double vitrage isolant verre dépoli,
valeur U 1,3 W/m²K

Plafond

Structure en bois
Isolation en laine de roche,
valeur U 0,32 W/m²K

Murs

Panneaux multidépôts de boules,
luminaires blancs

Vide d'air

Éléments isolant de structure Cytolitherm,
valeur U 0,38 W/m²K

Ouvertures

400 mm
Enduit au plâtre avec peinture blanc mat
15 mm

Linteau et encadrement

profilés en bois avec isolation
thermique intégrée

500 mm

Fenêtre existante avec nouveau verre isolant,
valeur U 1,3 W/m²K

40 mm

Plancher en bois rainé collé

24 mm

Isolation phonique

40 mm

Lattage et couche de nivellement

200 mm

Lambourde en bois 80 x 80 mm

80 mm

Solives en bois existantes

200 mm

Plancher en bois rainé collé

24 mm

Isolation phonique

40 mm

Solives en bois existantes

200 mm

Plafond en plâtre existant

15 mm

1er étage

Ouvertures

Fenêtre existante existante avec verre simple

40 mm

Fenêtre existante existante avec nouveau verre isolant

40 mm

valeur U 1,3 W/m²K

40 mm

Volet intérieur pour contrôle de la lumière

30 mm

Sol

Plancher en bois rainé collé

24 mm

Isolation phonique

40 mm

Lattage et couche de nivellement

40 mm

Lambourde en bois

200 mm

Solives en bois existantes

200 mm

Isolation phonique complémentaire

50 mm

Lambourde en bois existante

18 mm

Sous sol

Chape en ciment

80 mm

Isolation thermique étanchéité

80 mm

5.2.7
Critique et illustration du projet 06
AULA MAGNA
7^{ème} rang, mention

Le projet répartit les différentes entités du programme avec d'une part, dans le corps de logis principal, le musée du jeu, la bibliothèque et le restaurant et d'autre part, dans la maison du jardinier, la salle des expositions temporaires, l'administration et les locaux de stockage.

Avec une attitude déterminée et assumée concernant l'intervention proposée vis-à-vis du patrimoine, le projet réorganise complètement la distribution du corps de logis principal en substituant les deux escaliers existants par une nouvelle cage centrale et en remplaçant l'ensemble de plancher. Cette décision majeure offre de nouvelles possibilités fonctionnelles, dont le projet tire habilement parti en bonne adéquation avec la division en trois du corps du bâtiment par les murs de refend. Au rez-de-chaussée, se trouve l'accueil avec possibilité d'entrer côté lac ou côté cour ; de part et d'autre se trouvent les salles d'animation et le restaurant. L'étage est occupé par la bibliothèque et le début des salles de l'exposition permanente, qui se poursuit dans les combles. Au sous-sol, sont relégués cuisine, sanitaires et locaux techniques. Cette nouvelle distribution centrale permet en outre un fonctionnement indépendant des différentes entités réunies dans le château. Pour restituer la volumétrie initiale du XVIII^e siècle, l'adjonction du début du XX^e (la galerie et la tour) est supprimée. La façade originale est retrouvée, avec toutefois l'adaptation de quatre fenêtres en cohérence avec la suppression des escaliers existants.

L'intervention dans la maison du jardinier procède de la même attitude et logique en créant au centre une nouvelle distribution autour de laquelle s'organise avec clarté le programme. Au rez-de-chaussée, sont situées toutes les surfaces administratives et l'espace d'accueil des expositions temporaires qui occupe, lui, tout l'étage. Les combles n'étant pas mis à contribution pour y loger une partie du programme, la charpente du bâtiment surplombe l'espace des expositions temporaires, conférant à cette nouvelle salle une belle ambiance. Un sous-sol sur l'entier du bâtiment est créé pour accueillir les ateliers du musée et tous les locaux de dépôt (archives, expos). Depuis la grande salle d'exposition temporaire, une passerelle longeant le mur d'enceinte permet de rejoindre de plain-pied le « jardin » du donjon. Reconnaisant la qualité de ce lieu et sa situation de belvédère sur le panorama du Léman et des Alpes, un travail fin d'aménagement est proposé pour améliorer l'accessibilité et l'usage du « jardin » du donjon, jugé actuellement délaissé.

Le projet se caractérise par une intervention conséquente sur la substance du corps de logis principal. Pour justifier ce choix, l'auteur du projet invoque les anciennes Aula Magna et Camera Domini, qui seraient ainsi remises en évidence. Cette interprétation, qui est historiquement discutable, conduit à la disparition d'une grande partie de la substance du second œuvre qui est par ailleurs en contradiction avec le choix de redonner à la façade Est son aspect du XVIII^e siècle. En effet, selon cette logique, le corps de logis principal mettrait en valeur des espaces intérieurs inspirés du bâti et de la spatialité du Moyen-Âge mais des façades de l'époque moderne. Il s'agit là d'une distorsion de l'histoire et d'un jeu dangereux de mise en avant conjointe de différentes époques qu'il apparaît difficile de justifier.

Le projet prévoit la démolition intégrale de tous les planchers de l'édifice et une reprise en sous-œuvre des deux murs de refend du corps de logis ce qui représente une très forte atteinte à la substance protégée du château. Sur la maison du jardinier, le projet propose une excavation et une reprise en sous-œuvre sous toute sa surface qui nécessiterai des fouilles archéologiques préalables. Bien que le projet semble se donner les moyens de répondre aux exigences techniques et climatiques des futurs locaux, le manque de précision ne permette pas d'apprécier avec finesse le concept énergétique.

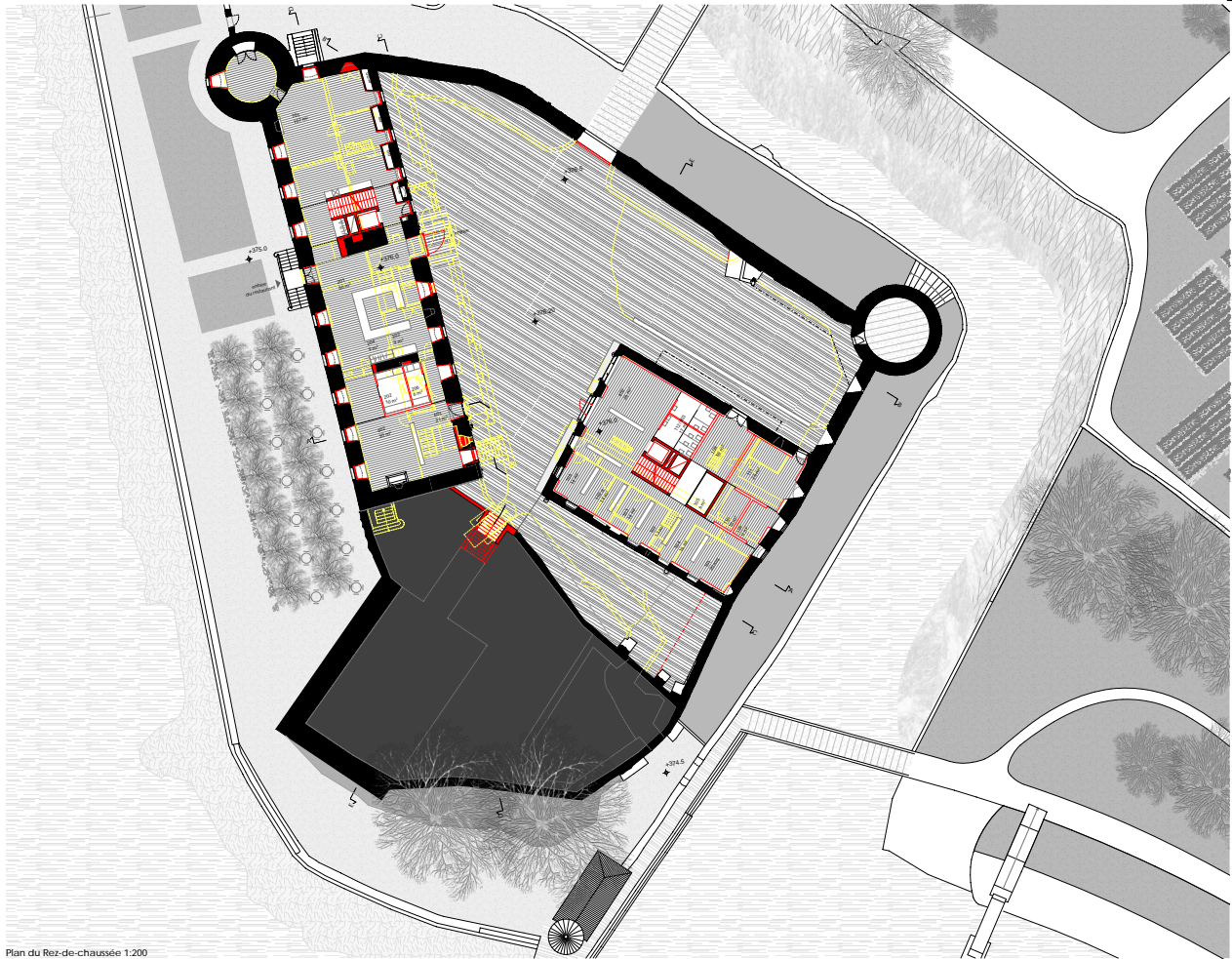
Si le jury apprécie la clarté, la rationalité et la générosité de l'organisation des usages dans les volumes existants et reconnaît que la suppression de la galerie apporte une restitution intéressante de la volumétrie du corps de logis, il juge par contre que l'impact sur la substance historique pour y arriver n'est pas justifiable dans le contexte donné.

Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne supérieure.

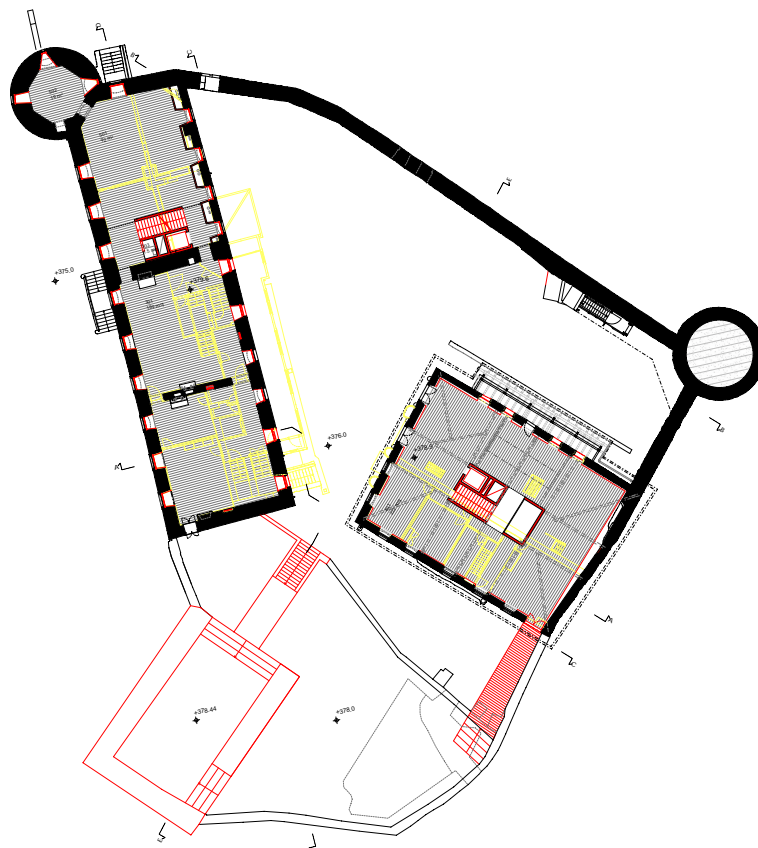
Château de la Tour-De-Peilz et Musee Suisse Du Jeu - Concours

AULA MAGNA

2



Plan du Rez-de-chaussée 1:200

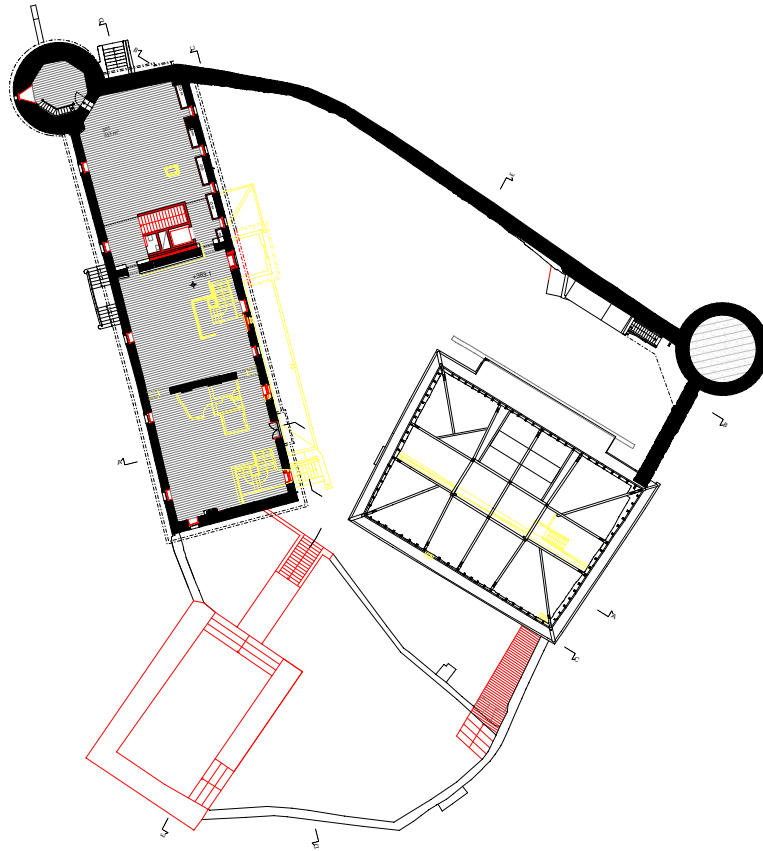


Plan du 1er étage 1:200

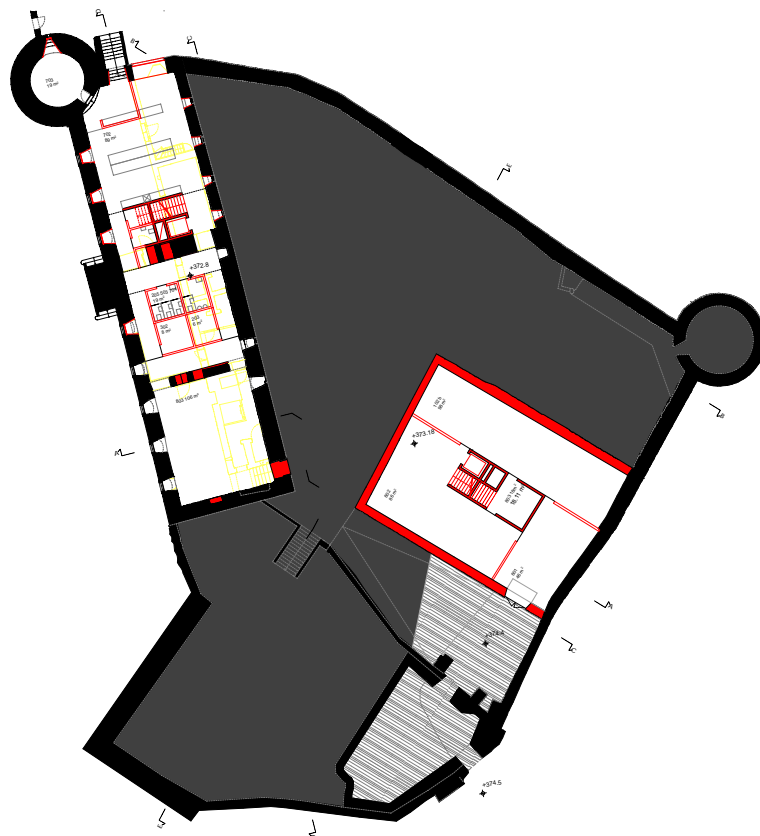
Château de la Tour-De-Peilz et Musée Suisse Du Jeu - Concours

AULA MAGNA

	3	



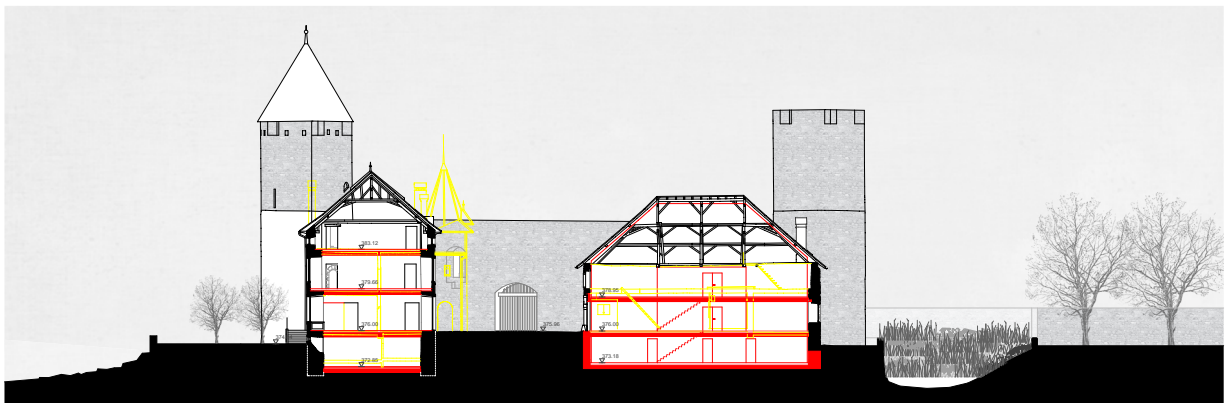
Plan du 2eme étage 1:200



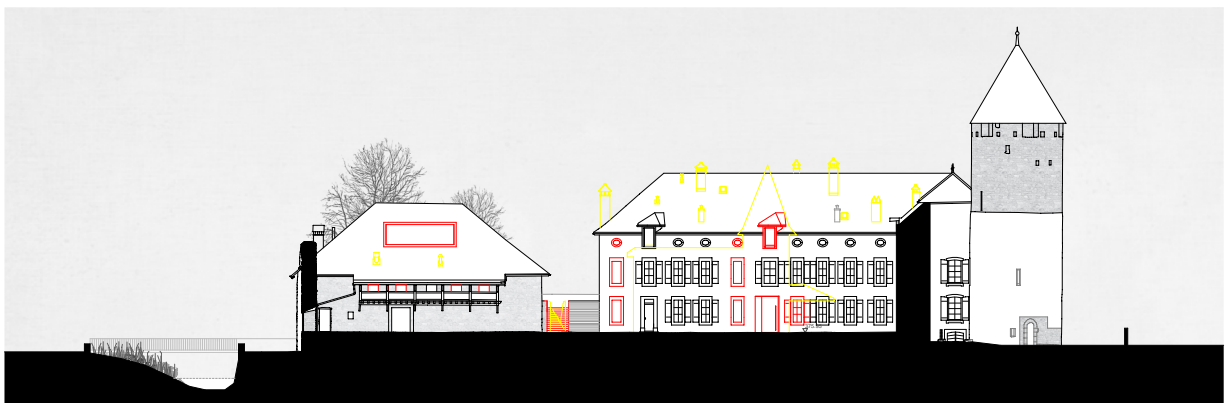
Plan du Sous-sol 1:200



Elevation Sud-Ouest



Coupe A-A



Coupe B-B



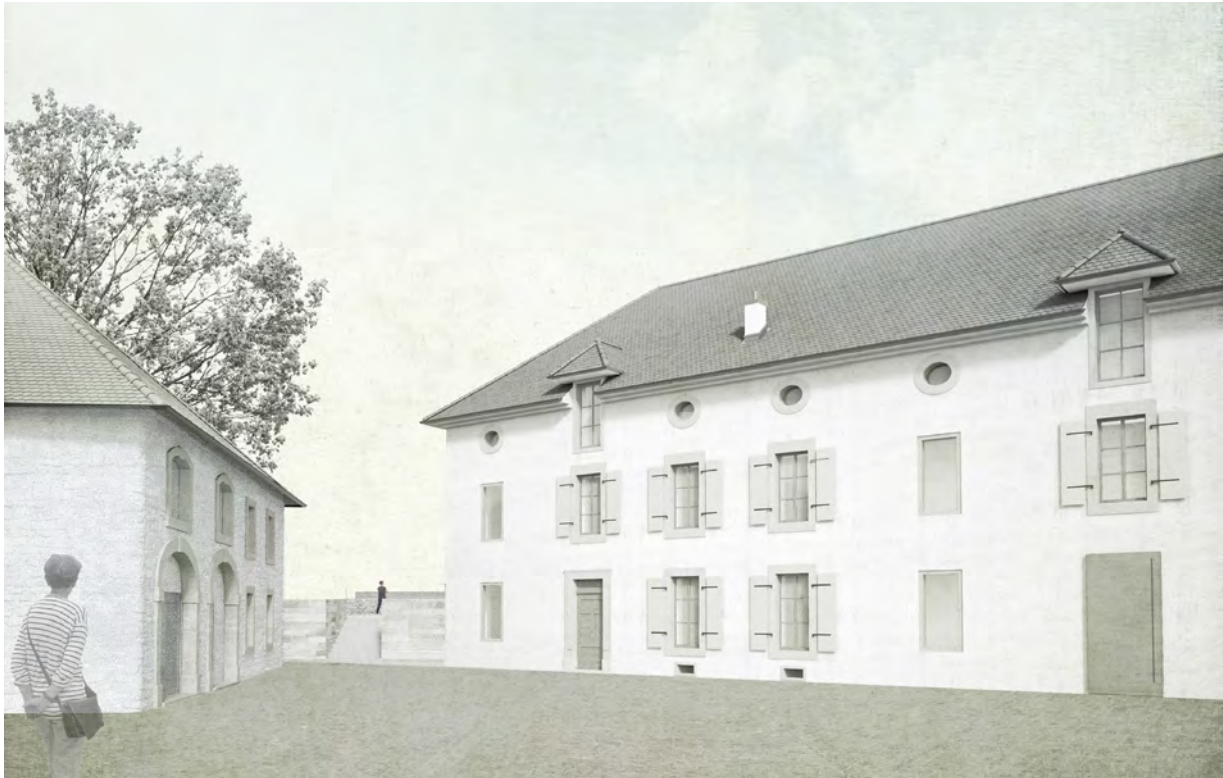
Coupe C-C



Coupe D-D



Coupe E-E



Concours de projet
 Restauration et réaménagement du château

En ce qui concerne toutes les constructions du château, notre volonté est de redonner force et identité à chaque élément de l'ensemble. On a dû prendre des décisions importantes envers un ensemble qui a connu différentes transformations au cours du temps.

Bâtiment principal - ancien corps de logis

Le bâtiment principal hébergera toujours l'exposition permanente du musée du jeu. L'adjonction de 1910-1911 contre la façade côté cour, de faible valeur architecturale, dérange la perception du volume original et sera démolie.

Pour le dessin des façades, la référence valable la plus présente et qui mérite une valorisation est celle du bâtiment du XVIII^e siècle.

En ce qui concerne l'organisation du plan, la reconstruction de 1750 a complètement changé le caractère de l'ancien corps de logis, en introduisant deux escaliers avec une division longitudinale interne entre locaux nobles et espaces serveurs.

Cette division n'a plus de raison d'être dans l'affectation actuelle. En enlevant cette partition indolore, on peut vivre la simplicité et la générosité de l'ancienne « aula magna » et de la « camera domini ».

Maison du jardinier

La maison du jardinier est une annexe du début du XX^e siècle. Bâtie contre le mur d'enceinte au sud-est, contre lequel sa façade se fonde, et bien qu'elle soit l'élément le plus faible de l'ensemble monumental, il est possible de lui attribuer une nouvelle identité en lui donnant une nouvelle affectation.

La structure portative en bois du grand toit sera mise en valeur en créant à l'étage supérieur une grande salle sur toute la hauteur, illuminée par une grande lucarne, pour des expositions temporaires, des événements et manifestations, salle d'où l'on pourra accéder directement à la terrasse de l'ancien donjon.

Un étage au niveau du sous-sol sera créé pour héberger les archives et l'atelier.

Terrasse de l'ancien donjon

C'est l'endroit le plus important et le plus oublié de l'ensemble.

Grâce à un nouveau parcours d'accès plus visible et plus direct, les visiteurs seront invités à rejoindre ce lieu en arrivant directement sur le rectangle pavé de l'ancien donjon.

Ce rectangle sera surélevé de 20 cm, ce qui permettra ainsi de mettre en évidence l'ancien donjon aussi sur le côté orienté vers le lac grâce à la surélévation des murs périmétraux.

La cour

Les surfaces extérieures seront couvertes d'un pavage en pierre.

Tous les éléments tels que petits murs et parterres empêchant le rapport entre les surfaces horizontales et verticales des murs et des toits seront enlevés.

Interventions d'assainissement

Bâtiment principal

Au sous-sol, on coulera un nouveau radier isolé thermiquement et imperméabilisé.

Toutes les semelles seront refaites avec des éléments préfabriqués en bois, type LIGNATUR, permettant de préparer les passages pour les câbles et le système de ventilation mécanique contrôlée.

L'isolation des fenêtres sera isolé et revêtu de bois, les fenêtres intérieures seront remplacées par un modèle plus performant et la couverture sera entièrement isolée.

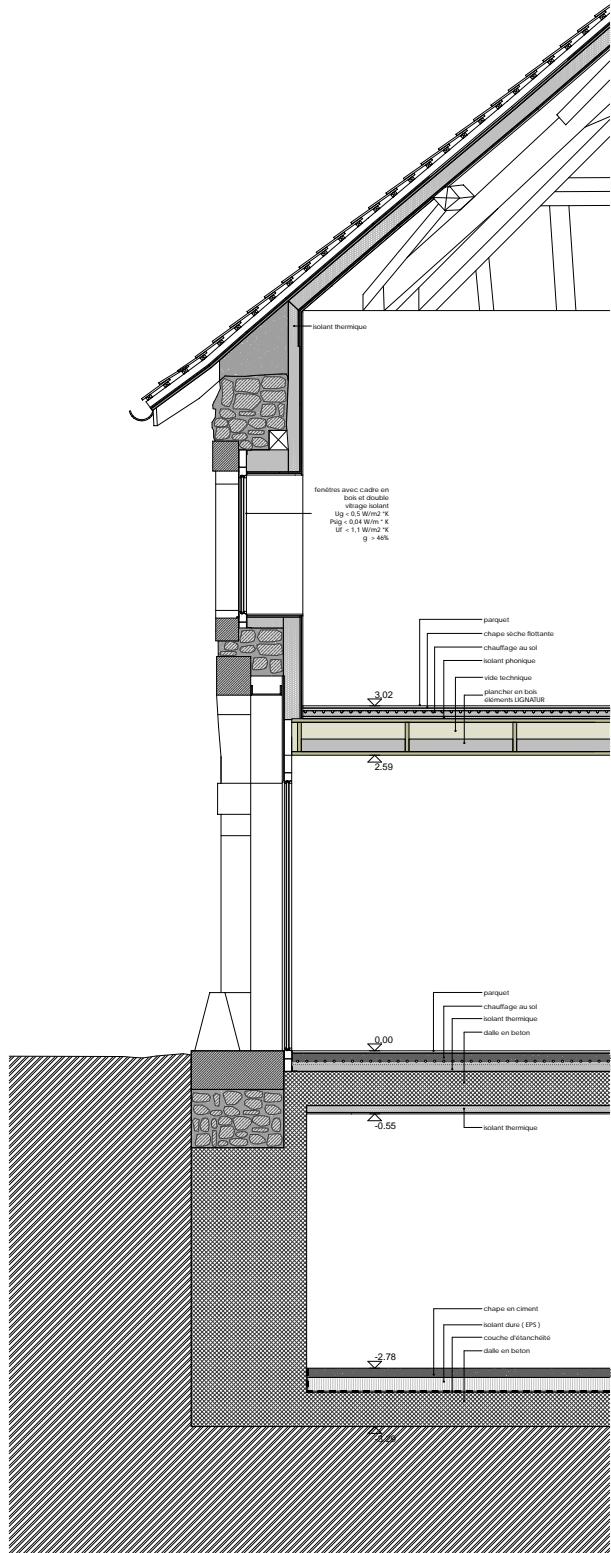
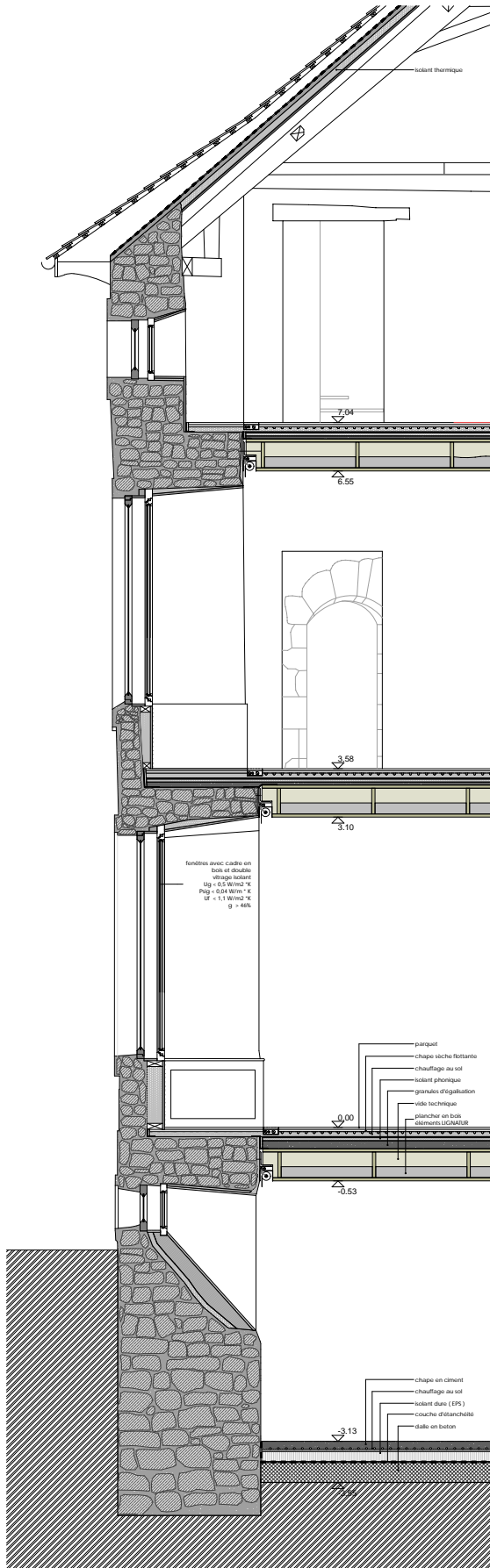
Maison du jardinier

Un étage au niveau du sous-sol sera créé et le nouveau radier sera isolé et imperméabilisé. Un revêtement interne isolant sera posé et toutes les fenêtres seront refaites. Les combles seront isolés.



Le jardin du XVIII^e siècle





5.2.8
Critique et illustration du projet 13
Carcassonne
8^{ème} rang, 6^{ème} prix

Le parti principal du projet Carcassonne réside dans la création d'un nouveau corps de bâtiment sur la terrasse sud-ouest du château. Ce nouveau volume prolonge l'étage du corps de logis vers le sud, et complète l'angle du château dans la zone de l'ancien donjon démolé.

La répartition du programme du musée prévoit l'accueil et le restaurant au rez-de-chaussée du corps de logis, puis les expositions permanentes et l'animation dans les étages, tandis que les expositions temporaires sont installées dans la nouvelle aile sud. Les accès au musée et au restaurant partagent le couloir d'accès existant, ce qui permet une indépendance d'utilisation bienvenue. Toutefois, l'organisation du restaurant et de ses services prévoit une cuisine en sous-sol qui sera problématique pour le fonctionnement. La bibliothèque et l'administration prennent place dans la maison du jardinier. Le jury relève les qualités générales du fonctionnement du programme, et notamment la grande polyvalence de la nouvelle salle d'exposition temporaire, qui sera également une belle salle de location, ouverte sur la terrasse et la vue.

Les interventions proposées dans le corps de logis du XVIII^e siècle sont assez importantes. Si les escaliers conservent leur position, ils sont partiellement voire entièrement démolis. Au nord, la première volée est abattue puis reconstruite du côté opposé. Au sud, l'escalier est intégralement démolé pour permettre les connexions avec la nouvelle annexe. On peut aussi noter la suppression des planchers dans la tour nord-ouest pour y placer un escalier supplémentaire, nécessaire notamment pour le service du restaurant. Cette transformation fonctionnelle est une méprise historique, dans une tour à caractère défensif.

La création d'un local technique en sous-sol de la nouvelle aile, creusé dans la terrasse, présente un risque du point de vue archéologique. Le bénéfice pour le projet de ce local est discutable, d'autant plus que son réglage en altitude sera difficile, ce qui explique peut-être le fait qu'il ne soit pas dessiné en coupe. Le risque archéologique devra de toute manière être assumé pour créer les fondations du nouveau bâti sur la terrasse. Concernant la nouvelle aile, si elle offre des qualités d'usage, on peut toutefois regretter l'ambiguïté d'un exhaussement du mur intérieur de la terrasse, traité avec la force d'une courtine, et qui déplace ainsi l'enceinte vers l'intérieur du château. La terrasse de l'ancien donjon s'en trouve ainsi privatisée et exclue de l'espace des cours.

Les interventions sur la maison du jardinier sont modestes. Les structures anciennes principales sont conservées. Les volumes aménagés sont traités comme des boîtes intérieures en bois. Le comble n'est pas exploité.

Les aspects de la conservation-restauration et de la mise en valeur du monument historique sont à peine abordés. Les deux coupes constructives renseignent sur la nouvelle aile et sur la maison du jardinier, mais pas sur le corps de logis principal. Ces détails sommaires ne donnent aucune indication sur les restaurations prévues pour les maçonneries anciennes notamment.

Au niveau technique, le projet propose le recours à une pompe à chaleur en utilisant le lac comme source. L'approche proposée se veut douce, évitant notamment le recours à une ventilation mécanique dans le corps de logis, et privilégiant une approche ponctuelle des améliorations thermiques en respectant les éléments patrimoniaux. La ventilation et le confort été hiver ne sont pas traités, hormis une proposition de mise en dépression des espaces par les ventilations de sanitaires.

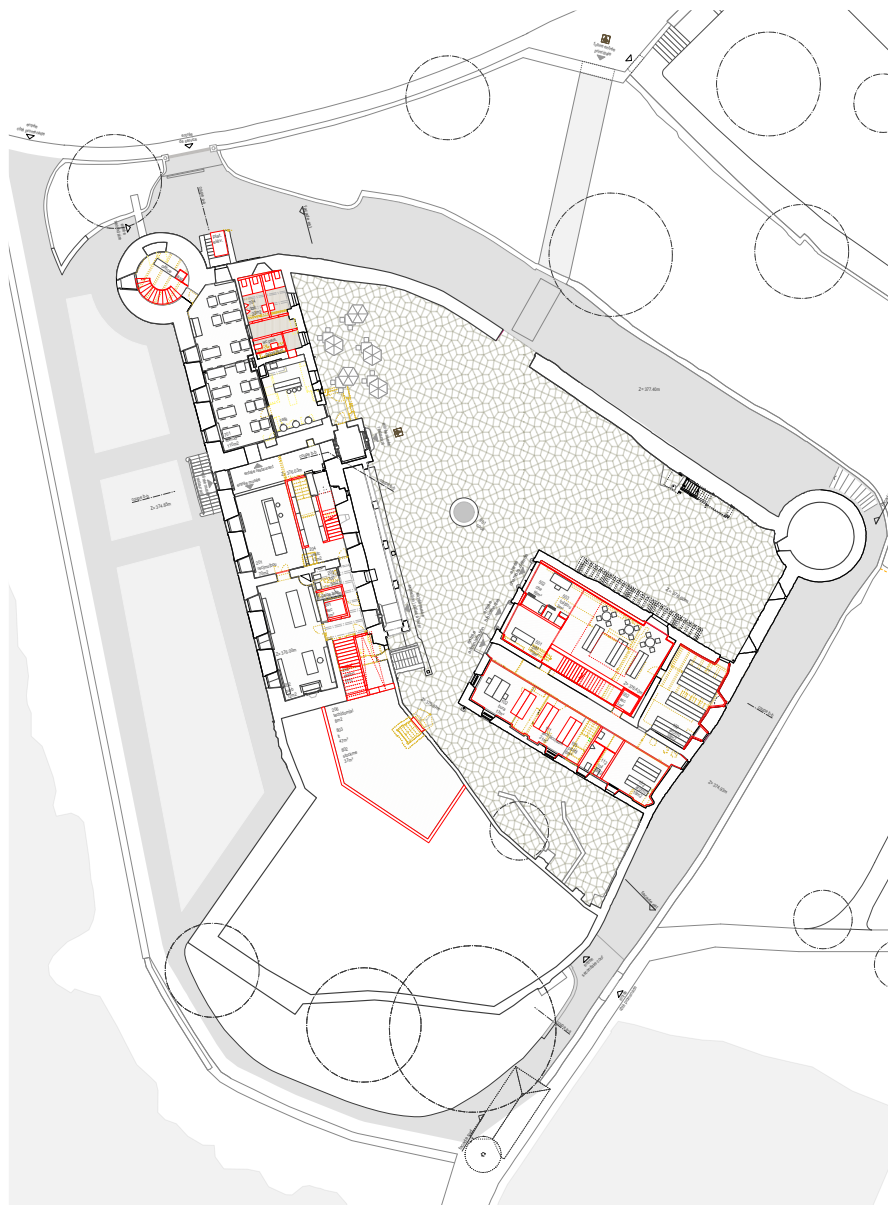
Au niveau économique, le projet se situe dans la moyenne.

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS

Carcassonne



façade est 1:200



plan rez-de-chaussée 1:200

Ideé générale

Le château de La Tour-de-Peilz a vu depuis sa fondation au 13^{ème} siècle plusieurs remaniements et adaptations jusqu'à nos jours. Les bâtiments et les environs racontent cette Histoire et toutes ces influences à ce monument important du bassin lémanique, chaque intervention doit être faite avec respect et sensibilité envers toutes ces architectures des époques passées. Notre proposition se base sur le thème des murs et murailles d'enceinte du château. Ces murs sont les éléments principaux de délimitation des espaces intérieurs et extérieurs de ce château. Conserver, compléter, transposer, interpréter est notre concept architectural de ce monument historique. Les interventions intérieures et extérieures dans les bâtiments sont à limiter au juste nécessaire. De conserver les structures primaires et de restaurer des boiseries, poêles, cheminées etc. nous semble important.

Organisation du programme

Nous proposons de transférer le restaurant dans le château et de placer la bibliothèque dans la maison du jardinier. Le restaurant avec l'accueil/boutique au rez-de-chaussée du château, accessible directement depuis la cour et la promenade du lac sont bien visibles. Le parcours muséal part depuis la réception. Les expositions permanente et temporaire sont liées. Le restaurant est bien situé pour une bonne exploitation également en dehors des heures du musée. Notre concept consiste de garder les structures importantes du monument dans leur état actuel et d'améliorer la lisibilité des espaces d'exposition.

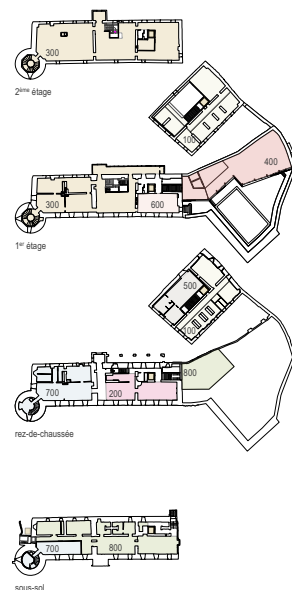
Expositions temporaires

Pour le programme temporaire et de location nous proposons de créer un nouvel espace sur la terrasse supérieure. Derrière la surélévation du mur d'enceinte nous plaçons un volume discret et peu visible depuis les promenades extérieures. Les nouveaux locaux attractifs de l'annexe permettent, à l'exception de l'exposition permanente, d'avoir des expositions spéciales et de faire des manifestations thématiques pour attirer plus de visiteurs. Les locaux d'animation sont prévus à la périphérie de l'exposition permanente et on peut y accéder indépendamment. Pour des manifestations dans la nouvelle annexe, les locaux d'animation peuvent être intégrés dans l'utilisation globale selon besoin.

Maison du jardinier

L'implantation de la bibliothèque dans la maison du jardinier en liaison avec l'administration permet des synergies entre les deux secteurs. La bibliothèque avec un espace sur deux niveaux, apporte une possibilité d'explorer la troisième dimension pour des élégantes de livres. La structure de la toiture reste visible à travers des ouvertures vitrées au plafond et montre le bon travail artisanal de l'époque.

100 administration	600 animation
200 accueil / boutique	700 restaurant
300 exposition permanente	800 atelier / stockage / technique
400 exposition temporaire	900 installation de transport
500 bibliothèque	

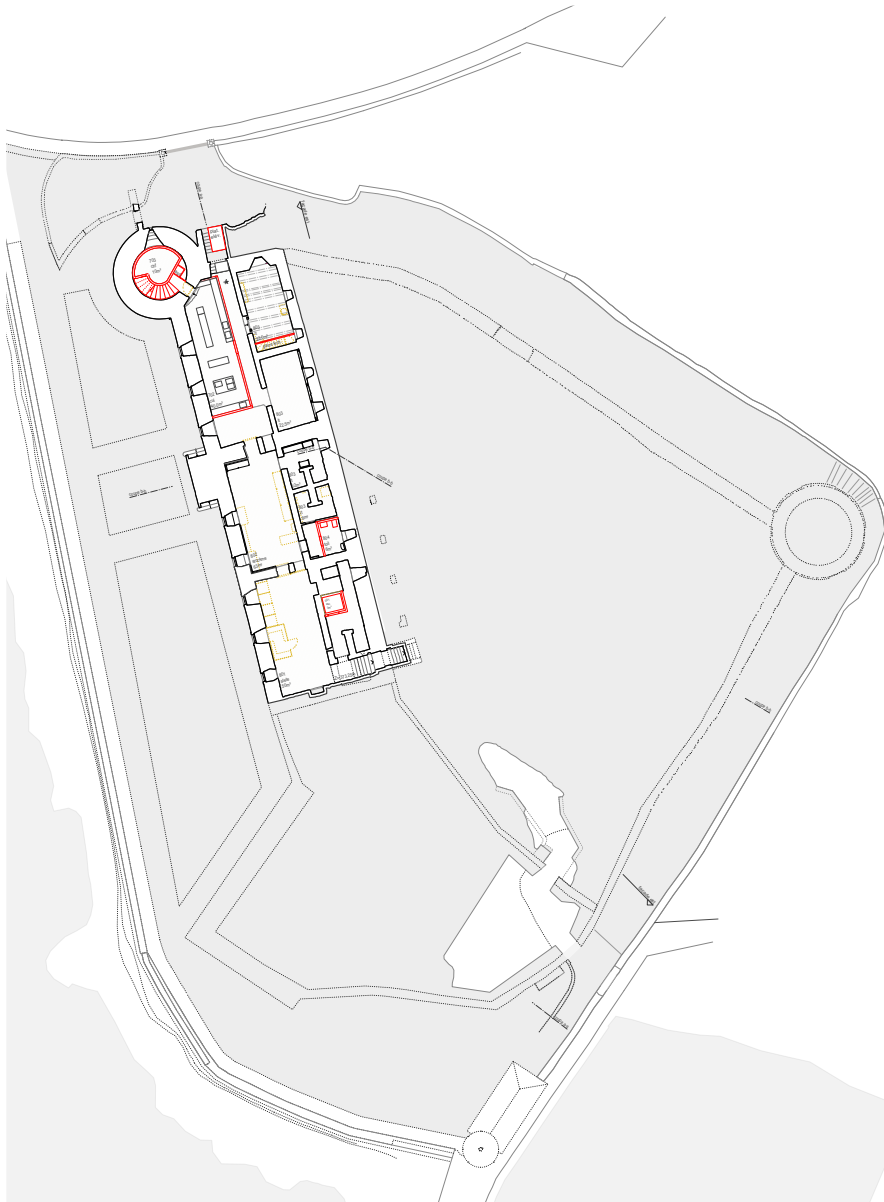


CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS

Carcassonne



façade ouest 1:200



plan sous-sol 1:200

Concept énergie

Conditions de base monuments historiques et énergie
 Les monuments historiques sont des témoins matériels irremplaçables de notre passé. Leur substance historique et leur aspect extérieur doivent être conservés autant que possible. Cette double exigence procède de la volonté de favoriser le développement durable tout en préservant les ressources. La poursuite des objectifs énergétiques ne doit pas se faire au détriment des monuments historiques. Ceux-ci ne constituent d'ailleurs qu'une fraction du parc immobilier et, du fait de leur mode de construction le plus souvent écologique et de leur longue durée d'utilisation, ils ont déjà apporté une contribution importante au développement durable. Des améliorations énergétiques ne peuvent être apportées aux monuments historiques que dans la mesure où elles ne préservent la substance et l'aspect général. La priorité va aux mesures autres que les travaux de construction. Toute intervention doit être adaptée avec le plus grand soin aux caractéristiques du monument. Les installations de production d'énergies renouvelables ne peuvent être posées sur des monuments historiques ou sur des sites construits à protéger que si elles y sont suffisamment adaptées et n'affectent pas les intérêts protégés.

La perspective du projet

Tous ces aspects rendent difficile l'optimisation énergétique du bâtiment selon l'état de fait actuel. Les mesures énergétiques ont donc été consciencieusement adaptées au projet actuel afin de pouvoir respecter les aspects de conservation des monuments historiques.

Château optimisation ciblée

Le projet Carcassonne intervient seulement subtilement dans le château existant. Un système d'aération complexe est volontairement évité à l'étage d'entrée. La perméabilité inhérente de l'enveloppe du bâtiment permet la création d'une légère dépression par l'air sortant des installations sanitaires, ce qui permet d'éviter que les odeurs du restaurant ne dérangent. La seule intervention énergétique sur l'enveloppe du bâtiment aura lieu sur le toit. Celui-ci sera isolé selon les exigences actuelles, afin de garantir un confort optimal.

Demeure du Jardinier Rénovation complète

L'intervention plus grande sur ce bâtiment avec l'insertion d'une caisse en bois d'une hauteur de 2 étages justifie des mesures énergétiques plus importantes. On a ainsi la possibilité d'isoler tout le pourtour de la construction en bois. Les surfaces extérieures restantes seront pourvues d'un critéri isolant supplémentaire. Un bon confort peut ainsi être garanti à l'intérieur des bureaux. Au niveau horizontal, le périmètre d'isolation passera au-dessus du premier étage d'une part et d'autre part, le sol sur terre sera décapé afin de permettre la pose d'une isolation adaptée.

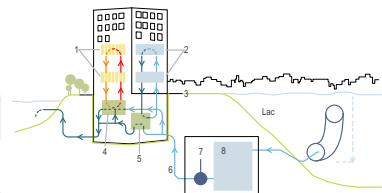
Nouvelle construction efficace énergétiquement

Pour le bâtiment qui sera nouvellement construit, aucune contrainte similaire à celles des bâtiments existants n'est présente et le volume à aérer contrôlée peut donc être réalisé selon le standard Minergie. L'aération est dimensionnée pour différentes utilisations (expositions, manifestations, etc.). Le vitrage côté sud est dimensionné de façon à minimiser les pertes de chaleur par transmission tout en maximisant l'apport solaire.

Production d'énergie

Selon les conditions de base monuments historiques et énergie, qui demandent de diminuer la production de CO₂, nous pensons qu'il est conseillé de remplacer le gaz naturel par une source d'énergie renouvelable. Les propriétés de l'eau du lac à proximité permettent son utilisation en tant qu'agent chauffant ou refroidissant selon les besoins. Nous conseillons de vérifier la faisabilité d'une telle solution dans une étape suivante. Une centrale en-dessous du nouveau bâtiment pourrait servir d'accueil pour les nouvelles installations, par exemple.

- 1 Radiateurs
- 2 Émetteurs de froid
- 3 Local thermique en sous-sol
- 4 Pompe à chaleur
- 5 Echangeur d'énergie pour le froid
- 6 Station de pompage
- 7 Pompe
- 8 Réserve d'eau

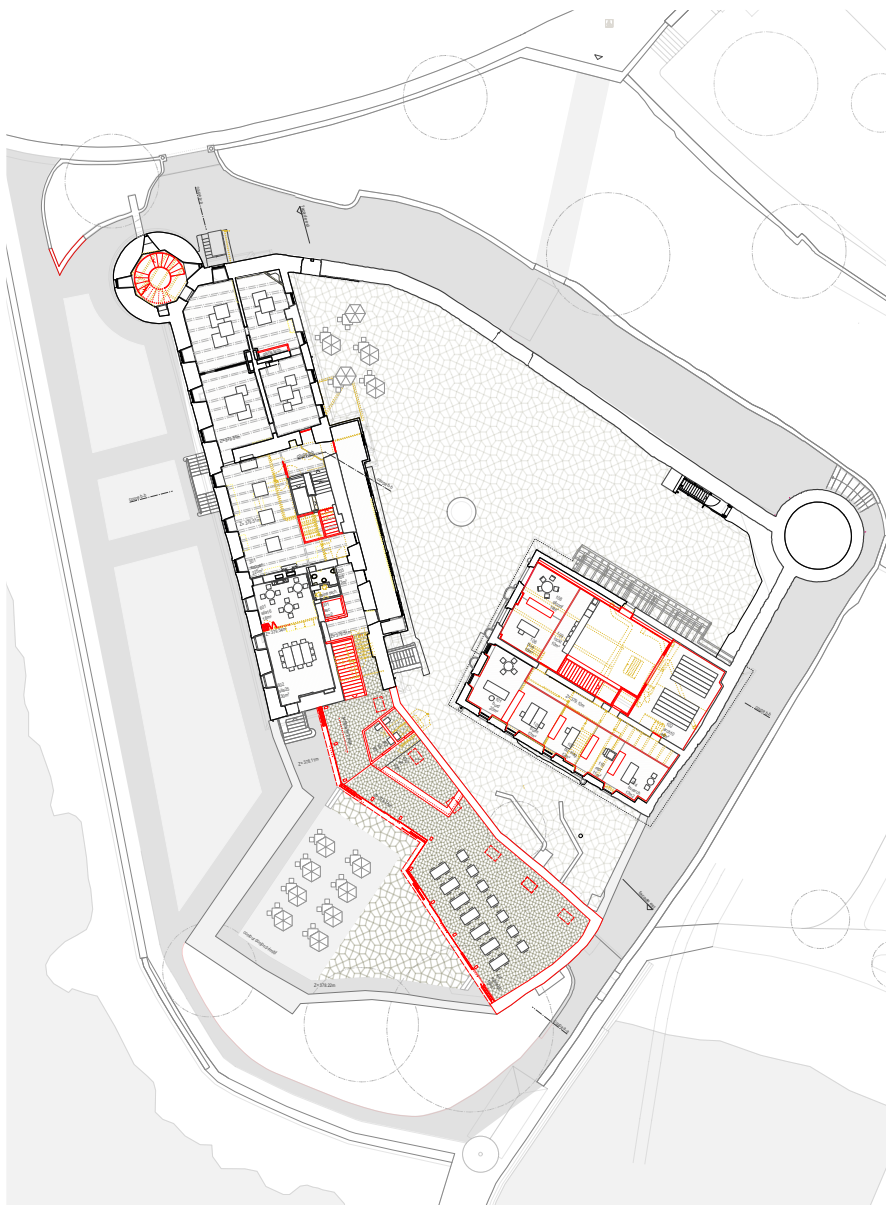


CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS

Carcassonne



façade sud 1:200

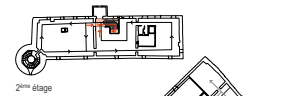


Concept des chemins de fuite / sécurité

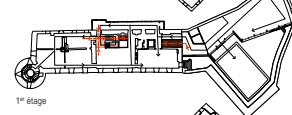
Les chemins de fuite du château sont assurés par la liaison verticale de l'escalier au centre du bâtiment, avec sortie directe aussi bien des locaux muséés que des locaux temporaires

Dans la maison du jardinier un escalier le long du mur central, construit comme volume coupe-feu, permet l'accès au chemin de fuite depuis l'étage et par la sortie de l'entrée du bureau au rez-de-chaussée.

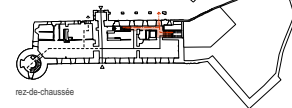
- parcours muséal
- viabilisation / maison du jardinier
- > chemin services et livraison
- ▭ zone coupe feu / chemin de fuite



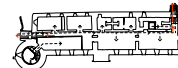
2^{ème} étage



1^{er} étage



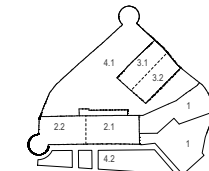
rez-de-chaussée



sous-sol

Phase du réalisation

- 1 Construction annexe exposition temporaire, local technique, Aménagement de la terrasse
- 2 Transformation de château
 - 2.1 Partie sud-est
 - 2.2 Partie nord-ouest
- 3 Transformation maison du jardinier
 - 3.1 Intégration box bibliothèque
 - 3.2 Renovation et assainissement administration
- 4 Aménagement extérieur
 - 4.1 Aménagement cour
 - 4.2 Aménagement côté lac



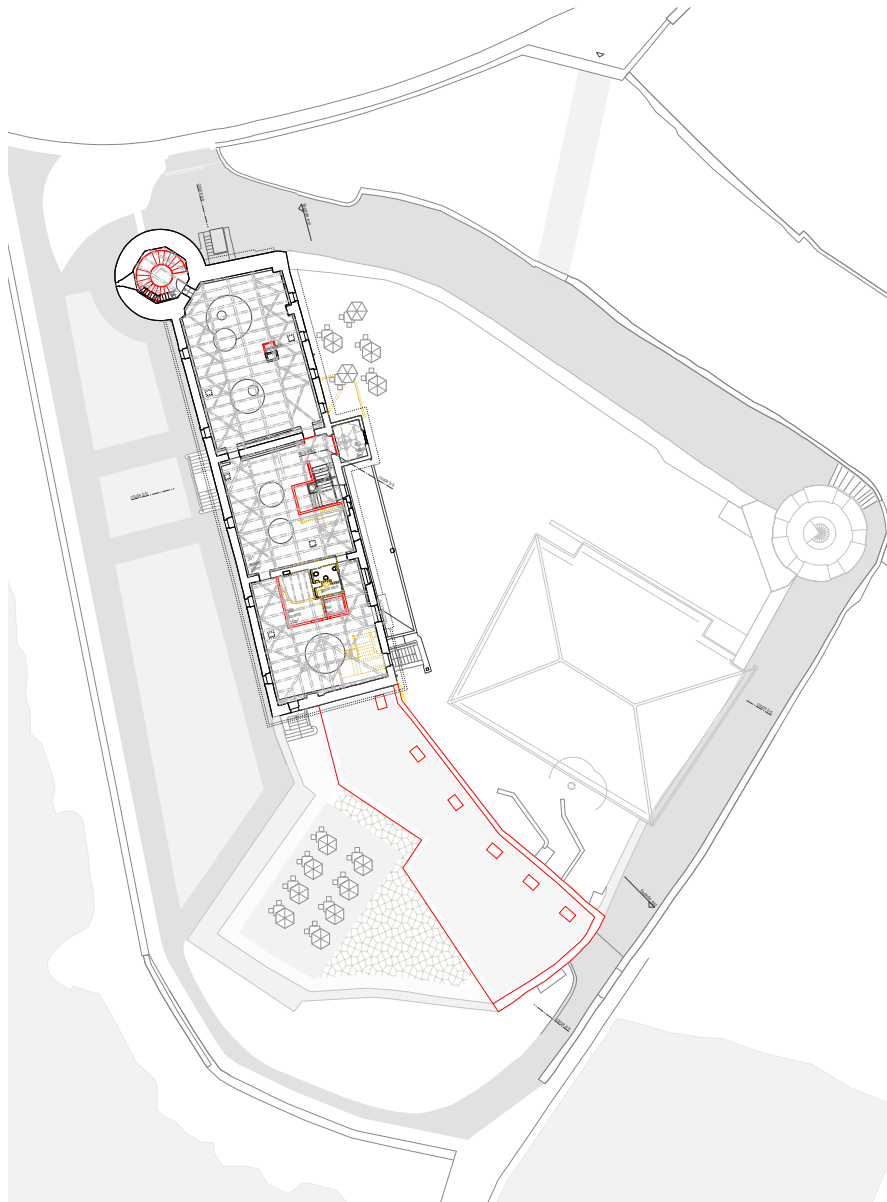
plan 1ère étage 1:200

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSSE DU JEU - CONCOURS

Carcassonne




coupe longitudinale et transversale b-b 1:200



plan 2ème étage 1:200

Matérialisation

Château
 A l'intérieur du château, toutes les constructions à préserver sont réparées et remises en état. Des isolations supplémentaires sont à mettre dans la toiture. Un crêpi isolant est prévu, sur les parties de murs non revêtus.

Annexe sur la terrasse, exposition temporaire et location
 Cette construction qui apporte un plus à l'affectation du château, doit s'intégrer discrètement dans cet environnement. Un exhaussement du mur d'enceinte nord-ouest de la terrasse et la construction de l'annexe en bois (comme un chemin de ronde) se fait derrière l'élément principal du mur. Le complément du mur est réalisé avec un matériau de notre temps, en béton isolant, qui permet de garder l'épaisseur du mur. Le sol de l'annexe en matériau pierreux devrait se prolonger à l'extérieur sur la terrasse un peu surélevée. La distance entre la terrasse et le mur permet d'œuvrer un garde-corps supplémentaire vers ou sur le mur.

Maison du jardinier
 Coté administration les poutres en bois de la dalle sont à garder et selon besoin à isoler, thermique et phonique. Les murs intérieurs sont à revêtir avec un crêpi isolant. Côté bibliothèque, après démolition des parterres/plafonds et éléments en mauvais état, une construction en bois avec nouvel escalier et ascenseur intégré est construite «in-house» dans cette espace sur deux niveaux. Tous les murs et fenêtres existants ainsi que les toitures seront conservés et remis en état.

Concept d'éclairage
 Un concept durable d'éclairage est conçu pour les espaces historiques et ses utilisations diverses. Il est prévu d'installer deux sources lumineuses complémentaires. D'une part une lumière de base atmosphérique qui contribue à mettre en valeur les beaux plafonds et les parois historiques et de créer une atmosphère poétique pour des manifestations. D'autre part, il sera installé un système d'éclairage flexible pour mettre des spots LED qui seront intégrés subtilement dans le plafond entrées poutrelles en bois, pour pouvoir réagir aux différentes exigences, d'exposition, foyer et shop. L'éclairage des façades du château devrait faire ressortir les qualités de ces éléments historiques.

Scénographie
 L'exposition permanente est placée dans les locaux historiques du vieux château. Dans le futur, un concept scénographique innovateur devrait présenter les sujets d'une façon unique et moderne pour attirer un large public. Les objets précieux sont à exposer d'une façon stimulante. Des éléments interactifs devraient inviter à jouer, l'intermédiation a plus de poids et crée des émotions. Le nouveau concept d'exposition respecte les locaux historiques. Des îlots dans les espaces permettent une présentation très variée et laisse les murs historiques intacts et vivables. Les locaux généraux au deuxième étage permettent des installations plus importantes.



vue extérieure exposition temporaire 1:20

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
 CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ + MUSEE SUISSE DU JEU
 Concours d'architecture
 Rapport du jury - page 73

CHÂTEAU DE LA TOUR-DE-PEILZ ET MUSEE SUISSE DU JEU - CONCOURS

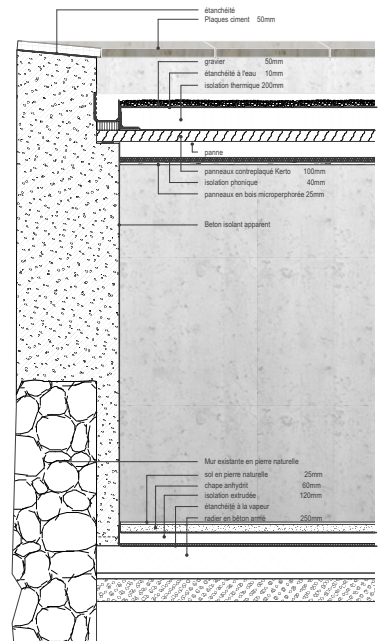
Carcassonne



coupe longitudinale a-a 1:200



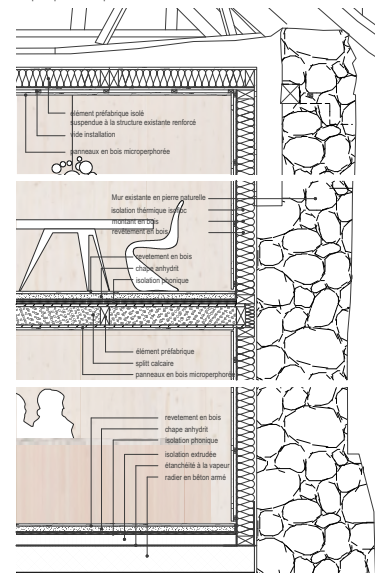
vue extérieure annexe



coupe exposition temporaire 1:20



vue intérieure bibliothèque



coupe bibliothèque 1:20